

Bilan social

2012 - 2013



EDITORIAL

Le bilan social est obligatoire dans le secteur privé depuis 1977 pour les entreprises de plus de 300 salariés. C'est avec la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics que le bilan social devient une obligation légale dans la fonction publique d'Etat. En effet, le comité technique académique devra chaque année recevoir communication et débattre du bilan social de l'académie.

Qu'est ce qu'un bilan social ?

La loi du 12 juillet 1977 précise que le bilan social « récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et les deux années précédentes ».

L'article 37 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 précise que « ce bilan est établi annuellement. Il indique les moyens, notamment budgétaires et en personnel, dont dispose ce service et comprend toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques énumérées à l'article 34 ».

L'arrêté du 23 décembre 2013 fixe désormais la liste des indicateurs contenus dans le bilan social dans les administrations et les établissements publics de l'Etat.

Ainsi le bilan social est un outil évolutif et contributif du dialogue social qui permet de dresser un état des lieux de la situation des personnels de notre académie. Il répond à plusieurs objectifs :

- Permettre une meilleure connaissance de l'état des lieux des personnels de notre académie,
- Assurer une information complète et transparente, accessible à tous,
- Faciliter le dialogue social en nourrissant la réflexion et la discussion,
- Contribuer au pilotage académique dans le domaine social.

Une priorité, une dynamique, une volonté de dialogue

Je suis très heureuse de vous présenter le troisième bilan social de l'académie de Nice. Comme je m'y étais engagée, il est produit chaque année afin de pouvoir être efficace et il s'est enrichi de développements relatifs au secteur privé sous contrat.

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2013, la partie consacrée aux rémunérations a été complétée pour désormais faire apparaître l'ensemble de la masse salariale en euros ainsi que la part des primes dans la rémunération des agents. Ce bilan a également évolué pour prendre en compte, par exemple le dispositif SAUVADET, dans la partie consacrée aux recrutements.

Ce bilan qui s'inscrit dans la continuité du précédent, tant dans sa forme que dans son contenu, est le fruit du travail en équipe mené par tous les acteurs de la gestion des ressources humaines dans une dynamique de cohérence et de transversalité de la politique de GRH conduite dans notre académie.

Il répond également, de ma part, à une constante préoccupation de transparence et d'objectivité indispensable au dialogue social.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document en espérant qu'il saura répondre à vos interrogations et qu'il contribuera à une meilleure connaissance de l'environnement professionnel dans lequel nous réalisons notre mission majeure : la réussite des élèves.

La Rectrice

Claire LOVISI

SOMMAIRE

Sources et champs	7
Les entrepôts ministériels de données	7
Les systèmes d'information de l'Education Nationale	7
La contribution des services	7
Périmètre d'analyse	8
Les dates d'observation	8
Les définitions	8
CHAPITRE 1 LES EFFECTIFS ET LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	11
Délégations et consommations d'emplois par programme	12
BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré	12
BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré	13
BOP 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale	15
BOP 0230 Vie de l'élève	16
Répartition des effectifs	17
La typologie des personnels	17
Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé	17
Chiffres clés	17
Ensemble des personnels	18
Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat	20
Autres personnels	22
Répartition par genre	26
Age moyen / tranches d'âge	31
CHAPITRE 2 LA CARRIERE	35
Recrutements / Concours	36
Personnels enseignants du premier degré : secteurs public et privé sous contrat	36
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public	37
Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat	39
Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé	41
Promotion / avancement	44
Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	44
Personnels enseignants du second degré dans le secteur public	44
Personnels de direction et d'inspection	45
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire	45
Les rémunérations	47
Masse salariale par budget opérationnel de programme	47
Rémunération des personnels titulaires	48
Indices moyens par catégorie et par genre	48
Les mesures catégorielles	49
CHAPITRE 3 LA VIE DES PERSONNELS	51
Lieu d'exercice	52
Les établissements scolaires de l'académie	52
Répartition de l'ensemble des effectifs	53
La mobilité	57
Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	57
Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public	58
Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection	59
Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire	60
Les temps partiels	61
Evolution globale du temps partiel	61
Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat	62
Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat	62
Les personnels titulaires non-enseignants	64

Le remplacement	65
Enseignement du premier degré	65
Enseignement du second degré	66
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	67
Absences / Congés pour raisons de santé	68
L'absentéisme des personnels pour raison de santé	68
Absentéisme par tranche d'âge	69
Absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps	71
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	73
Répartition des absences par motif	73
Les flux de personnels	74
Les départs définitifs dans le secteur public	74
Les sorties provisoires (détachements, disponibilités etc.)	75
CHAPITRE 4 ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS	77
Les personnels à besoins particuliers	78
Les actions en faveur des personnels en situation de handicap	79
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi	79
Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	80
Priorités médicales dans le cadre des mutations	80
Le dispositif des postes adaptés et des allègements de service	82
Les postes adaptés	82
Les allègements de service	82
Accompagnement des parcours professionnels	83
Le dispositif Conseil mobilité carrière (C.M.C.)	83
Le droit individuel à la formation	85
La formation professionnelle	86
Personnels enseignants du premier degré	86
Personnels enseignants du second degré	88
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	89
Personnels d'encadrement	89
Congés de formation	90
CHAPITRE 5 L'ACTION SOCIALE ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	92
Le service social et la politique académique d'action sociale	93
Activité du service social en faveur des personnels	93
L'action sociale	95
La politique de prévention des risques professionnels	97
Le service de santé des personnels	97
Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail	98
Le réseau de prévention Aide et Suivi (P.A.S.)	100
CHAPITRE 6 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES	102
Le dialogue social	103
La rénovation du dialogue social	103
Les comités techniques	103
Les comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux	105
Les commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale	106
Les commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales	107
Les résultats des élections aux CAPA, CAPD et CCP (scrutin du 20 octobre 2011)	107
Contentieux et protection juridique	109
Le contentieux	109
La protection juridique des personnels	109
ANNEXES	112
Détail de la typologie retenue	112
sigles	114

SOURCES ET CHAMPS

LES ENTREPOTS MINISTERIELS DE DONNEES

Le ministère met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'information de l'académie :

- **Bilan Social Académique (BSA)** : Les données relatives aux effectifs, à la rémunération, à l'affectation, aux flux et aux congés / absences des personnels.
- **Le Contrôle National des emplois** : Les données relatives aux délégations et consommations des emplois budgétaires.
- **EGIDE** : Données relatives à la formation professionnelle des personnels enseignants dans le premier et le second degré.
- **PROPYLEE - OSREM1D** : Données relatives au remplacement dans le 1^{er} degré.

Remarque : les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre du fait de saisies ayant un effet rétroactif.

LES SYSTEMES D'INFORMATION DE L'EDUCATION NATIONALE

Les systèmes d'information de l'Education Nationale contribuent à l'alimentation des entrepôts de données évoqués précédemment. En cas d'absence d'entrepôt de données, ces systèmes sont exploités directement :

- **EPP** (Gestion des personnels enseignants dans le second degré, personnels d'éducation, d'orientation, de direction et d'inspection),
- **AGAPE06** et **AGAPE83** (Gestion des personnels enseignants dans le 1^{er} degré),
- **AGORA** (Gestion des personnels IATSS),
- **OCEAN** (Concours et recrutements dans le secteur public et le secteur privé sous contrat).

LA CONTRIBUTION DES SERVICES

Toutes les informations présentées dans ce bilan social sont vérifiées et commentées par les services quand cela s'avère nécessaire. De plus, en cas d'absence d'information chiffrée directement accessible par les moyens évoqués ci-dessus, les services contribuent ou procèdent à la récolte et la restitution des données :

- Les données relatives **aux promotions, avancements et mouvements des personnels du 1^{er} degré** proviennent des divisions de gestion des personnels des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN),
- Les données relatives **aux promotions, avancements, congés de formation des personnels du 2nd degré, des personnels d'inspection et de direction et des personnels IATSS**, ainsi que les données relatives **au remplacement et au mouvement des personnels administratifs** proviennent du département de gestion des personnels (DGP) au rectorat,
- Les données relatives à **la formation professionnelle** proviennent des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour le 1^{er} degré, et du service de la formation tout au long de la vie pour les enseignants du 2nd degré, personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation et IATSS.
- Les données relatives aux **recrutements et concours** proviennent des différents services de gestion des personnels et du département des examens et concours du rectorat.
- Les données relatives à **l'accompagnement des personnels** proviennent de plusieurs services du Pôle ressources humaines du rectorat, dont le service d'appui au pilotage des ressources humaines et le service de la gestion des affaires sociales et transversales.
- Les données relatives aux champs de la **santé**, du **social** et de la **sécurité au travail** proviennent des services académiques santé, social, de la mission santé et sécurité au travail, du service de la gestion des affaires sociales et transversales et du service d'appui au pilotage des ressources humaines.
- Les données relatives aux **relations professionnelles, au contentieux et à la protection juridique** sont établies par le Secrétariat général et le service des affaires juridiques.

PERIMETRE D'ANALYSE

Les individus dénombrés dans les effectifs sont les personnels enseignants ou non enseignants, titulaires ou non titulaires, du secteur public et désormais du secteur privé sous contrat. Ne sont retenus dans ce bilan que les personnels gérés par le rectorat et les directions des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var, affectés et en position d'activité. Les personnels gérés en universités ne sont pas pris en compte dans ce bilan social.

LES DATES D'OBSERVATION

Les données du bilan social relatives aux effectifs, aux lieux d'affectation des personnels, aux quotités de service et aux indices de rémunérations sont observées et analysées au 31 décembre de chaque année.

Ainsi, les individus recensés pour l'année scolaire 2012-2013 sont les individus observés le 31 décembre 2012.

Les données relatives aux flux sont observées et analysées sur les périodes précisées ci-après :

- les départs définitifs (fin de fonction) : entre le 01/10/2012 et le 30/09/2013,
- les départs provisoires entre le 01/09/2012 et le 31/08/2013,
- les réintégrations entre le 02/09/2012 et le 01/09/2013,
- les congés et absences entre le 01/09/2012 et le 31/08/2013.

Les données relatives aux emplois budgétaires sont désormais calculées sur l'année scolaire.

Les données relatives aux opérations de mouvement ainsi que celles relatives aux opérations de promotion et d'avancement sont celles qui ont été présentées durant l'année scolaire 2012-2013.

LES DEFINITIONS

La typologie des personnels désormais retenue

La typologie des personnels qui est désormais retenue est la typologie adoptée par le ministère de l'éducation nationale. Cette typologie est uniquement liée au corps des agents. Ainsi, les enseignants du 1^{er} degré qui exercent dans le second degré restent classés dans la catégorie "Enseignants du 1^{er} degré".

Une table des sigles est disponible à la fin du document.

Les unités de compte

Sauf mention contraire, les effectifs présentés dans ce bilan renvoient à des personnes physiques.

Les emplois budgétaires sont calculés en ETP (Equivalents temps pleins). Cette unité intègre le temps de travail et la quotité de service. Ainsi 1 ETP pourra correspondre à :

- 1 personne à temps plein travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à mi-temps travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à plein temps travaillant chacune 6 mois durant l'année scolaire.

Contexte socio-économique de l'académie en 2012-2013

La répartition des populations (scolaires ou non) sur le territoire de l'académie est particulièrement concentrée sur le littoral. Cette situation qui se traduit par une forte urbanisation, caractérise plus spécifiquement les Alpes Maritimes avec une faible densité de population dans le haut-pays. La population du Var, également urbanisée le long du littoral, se répartit toutefois dans le moyen-pays des bassins de Draguignan et de Brignoles.

Cette concentration de la population dans les centres urbains se retrouve dans la couverture du territoire en établissements scolaires de taille généralement plus importante, à la fois dans le premier et le second degré, que ce qui peut être observé en moyenne nationale.

La croissance démographique est plus soutenue dans le Var que dans les Alpes Maritimes : le taux moyen annuel de variation de population de 2006 à 2012 est de 0,5 % pour le Var contre 0,2% pour les Alpes Maritimes.

Les effectifs d'élèves du 1^{er} degré, tous secteurs d'enseignement confondus, restent relativement stables à la rentrée 2012-2013, alors qu'une reprise de la croissance des effectifs d'élèves est observée dans le second degré, avec une progression plus soutenue du secteur privé dont la part reste toutefois limitée à 10,6%.

Les indicateurs concernant la composition sociale de la population de l'académie révèle une situation mitigée. Malgré une faible présence à l'entrée en 6^{ème} d'élèves issus de milieux défavorisés socialement (4^{ème} académie à plus faible taux), la dispersion sociale observée dans l'académie s'accroît - l'académie passe du 12^{ème} au 11^{ème} rang des académies à plus forte disparité sociale - avec une surreprésentation des familles monoparentales et des difficultés sociales renforcées dans les collèges RAR / ECLAIR de l'académie. Les écarts de revenus sont également caractéristiques de cette partie de la région PACA en raison de l'importance du travail saisonnier non qualifié et de ses conséquences sur le niveau de salaires.

Ce constat est à compléter par une analyse des spécificités des deux départements aux contextes historico-industriels différents :

Même si les deux départements se caractérisent par un contexte sociodémographique similaire, à savoir une forte présence d'emplois dans les services et une surreprésentation de familles monoparentales, les situations divergent toutefois au regard des niveaux de revenus nettement plus élevés et la part des RSA plus faible dans les Alpes Maritimes, alors qu'une plus forte présence de l'emploi public et un taux de chômage plus élevé sont observés dans le Var. Ces différents constats indiquent une situation socialement et économiquement plus favorable dans les Alpes Maritimes dépassant le niveau moyen national des revenus fiscaux, alors que la situation du département du Var, en termes de revenu et de la place du RSA, est proche des niveaux nationaux.

Source : Rectorat de Nice, DPP

CHAPITRE 1

LES EFFECTIFS ET LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Délégations et consommations d'emplois par programme	12
BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré	12
BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré	13
BOP 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale	15
BOP 0230 Vie de l'élève	16
Répartition des effectifs	17
La typologie des personnels	17
Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé	17
Chiffres clés	17
Ensemble des personnels	18
Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat	20
Autres personnels	22
Répartition par genre	26
Age moyen / tranches d'âge	31

DELEGATIONS ET CONSOMMATIONS D'EMPLOIS PAR PROGRAMME

Définition : Les consommations d'emplois sont recensées par Budget Opérationnel de Programme Académique (BOPA) et catégorie d'emplois (classification spécifique au suivi budgétaire des emplois).

Ces consommations sont mises en regard de la dotation octroyée à l'académie pour assurer ses missions (plafond d'emplois).

L'unité de compte utilisée est l'équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire (ETPAS). Cette notion se différencie de la notion "personne physique" (cf. page 12 : les définitions).

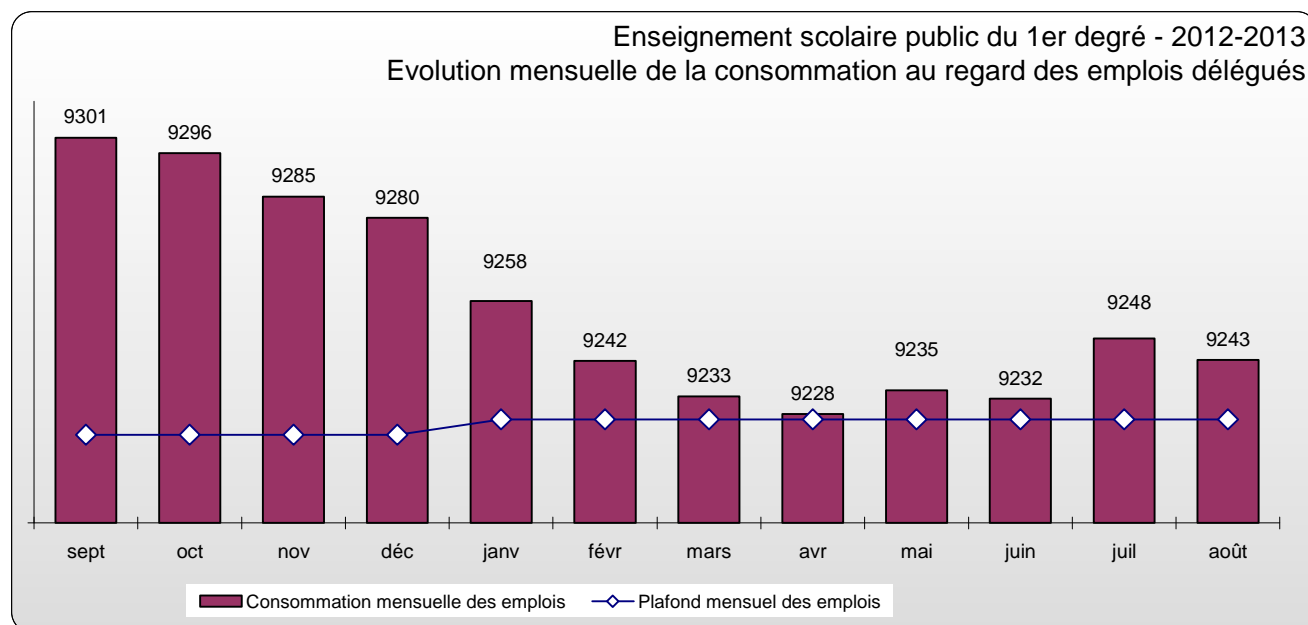
BOP 0140 ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE

Bilan de la consommation des emplois

BOP 0140 - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2012-2013	Solde année scolaire 2011-2012
Enseignants	9 135,0	9 185,5	-50,5	-4,3
Intervenants extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,8
Personnels enseignants du second degré	4,0	3,0	1,0	1,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	41,0	41,0	0,0	-0,4
Stage M2	26,7	18,6	8,1	7,0
Congés de formation rémunérés	19	17,9166667	1,1	-1,8
Total hors assistants étrangers	9 225,7	9 266,0	-40,3	2,3

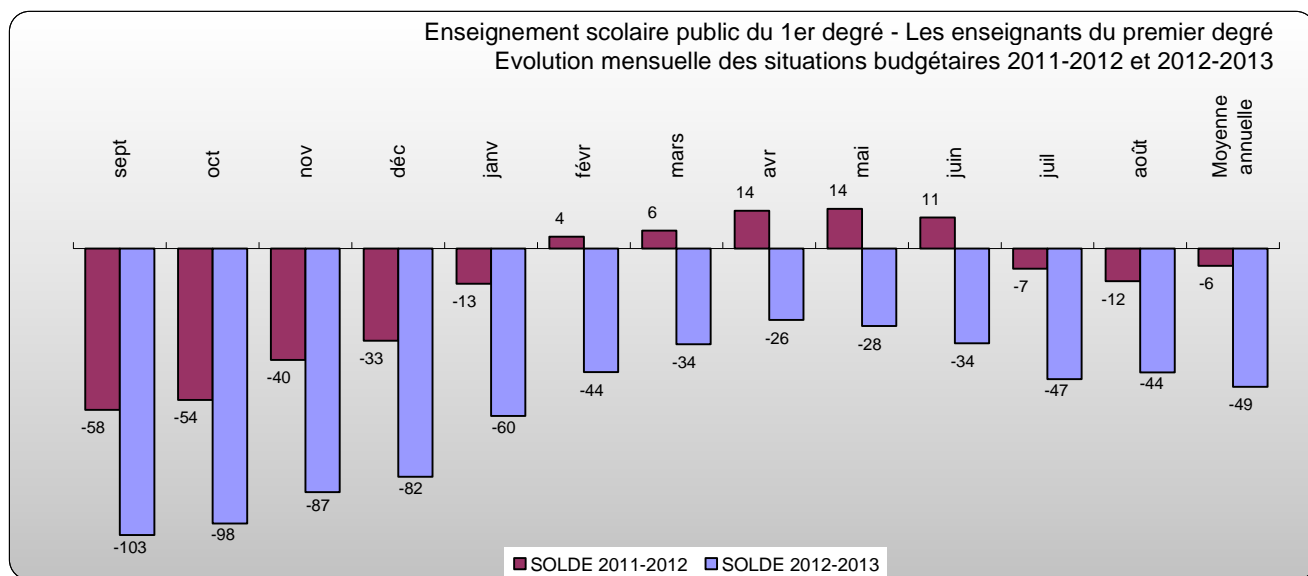
Source CNE

Le plafond d'emplois pour l'année scolaire 2012-2013 est légèrement dépassé (0,4%). Cette situation de surnombre est la conséquence d'un écart sur les évaluations de départs à la retraite au moment du calibrage budgétaire de la rentrée scolaire 2012.



Source CNE

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants du premier degré (y/c congés de formation).



Source CNE

La dotation en emplois de l'année scolaire 2012 - 2013 prend en compte le schéma de rentrée 2012 : la variation des emplois d'enseignants (-102,5 ETP) et la réduction des emplois d'intervenants extérieurs (-12 ETP). La dotation pour les stagiaires M2 est fixée au 1er janvier de chaque année : au 1er janvier 2013 la dotation est passée de 24 emplois à 28 emplois.

Les variations mensuelles s'expliquent par les départs en retraite et les retours des personnels après une situation interruptive (congé parental, disponibilité...).

BOP 0141 ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE

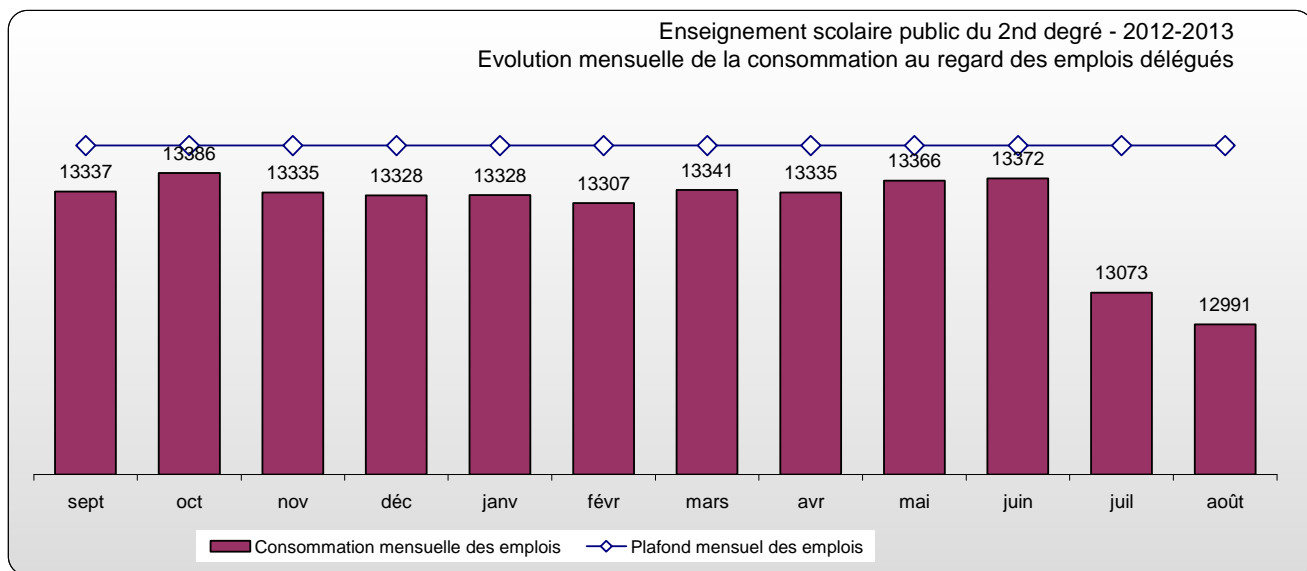
Bilan de la consommation des emplois

BOP 0141 - Enseignement scolaire public du second degré	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consom- mation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2012-2013 [2] - [1]	Solde année scolaire 2011-2012
Accompagnement et suivi des élèves	301,0	288,3	12,7	9,6
Personnels d'encadrement et de pilotage	448,0	449,3	-1,3	-4,0
ATOSS	823,5	842,7	-19,2	-11,1
Enseignants du second degré	11 383,8	11 378,7	5,1	-4,1
Personnels enseignants du premier degré	248,8	281,7	-33,0	-28,5
Stage M2	56,0	4,2	51,8	60,3
Vacataires	104,0	75,1	28,9	12,4
Congés de formation rémunérés	27,0	29,0	-2,0	-6,0
Total hors assistants étrangers	13 392,0	13 349,0	43,1	28,6

Source CNE

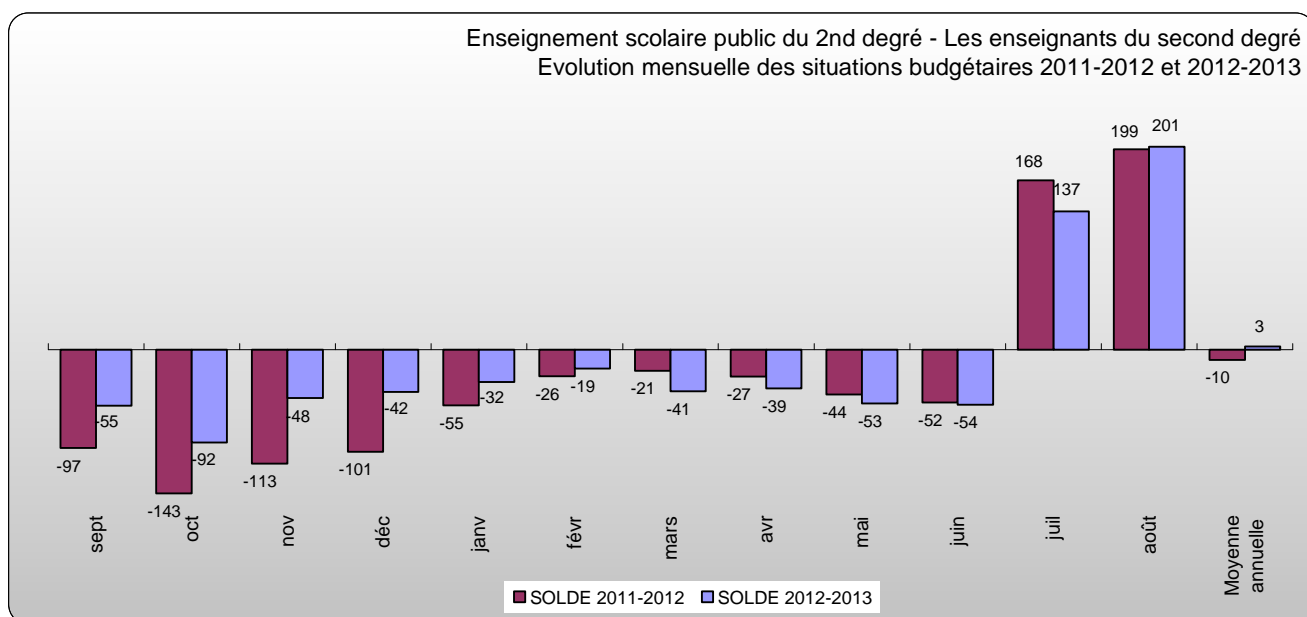
Globalement le plafond d'emplois du programme est respecté.

La ligne budgétaire consacrée à l'emploi des vacataires est de moins en moins utilisée.



Source CNE

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants (y/c congés de formation)



Source CNE

La dotation en emplois de l'année scolaire 2012-2013 prend en compte le schéma de rentrée 2012 : la variation des emplois d'enseignants (-63 ETP) et la création de 2 emplois pour les personnels d'encadrement.

Les variations mensuelles s'expliquent par les flux d'entrées et de sorties des contractuels et des vacataires (personnels enseignants et personnels administratifs) notamment sur la période estivale.

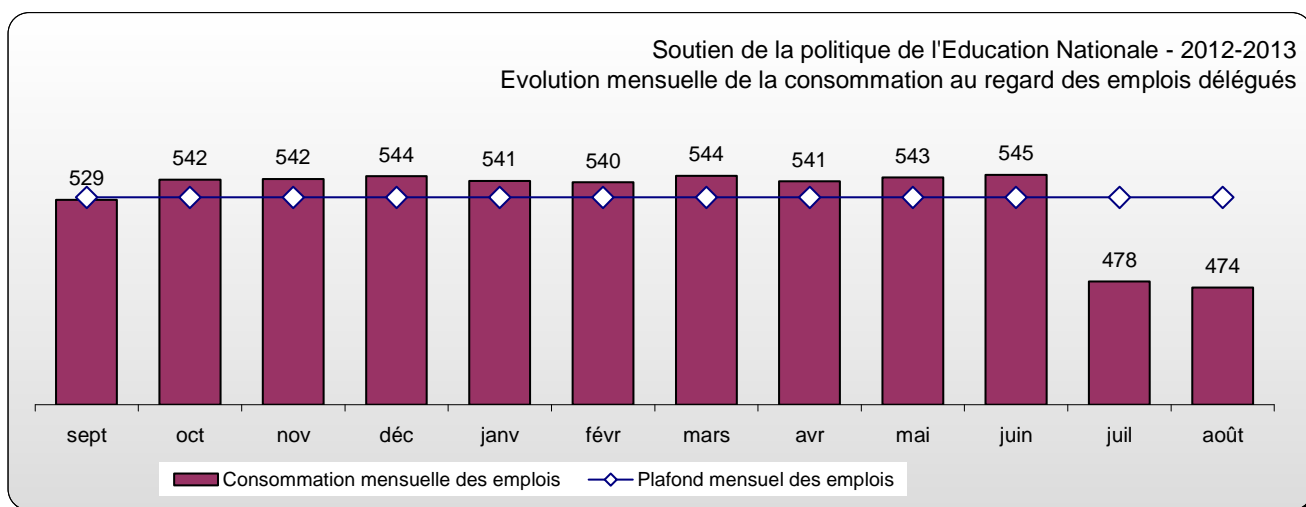
Le solde en emplois reste similaire à celui de l'année précédente.

Bilan de la consommation des emplois

BOP 0214 - SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE	Plafond moyen sur 12 mois [1]	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP [2]	Solde année scolaire 2012-2013 [2] - [1]	Solde année scolaire 2011-2012
Enseignants du second degré	1,0	0,2	0,8	0,0
Personnels ATOS	482,5	486,8	-4,3	-3,2
Personnels d'encadrement	26,0	24,1	1,9	0,2
Accompagnement des élèves - Filière MDS et ORI	20,0	16,2	3,8	2,6
Congés formation rémunérés	1,0	1,7	-0,7	-1,8
TOTAL	530,5	529,0	1,6	-2,1

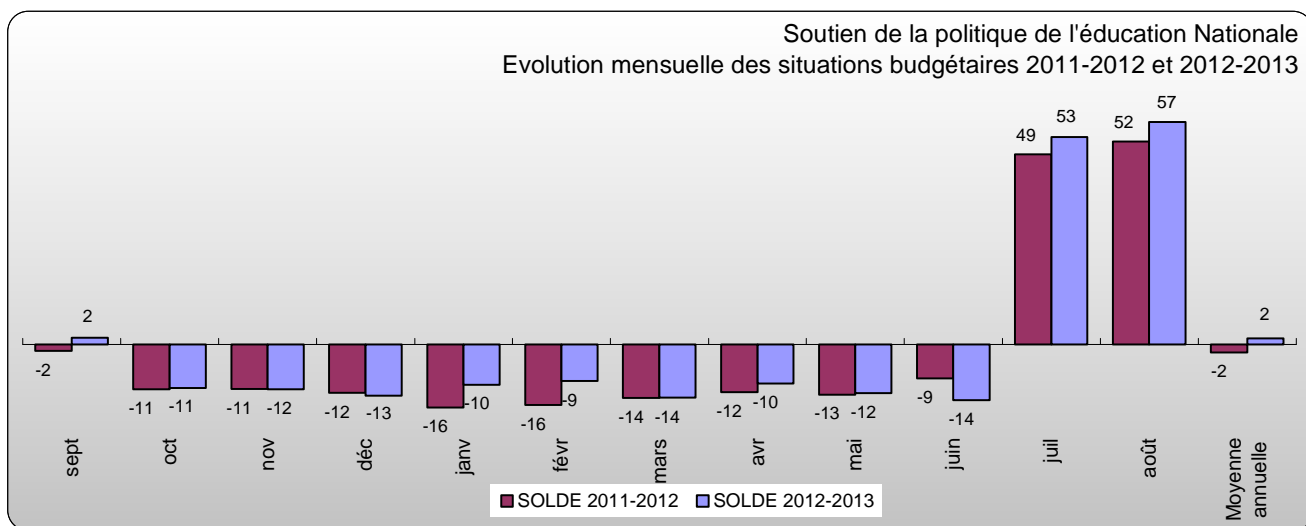
Source CNE

Le plafond d'emplois est respecté sur le programme 214.



Source CNE

Evolution comparée de la situation budgétaire du BOP



Source CNE

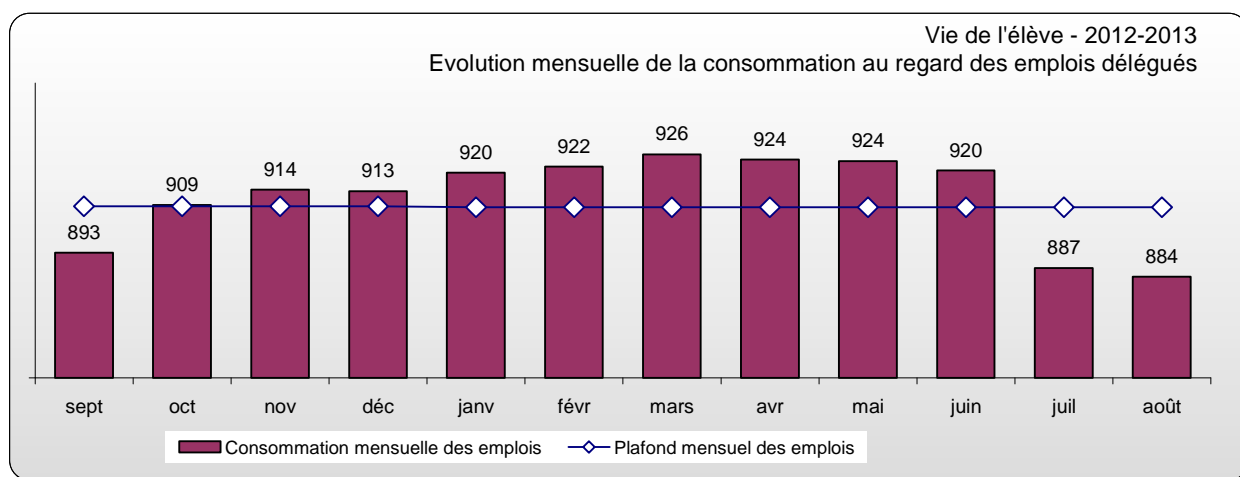
La dotation en emplois prend en compte la suppression de 8 emplois administratifs à la rentrée 2012. Les variations d'emplois en juillet et août 2013 s'expliquent par les fins de contrat pour suppléance ou remplacement. Cette baisse du nombre d'emplois pendant la période estivale permet un lissage de la consommation annuelle.

BOP 0230 VIE DE L'ELEVE

BOP 0230 - VIE DE L'ELEVE	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2012-2013	Solde année scolaire 2011-2012
	[1]	[2]	[2] - [1]	
Assist. soc., cons. techn. et contract. des SS	62,0	60,2	1,8	-0,4
Infirmiers	187,0	188,3	-1,3	6,2
Medecins	37,3	36,9	0,4	5,4
Conseillers principaux d'éducation	319,0	332,3	-13,3	-17,8
Assistants d'éducation AVSI	302,1	294,8	7,3	5,4
Stage M2	0,6	0,0	0,6	0,9
Congés de formation rémunérés	0,0	0,8	-0,8	-2,8
Total "Vie de l'élève"	908,0	913,4	-5,3	-3,0

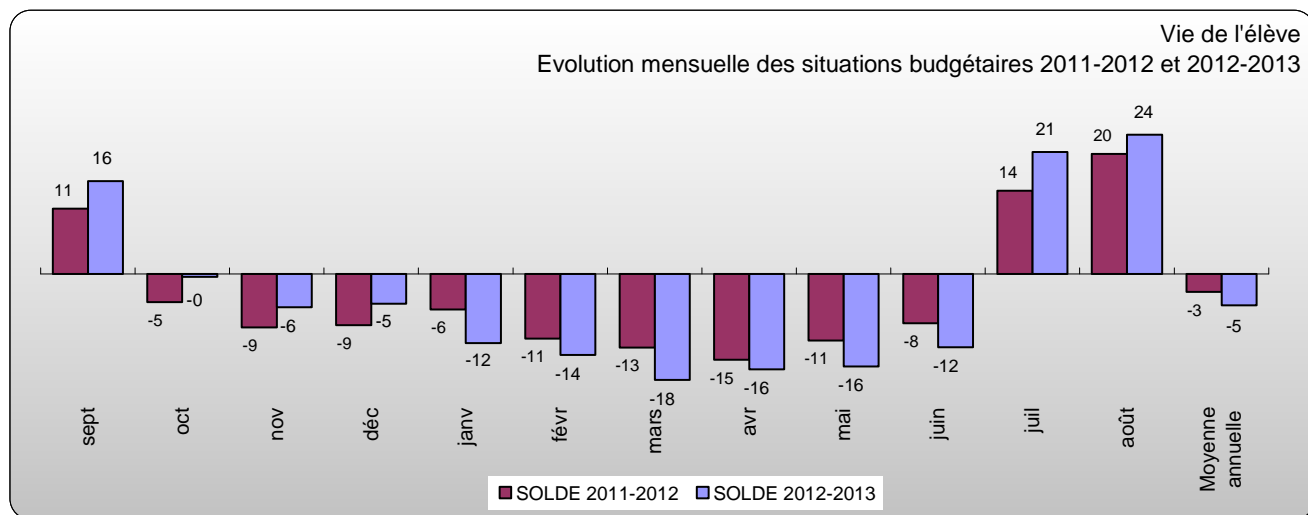
Source CNE

Globalement le solde en emplois est déficitaire de 5 ETP.



Source CNE

Evolution comparée de la situation budgétaire du BOP



Source CNE

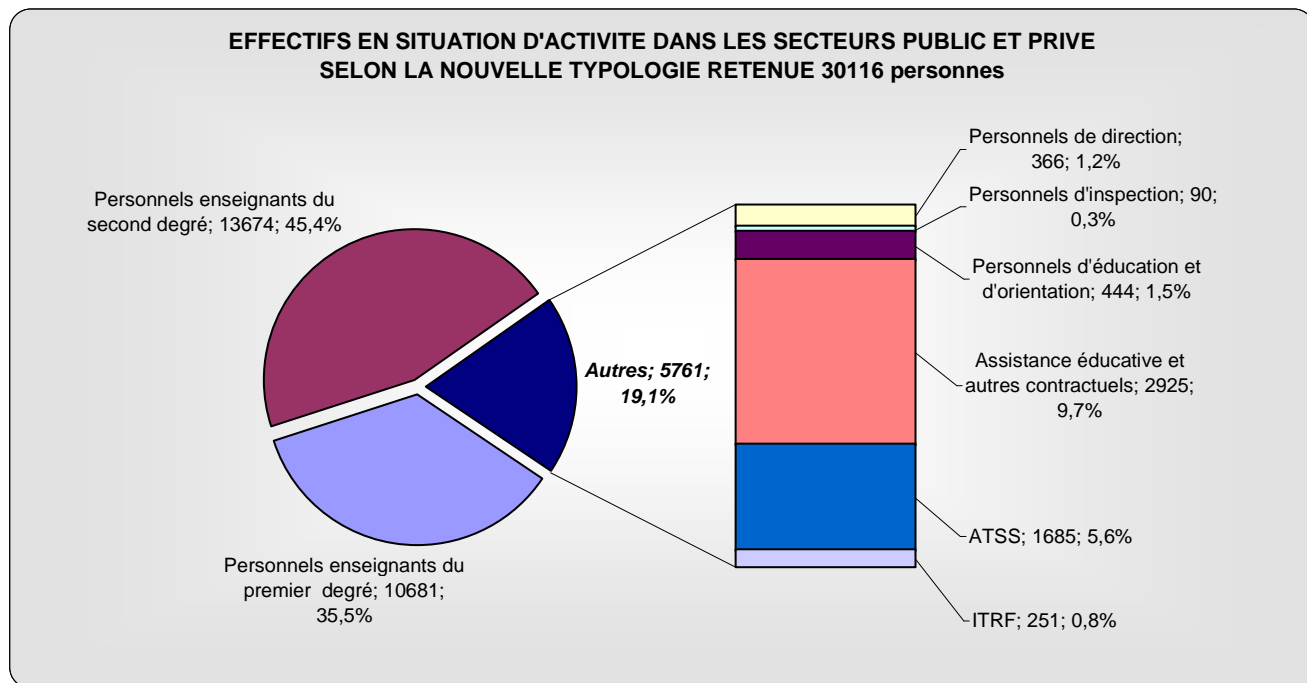
La dotation en emplois de l'année scolaire 2012-2013 prend en compte les mesures de rentrée 2012 : + 3 créations de poste de CPE. Les variations mensuelles d'emplois s'expliquent par les évolutions des emplois pour suppléances et remplacement : la diminution de ces emplois sur les mois de juillet et août puis la reprise progressive en septembre et octobre.

REPARTITION DES EFFECTIFS

LA TYPOLOGIE DES PERSONNELS

Dans la continuité du bilan social 2011-2012, l'académie de Nice présente une typologie des personnels basée uniquement sur le corps. La composition et les effectifs de chacune de ces catégories sont présentés en annexe.

REPARTITION DES EFFECTIFS DE PERSONNELS DANS LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVE



Source : Entrepôt de données BSA

CHIFFRES CLES

30116 personnels en activité

27 606 personnels
dans le secteur public

23 643 personnels titulaires (85,6%)
3 963 non-titulaires (14,4%)

21 845 personnels enseignants exerçant
dans le 1^{er} et le 2nd degré (79,1%)

900 personnels de direction, d'inspection,
d'éducation et d'orientation (3,3%)

2 925 personnels d'assistance éducative
et autres contractuels (10,6%)

1 936 personnels IATOSS (7%)

2510 personnels
dans le secteur privé

2 018 personnels titulaires (80,4%)
492 personnels non titulaires (19,6%)

Tous ces personnels sont enseignants

ENSEMBLE DES PERSONNELS

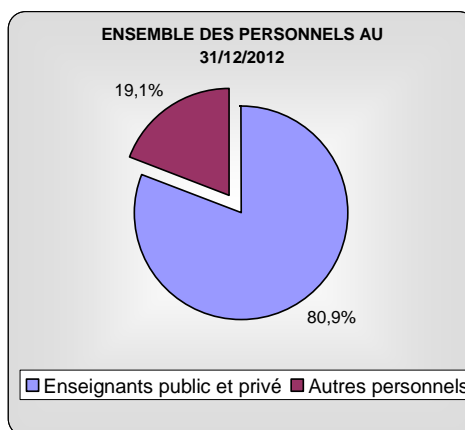
Répartition des effectifs N et N-1

date	ENSEMBLE	Enseignants public et privé	%	Autres personnels	%
31/12/11	30260	24547	81,1%	5713	18,9%
31/12/12	30116	24355	80,9%	5761	19,1%
Variation	-144	-192	-0,8%	48	0,8%

Source : Entrepôt de données BSA

30116 personnels sont recensés en situation d'activité le 31/12/2012, soit 144 personnes de moins qu'au 31/12/2011.

Les enseignants représentent 80,9% de l'ensemble de la population, en légère baisse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.



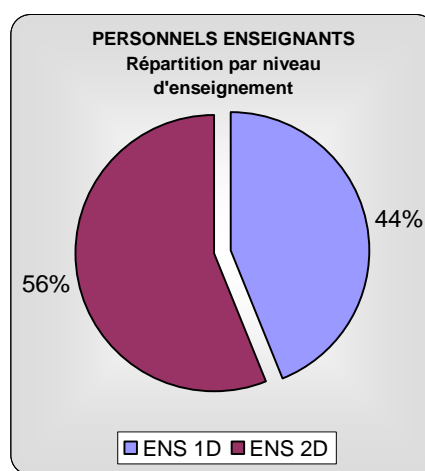
Effectif N et N-1 des personnels enseignants par niveau d'enseignement

Niveaux	31/12/2011	31/12/2012	%	Variation	Variation en %
ENS 1D	10751	10681	43,9%	-70	-0,7%
ENS 2D	13796	13674	56,1%	-122	-0,9%
TOTAL	24547	24355	100,0%	-192	-0,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du second degré représentent plus de la moitié du corps enseignant.

La diminution des effectifs d'enseignants concerne tout autant les deux niveaux d'enseignement.



Effectif N et N-1 des autres personnels par catégorie

Autres personnels	31/12/2011	31/12/2012	% 2011	Variation	Variation en %
Direction, Inspection, Education, Orientation	906	900	15,6%	-6	-0,7%
ATSS ITRF	1942	1936	33,6%	-6	-0,3%
Dont encadrement	126	121	2,1%	-5	-4,0%
Assistance éducative et autres contractuels	2857	2912	50,5%	55	1,9%
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	8	13	0,2%	5	62,5%
TOTAL	5713	5761	1	48	0,8%

Source : Entrepôt de données BSA

La hausse de la population non enseignante a essentiellement porté sur les personnels d'assistance éducative et autres contractuels (+55 personnes soit +1,9%).

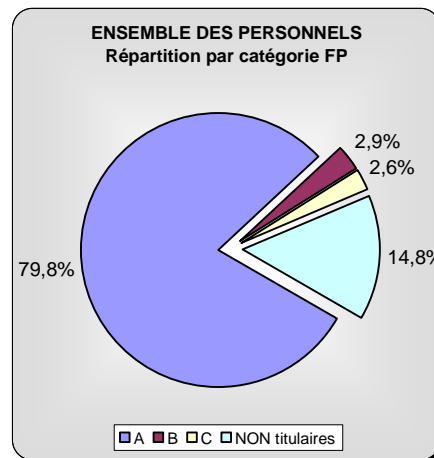
Ventilation par catégorie et par secteur

Cat. FP	PUBLIC	PRIVE	ENSEMBL E	% titulaires	% total
A	22017	2013	24030	93,6%	79,8%
B	854	5	859	3,3%	2,9%
C	772	0	772	3,0%	2,6%
Titulaires	23643	2018	25661	100,0%	85,2%
Non titulaires	3963	492	4455		14,8%
TOTAL	27606	2510	30116		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de catégorie A représentent 93.6% des titulaires et 79.8% de l'ensemble des personnels (y compris les personnels non-titulaires). Ils sont en grande majorité enseignants.

Les non-titulaires représentent 14.8% de l'ensemble de la population.

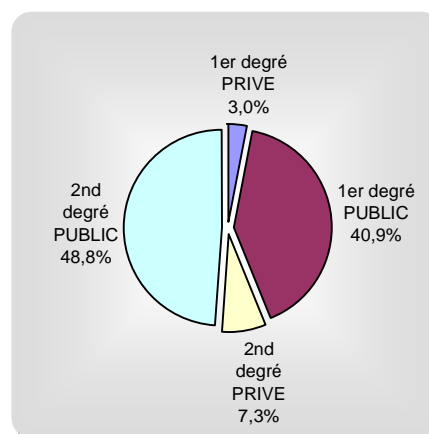


Enseignants 1D et 2D : part du public et du privé sous contrat

Catégories	PUBLIC		PRIVE		% secteurs et niveaux		total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Public	Privé	
Enseignants des corps du 1er degré	9954	93,2%	727	6,8%	45,6%	29,0%	10681
Enseignants des corps du 2nd degré	11891	87,0%	1783	13,0%	54,4%	71,0%	13674
TOTAL	21845	89,7%	2510	10,3%	100,0%	100,0%	24355

Source : Entrepôt de données BSA

La part de l'enseignement privé sous contrat est limitée, en corrélation avec le niveau des effectifs d'élèves scolarisés. Elle est de près de 13% pour le second degré et ne représente que 6,8% de l'ensemble des enseignants du 1^{er} degré.



Enseignants public privé sous contrat : répartition par catégorie

Les enseignants sont quasiment tous des personnels de catégorie A. Les enseignants de catégorie B ne représentent que 1.5% de l'ensemble des enseignants.

Cat. FP	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	% Titulaires	% Total
Catégorie A	20659	2013	22672	98,5%	93,1%
Catégorie B	351	5	356	1,5%	1,5%
Total titulaires	21010	2018	23028	100,0%	94,6%
Non titulaires	835	492	1327		5,4%
Total	21845	2510	24355		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

La part des non-titulaires est de 5,4%. Cette catégorie englobe les professeurs contractuels, les vacataires ainsi que les maîtres auxiliaires.

La catégorie "non-titulaires" regroupe les maîtres auxiliaires et les instituteurs suppléants. Il convient de signaler que parmi ces non-titulaires, 39 personnes ont un contrat définitif et 28 personnes ont un contrat à durée indéterminée.

Autres personnels : répartition par catégories

Parmi les personnels titulaires de cette catégorie, une personne sur 2 est de catégorie A.

Le pourcentage élevé de personnels non titulaires (54,3% soit 3128 non titulaires) s'explique essentiellement par la présence des assistants d'éducation au nombre de 2865.

Cat. FP	PUBLIC	% Titulaires	% Total
Catégorie A	1358	51,6%	23,6%
Catégorie B	503	19,1%	8,7%
Catégorie C	772	29,3%	13,4%
Total titulaires	2633	100,0%	45,7%
Non titulaires	3128		54,3%
Total	5761		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

LES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PUBLIC ET DU PRIVE SOUS CONTRAT

Répartition par corps dans le public

Catégories	Libellé Corps	Effectifs	% Niveaux	% total
ENS 1D	PROF.ECOLE	9603	96,5%	44,0%
ENS 1D	INSTIT	351	3,5%	1,6%
Corps du 1er degré		9954	100,0%	45,6%
ENS 2D	CERTIFIE	6997	58,8%	32,0%
ENS 2D	P.L.P.	1570	13,2%	7,2%
ENS 2D	AGREGE	1496	12,6%	6,8%
ENS 2D	PROF. EPS	803	6,8%	3,7%
ENS 2D	PROF.CONTR	668	5,6%	3,1%
ENS 2D	VACATAIRE	99	0,8%	0,5%
ENS 2D	CHAIRE SUP	69	0,6%	0,3%
ENS 2D	M.A.	68	0,6%	0,3%
ENS 2D	PEGC	59	0,5%	0,3%
ENS 2D	CH.ENS.EPS	57	0,5%	0,3%
ENS 2D	A.E.	5	0,0%	0,0%
Corps du 2nd degré		11891	100,0%	54,4%
TOTAL		21845		100,0%

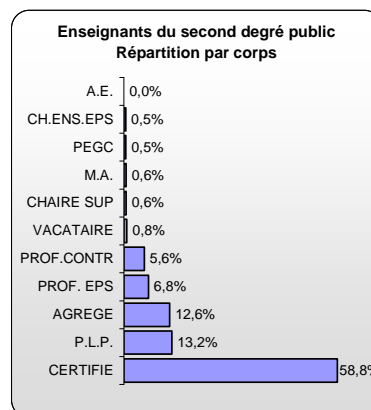
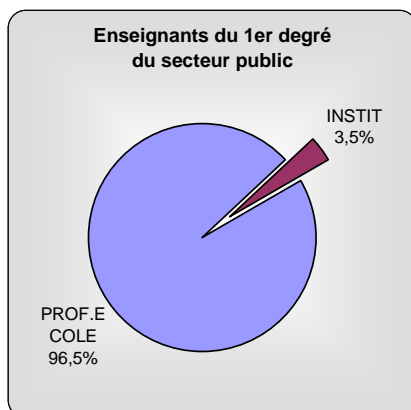
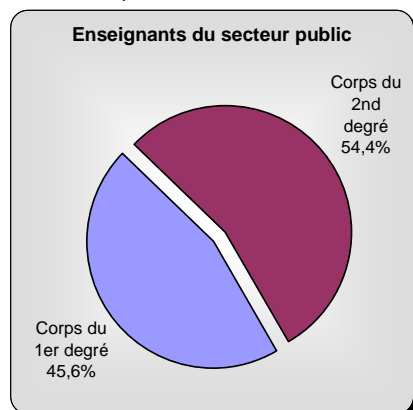
Les enseignants du second degré sont majoritaires parmi les personnels enseignants.

Parmi les enseignants du 1^{er} degré, la part des instituteurs (3,5%) est de plus en plus réduite au fur et à mesure des départs à la retraite.

Parmi les enseignants du second degré, les certifiés sont majoritaires avec un taux de 58,8%. Les agrégés et les PLP ont un poids équivalent : plus d'un enseignant sur dix pour chacune de ces catégories.

Les professeurs d'EPS représentent 6,8% de l'ensemble des enseignants du second degré.

Source : Entrepôt de données BSA



Répartition par corps dans le privé sous contrat

Catégories	Libellé Corps	31/12/2012	% Niveaux	% total
ENS 1D	PROF.ECOLE	611	84,0%	24,3%
ENS 1D	INSTIT	5	0,7%	0,2%
ENS 1D	INST.SUPPL	111	15,3%	4,4%
Corps du 1er degré		727	100,0%	29,0%
ENS 2D	CERTIFIE	998	56,0%	39,8%
ENS 2D	M.A.	381	21,4%	15,2%
ENS 2D	P.L.P.	157	8,8%	6,3%
ENS 2D	PROF.EPS	110	6,2%	4,4%
ENS 2D	AGREGE	72	4,0%	2,9%
ENS 2D	A.E.	63	3,5%	2,5%
ENS 2D	CHAIRE SUP	2	0,1%	0,1%
Corps du 2nd degré		1783	100,0%	71,0%
TOTAL		2510		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

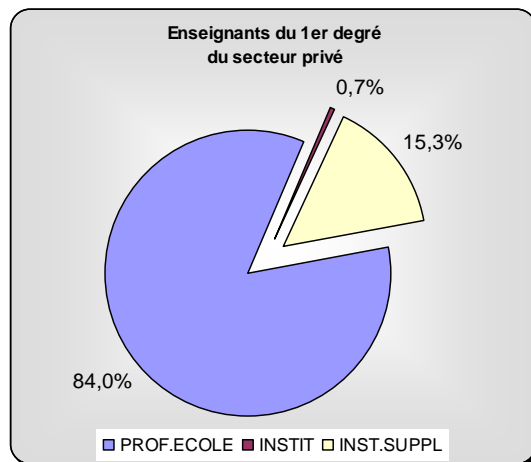
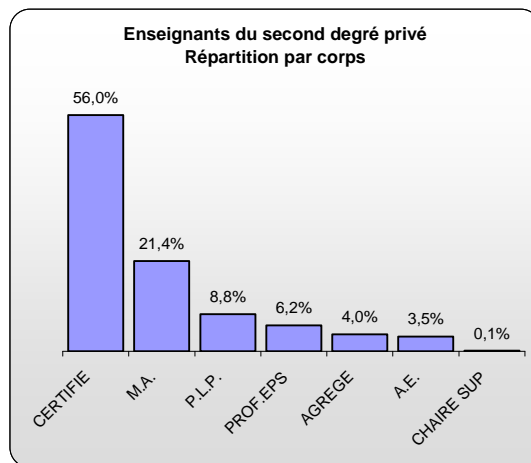
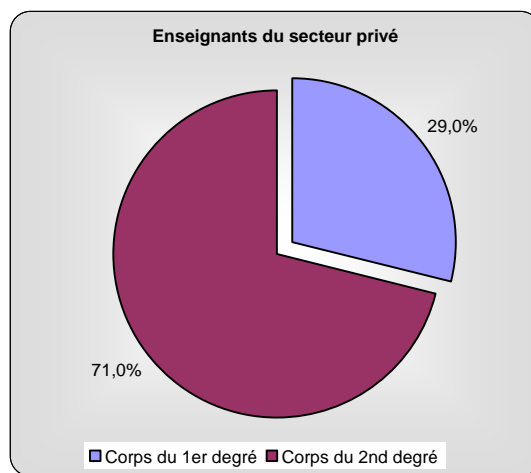
Les enseignants du second degré représentent 71% de l'ensemble des enseignants dans le secteur privé sous contrat contre 54,4% dans le secteur public du fait d'une présence limitée du secteur privé sous contrat dans l'enseignement du 1^{er} degré.

Les instituteurs sont relativement plus présents que dans le secteur public : 16% contre 3,5%.

Dans le second degré, tout comme dans le secteur public, la population la plus représentée est la population des certifiés (56% des enseignants).

La population de maîtres auxiliaires y est nettement plus nombreuse. (21,4% pour 0,6% dans le secteur public).

A l'inverse, la population d'agrégés ne représente que 4% des enseignants pour 12,6% dans le secteur public.



Enseignants titulaires 1D public : par fonction

Fonctions	Instituteurs	Professeurs des écoles	TOTAL	%
enseignement	294	7869	8163	82,0%
Remplacement	42	1209	1251	12,6%
Besoins éducatifs AIS hors classe	14	339	353	3,5%
Pilotage et animation pédagogique	0	81	81	0,8%
Accompagnement soutien et hors AIS	0	40	40	0,4%
direction	0	34	34	0,3%
Autres (*)	1	31	32	0,3%
total	351	9603	9954	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Plus d'un enseignant sur 10 est affecté à des fonctions de remplacement dans le 1er degré public.

Près de 4% des enseignants répondent à des besoins d'enseignement spécifiques : besoins éducatifs AIS hors classe, accompagnement et soutien.

1,1% des enseignants sont affectés à des fonctions de pilotage, d'animation, et de direction.

Enseignants titulaires 2D public : par fonction

FONCTIONS	A_E	AGREGE	CERTIFIE	CH ENS EPS	CHAIRE SUP	PLP	PEGC	PROF EPS	TOTAL	%
enseignement	4	1482	6703	57	69	1524	57	800	10696	96,7%
documentation	1	1	233	0	0	1	2	0	238	2,2%
chef de travaux	0	9	18	0	0	29	0	0	56	0,5%
conseiller en formation continue	0	0	11	0	0	3	0	0	14	0,1%
laboratoire	0	1	10	0	0	0	0	0	11	0,1%
autres (*)	0	3	22	0	0	13	0	3	41	0,4%
TOTAL	5	1496	6997	57	69	1570	59	803	11056	100%

Source : Entrepôt de données BSA

La quasi-totalité des enseignants est devant les élèves.

Enseignants titulaires 1D public : par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	%	Var	%	Académie	%
INSTIT	234	4,7%	117	2,4%	351	3,5%
PROF.ECOLE	4795	95,3%	4807	97,6%	9602	96,5%
TOTAL	5029	100,0%	4924	100,0%	9953	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les instituteurs sont plus nombreux parmi les enseignants du 1er degré dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

Enseignants titulaires 2D public : par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	%	Var	%	Académie	%
A.E.	3	0,1%	2	0,0%	5	0,0%
AGREGE	882	15,4%	614	11,6%	1496	13,5%
CERTIFIE	3575	62,3%	3422	64,4%	6997	63,3%
CH.ENS.EPS	22	0,4%	35	0,7%	57	0,5%
CHAIRE SUP	47	0,8%	22	0,4%	69	0,6%
P.L.P.	767	13,4%	803	15,1%	1570	14,2%
PEGC	36	0,6%	23	0,4%	59	0,5%
PROF. EPS	410	7,1%	393	7,4%	803	7,3%
TOTAL	5742	100,0%	5314	100,0%	11056	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Le poids des certifiés est similaire dans les deux départements.

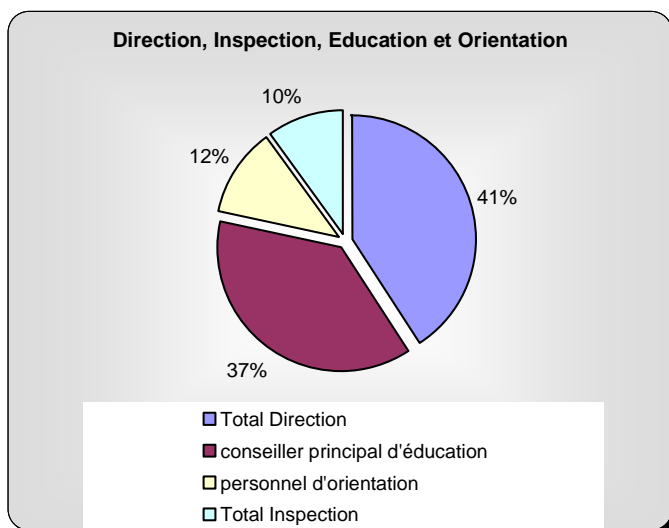
Les agrégés sont moins nombreux dans le Var que dans les Alpes-Maritimes. L'inverse est observé pour les PLP, écart lié en partie à une offre de formation de la voie professionnelle plus développée dans le Var.

AUTRES PERSONNELS

DIEO par corps et fonction N et N-1

Catégories	Grade	31/12/2011	31/12/2012	% catégorie	% total	Evolution
Direction	principal adjoint de collègue	113	111	30,3%	12,3%	-2
	principal de collègue	138	140	38,3%	15,6%	2
	proviseur adjoint de lycée	42	40	10,9%	4,4%	-2
	proviseur adjoint de lycée professionnel.	18	17	4,6%	1,9%	-1
	proviseur de lycée	38	39	10,7%	4,3%	1
	proviseur de lycée professionnel	18	18	4,9%	2,0%	0
	proviseur de vie scolaire	1	1	0,3%	0,1%	0
Total Direction		368	366	100,0%	40,7%	-2
Education et orientation	conseiller d'orientation intérimaire	2	1	0,2%	0,1%	-1
	conseiller principal d'éducation	342	337	75,9%	37,4%	-5
	personnel d'orientation	102	106	23,9%	11,8%	4
Total Education et Orientation		446	444	100,0%	49,3%	-2
inspection	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	28	28	31,1%	3,1%	0
	inspecteur d'académie adjoint	2	2	2,2%	0,2%	0
	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	2	2	2,2%	0,2%	0
	inspecteur de l'éducation nationale	60	58	64,4%	6,4%	-2
Total Inspection		92	90	100,0%	10,0%	-2
TOTAL DIEO		906	900		100,0%	-6

Source : Entrepôt de données BSA



Les personnels de direction et d'éducation représentent 77% de l'ensemble des personnels de direction, d'éducation, d'orientation et d'inspection.

Les personnels d'orientation et d'inspection se partagent à parts égales les 23% restant.

Les personnels de direction en collèges représentent les 2/3 des personnels de direction ; de même pour les IEN qui représentent les 2/3 des personnels d'inspection.

Assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps N et N-1

Libellé Corps	31/12/2011	31/12/2012	% catégorie	Evolution
assistant de langue vivante recruté localement	19	9	0,3%	-10
assistant d'éducation	2643	2771	95,2%	128
corps des assistants étrangers	154	132	4,5%	-22
intervenant langue primaire	41	0	0,0%	-41
Total assistance éducative et pédagogique	2857	2912	100,0%	55
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	8	13		5
TOTAL GENERAL	2865	2925		60

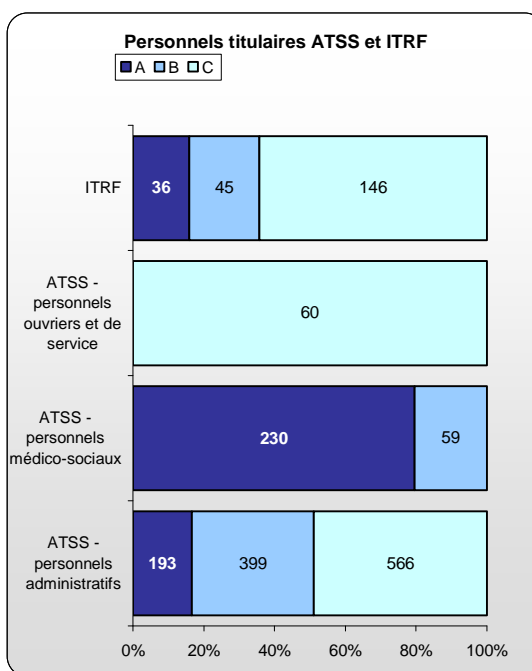
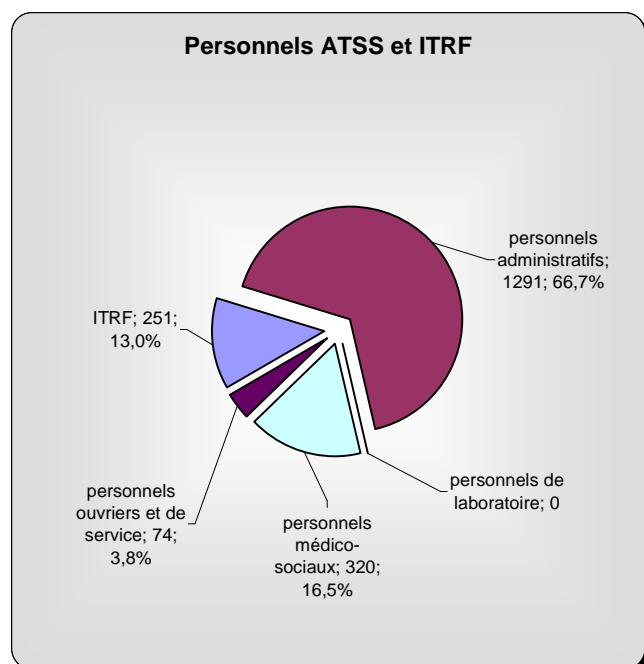
Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ATSS, ITRF par corps, catégorie et filière N et N-1

Introduction

Parmi les 1936 personnels ATSS et ITRF, 2/3 relèvent de la filière administrative. Un agent sur six appartient à la filière médico-sociale.

La filière technique (ouvriers et de service) représente 3,8% de l'ensemble, et les personnels ITRF parmi lesquels sont intégrés dorénavant les personnels de laboratoire représentent 13% de l'ensemble des personnels.



Personnels administratifs

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2011	31/12/2012	% filière	Evolution
A	ADAENES	162	162	12,5%	0
A	ADMENESR	11	11	0,9%	0
A	C.A.S.U	21	18	1,4%	-3
A	RECT.	1	1	0,1%	0
A	S.G.A.	1	1	0,1%	0
Sout total Cat A		196	193	14,9%	-3
B	SAENES	411	399	30,9%	-12
C	ADJENES	578	566	43,8%	-12
Non titulaires	CONTRACTUELS	112	108	8,4%	-4
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	0	25	1,9%	25
Sous total NON TIT		112	133	10,3%	21
TOTAL FILIERE ADF		1297	1291	100%	-6

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels de laboratoire

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2011	31/12/2012	% filière	Evolution
B	TECHN. LABO.	22	0	0,0%	-22
C	ATL	145	0	0,0%	-145
Non titulaires	CONTRACTUELS	22	0	0,0%	-22
TOTAL FILIERE LAB		189	0	0%	-189

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels médico-sociaux

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2011	31/12/2012	% filiere	Evolution
A	C.TC.S.SOC	9	9	2,8%	0
A	INFIRM.-NS	0	188	58,8%	188
A	MED.CONST	3	3	0,9%	0
A	MED.EN.	32	30	9,4%	-2
Sout total Cat A		44	230	71,9%	186
B	ASS.SOCIAL	59	59	18,4%	0
B	INFIRM.-NS	184	0	0,0%	-184
Sout total Cat B		243	59	18,4%	-184
Non titulaires	A.SOC.CONT	8	9	2,8%	1
Non titulaires	INFIR.CONT	17	12	3,8%	-5
Non titulaires	MED.CONTR.	3	10	3,1%	7
Sout total NON TITULAIRES		28	31	9,7%	3
TOTAL FILIERE MDS		315	320	100%	5

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ouvriers et de service

Cat. FP	Libellé Corps	31/12/2011	31/12/2012	% filiere	Evolution
C	ATEC	62	60	81,1%	-2
Non titulaires	CONTRACTUELS	14	13	17,6%	-1
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	0	1	1,4%	1
TOTAL FILIERE OUV		76	74	100%	-2

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ITRF

Cat. FP	Corps Libellé	31/12/2011	31/12/2012	% total	Evolution
A	assistant ingénieur	6	8	3,2%	2
A	ingénieur de recherche	5	5	2,0%	0
A	ingénieur d'études	24	23	9,2%	-1
Total catégorie A		35	36	14,3%	1
B	technicien de recherche et de formation	21	45	17,9%	24
C	adjoint technique de recherche et de formation	3	146	58,2%	143
Non titulaires	CONTRACTUELS	6	24	9,6%	18
TOTAL personnels ITRF		65	251	100%	186

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels d'encadrement par corps N et N-1

Afin de correspondre à la classification adoptée au niveau national, une sous catégorie ENCADREMENT est créée et reprend l'intégralité des corps d'inspection ainsi que certains corps de la catégorie des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS).

Catégories	Libellé Corps	31/12/2011	31/12/2012	% Catégorie	Evolution
ATSS	ADMENESR	11	11	35,5%	0
ATSS	C.A.S.U	21	18	58,1%	-3
ATSS	RECT.	1	1	3,2%	0
ATSS	S.G.A.	1	1	3,2%	0
Total ATSS		34	31	100,0%	-3
inspection	I.A. ADJ	2	2	2,2%	0
inspection	I.A/I.P.R.	28	28	31,1%	0
inspection	I.E.N	60	58	64,4%	-2
inspection	IA-DSDEN	2	2	2,2%	0
Total Inspection		92	90	100,0%	-2

Source : Entrepôt de données BSA

REPARTITION PAR GENRE

Ensemble des personnels

Répartition par secteur

Genre	PUBLIC	% public	PRIVE	% privé	TOTAL	% TOTAL
Femmes	19503	70,6%	1885	75,1%	21388	71,0%
Hommes	8103	29,4%	625	24,9%	8728	29,0%
Total	27606	100%	2510	100%	30116	100%

Les femmes sont nettement majoritaires, en particulier dans le secteur privé sous contrat.

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition Enseignants et non enseignants

Catégories	F	H	Total	% femmes
Autres personnels	4297	1464	5761	74,6%
Enseignants	17091	7264	24355	70,2%
Total	21388	8728	30116	71,0%

Le taux de féminisation chez les enseignants (tous secteurs et tous niveaux) est de 70,2%.

Il est plus élevé chez les non enseignants (74.6%).

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition par catégorie

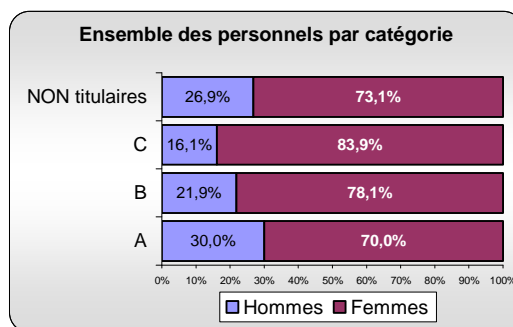
Cat. FP	Enseignants hommes	enseignants femmes	% femmes	Total	Autres pers hommes	Autres pers femmes	% femmes
Catégorie A	6758	15914	70,2%	24030	461	897	66,1%
Catégorie B	71	285	80,1%	859	117	386	76,7%
Catégorie C	0	0	0,0%	772	124	648	83,9%
Non titulaires	435	892	67,2%	4455	762	2366	75,6%
Total	7264	17091	70,2%	30116	1464	4297	74,6%

Source : Entrepôt de données BSA

La présence des personnels féminins est relativement plus faible parmi les catégories A mais reste nettement majoritaire quelle que soit la catégorie.

La féminisation des personnels la plus importante concerne les personnels non enseignants de catégorie C.

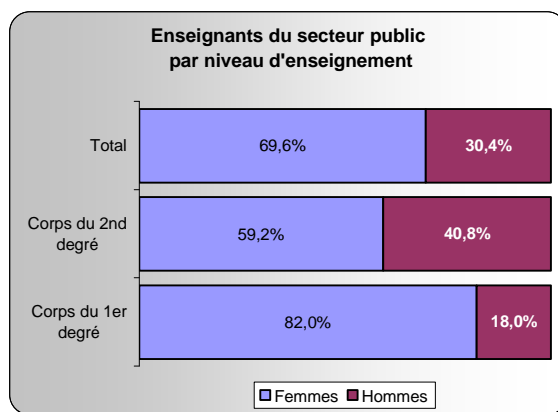
2 non titulaires sur 3 chez les enseignants et 3 non titulaires sur 4 chez les non enseignants sont des femmes.



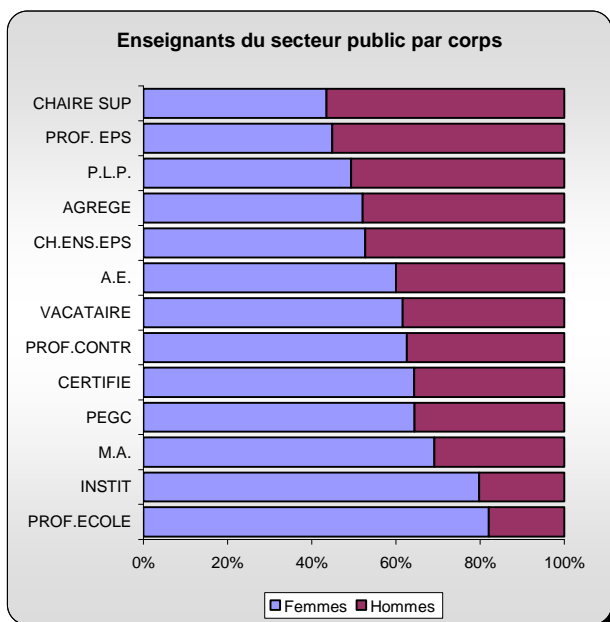
Personnels enseignants

Secteur public : Répartition par corps et niveau d'enseignement

Catégories	Libellé Corps	F	H	% femmes
ENS 1D	PROF.ECOLE	7882	1721	82,1%
ENS 1D	INSTIT	280	71	79,8%
Corps du 1er degré		8162	1792	82,0%
ENS 2D	M.A.	47	21	69,1%
ENS 2D	PEGC	38	21	64,4%
ENS 2D	CERTIFIE	4503	2494	64,4%
ENS 2D	PROF.CONTR	418	250	62,6%
ENS 2D	VACATAIRE	61	38	61,6%
ENS 2D	A.E.	3	2	60,0%
ENS 2D	CH.ENS.EPS	30	27	52,6%
ENS 2D	AGREGE	779	717	52,1%
ENS 2D	P.L.P.	775	795	49,4%
ENS 2D	PROF. EPS	360	443	44,8%
ENS 2D	CHAIRE SUP	30	39	43,5%
Corps du 2nd degré		7044	4847	59,2%
Total		15206	6639	69,6%



Source : Entrepôt de données BSA



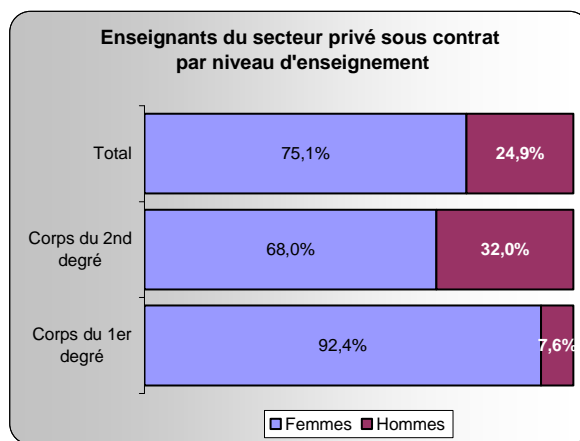
La féminisation du corps enseignant est générale sauf exception :

- les agrégés et les enseignants de la voie professionnelle où on retrouve la parité,
- les chaires supérieures et les enseignants en EPS où les hommes sont majoritaires.

La féminisation la plus élevée, dépassant 80%, concerne les personnels enseignants du 1^{er} degré.

Secteur privé sous contrat : par corps et niveau d'enseignement

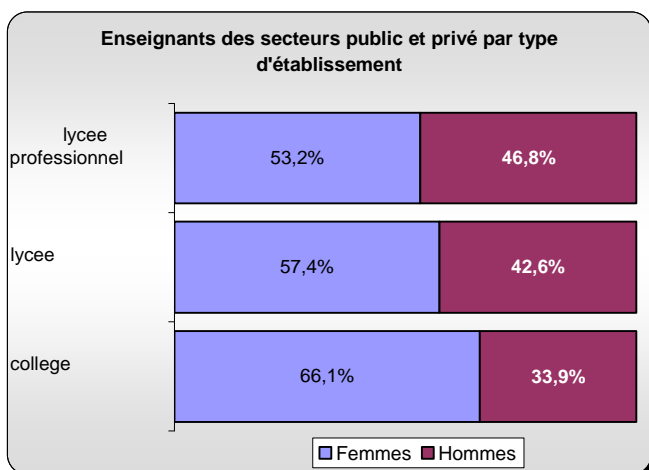
Catégories	Libellé Corps	F	H	% femmes
ENS 1D	INST.SUPPL	104	7	93,7%
ENS 1D	INSTIT	5	0	100,0%
ENS 1D	PROF.ECOLE	563	48	92,1%
Corps du 1er degré		672	55	92,4%
ENS 2D	A.E.	43	20	68,3%
ENS 2D	AGREGE	32	40	44,4%
ENS 2D	CERTIFIE	726	272	72,7%
ENS 2D	CHAIRE SUP	0	2	0,0%
ENS 2D	M.A.	262	119	68,8%
ENS 2D	P.L.P.	97	60	61,8%
ENS 2D	PROF.EPS	53	57	48,2%
Corps du 2nd degré		1213	570	68,0%
Total		1885	625	75%



Source : Entrepôt de données BSA

La féminisation est plus forte parmi les enseignants du second degré privé sous contrat. Elle dépasse 90% dans le 1^{er} degré. Les hommes sont majoritaires seulement parmi les agrégés et les professeurs d'EPS.

Féminisation des enseignants du second degré (public et privé) : répartition par type établissement



Source : Entrepôt de données BSA

La féminisation est plus importante dans les collèges du fait de la forte présence des certifiés, corps dans lequel les femmes sont les plus nombreuses.

Personnels non enseignants

Personnels d'encadrement par corps

Catégories	Libellé Corps	F	H	% Femmes
ATSS	administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	2	9	18,2%
	conseiller d'administration scolaire et universitaire	8	10	44,4%
	Recteur d'académie	1	0	100,0%
	secrétaire général d'académie	0	1	0,0%
	Total ATSS	11	20	35,5%
inspection	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	10	18	35,7%
	inspecteur d'académie adjoint	1	1	50,0%
	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	0	2	0,0%
	inspecteur de l'éducation nationale	25	33	43,1%
Total Inspection	36	54	40,0%	
TOTAL ENCADREMENT		47	74	38,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels d'encadrement sont majoritairement masculins : environ 2/3 des ATSS et 40% des personnels d'inspection sont des hommes.

Personnels DIEO par corps

Catégorie	Corps / Grade	F	H	% Femmes
Direction	principal adjoint de collège	61	50	55,0%
	principal de collège	69	71	49,3%
	proviseur adjoint de lycée	26	14	65,0%
	proviseur adjoint de lycée professionnel.	9	8	52,9%
	proviseur de lycée	7	32	17,9%
	proviseur de lycée professionnel	6	12	33,3%
	proviseur de vie scolaire	1	0	100,0%
Total Direction	179	187	48,9%	
Education et orientation	conseiller d'orientation intérimaire	1	0	100,0%
	conseiller principal d'éducation	242	95	71,8%
	personnel d'orientation	88	18	83,0%
Total Education et orientation	331	113	74,5%	
inspection	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	10	18	35,7%
	inspecteur d'académie adjoint	1	1	50,0%
	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	0	2	0,0%
	inspecteur de l'éducation nationale	25	33	43,1%
Total Inspection	36	54	40,0%	
TOTAL DIEO		546	354	60,7%

Source : Entrepôt de données BSA

La parité d'ensemble observée chez les personnels de direction masque des disparités selon le type d'établissement : les hommes sont majoritaires dans la direction des lycées alors que les femmes sont majoritaires dans la direction des collèges et les fonctions d'adjointe quel que soit le type d'établissement.

Les personnels d'éducation et d'orientation sont majoritairement féminins. La situation est inversée chez les personnels d'inspection.

Assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps

Trois personnels sur quatre parmi les assistants d'éducation sont des femmes.

Corps	F	H	% Femmes
Assistant de langue vivante recruté localement	7	2	77,8%
assistant d'éducation	2062	709	74,4%
corps des assistants étrangers	106	26	80,3%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	7	6	53,8%
TOTAL Assistance éducative et pédagogiques	2182	743	74,6%

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ATSS et ITRF par Filière, catégorie et corps

Personnels administratifs.

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	ADAENES	118	44	72,8%
	ADMENESR	2	9	18,2%
	C.A.S.U	8	10	44,4%
	RECT.	1	0	100,0%
	S.G.A.	0	1	0,0%
Total Catégorie A		129	64	66,8%
B	SAENES	317	82	79,4%
C	ADJENES	518	48	91,5%
Non titulaires	CONTRACTUELS	102	6	94,4%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	24	1	96,0%
TOTAL Filière administrative		1090	201	84,4%

Source : Entrepôt de données BSA

La plus forte féminisation se situe chez les personnels de catégorie C avec un taux de 91,5% alors que la féminisation chez les personnels de catégorie A est de 66,8%.

Les personnels contractuels sont quasiment tous des femmes.

Personnels médico-sociaux

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	C.T.C.S.SOC	8	1	88,9%
A	INFIRM.-NS	173	15	92,0%
A	MED.CONST.T	3	0	100,0%
A	MED.EN.	29	1	96,7%
Total Catégorie A		213	17	92,6%
B	ASS.SOCIAL	57	2	96,6%
Non titulaires	A.SOC.CONT	8	1	88,9%
Non titulaires	INFIR.CONT	12	0	100,0%
Non titulaires	MED.CONTR.	10	0	100,0%
Total Catégorie Non titulaires		30	1	96,8%
Total filière médico-sociale		300	20	93,8%

Source : Entrepôt de données BSA

La filière médico-sociale affiche avec un taux de 93,8% la plus forte féminisation de toutes les filières.

Personnels ouvriers et de service

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
C	A TEC	33	27	55,0%
Non titulaires	CONTRACTUELS	10	3	76,9%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	1	0	100,0%
Total filière ouvrière		44	30	59,5%

Source : Entrepôt de données BSA

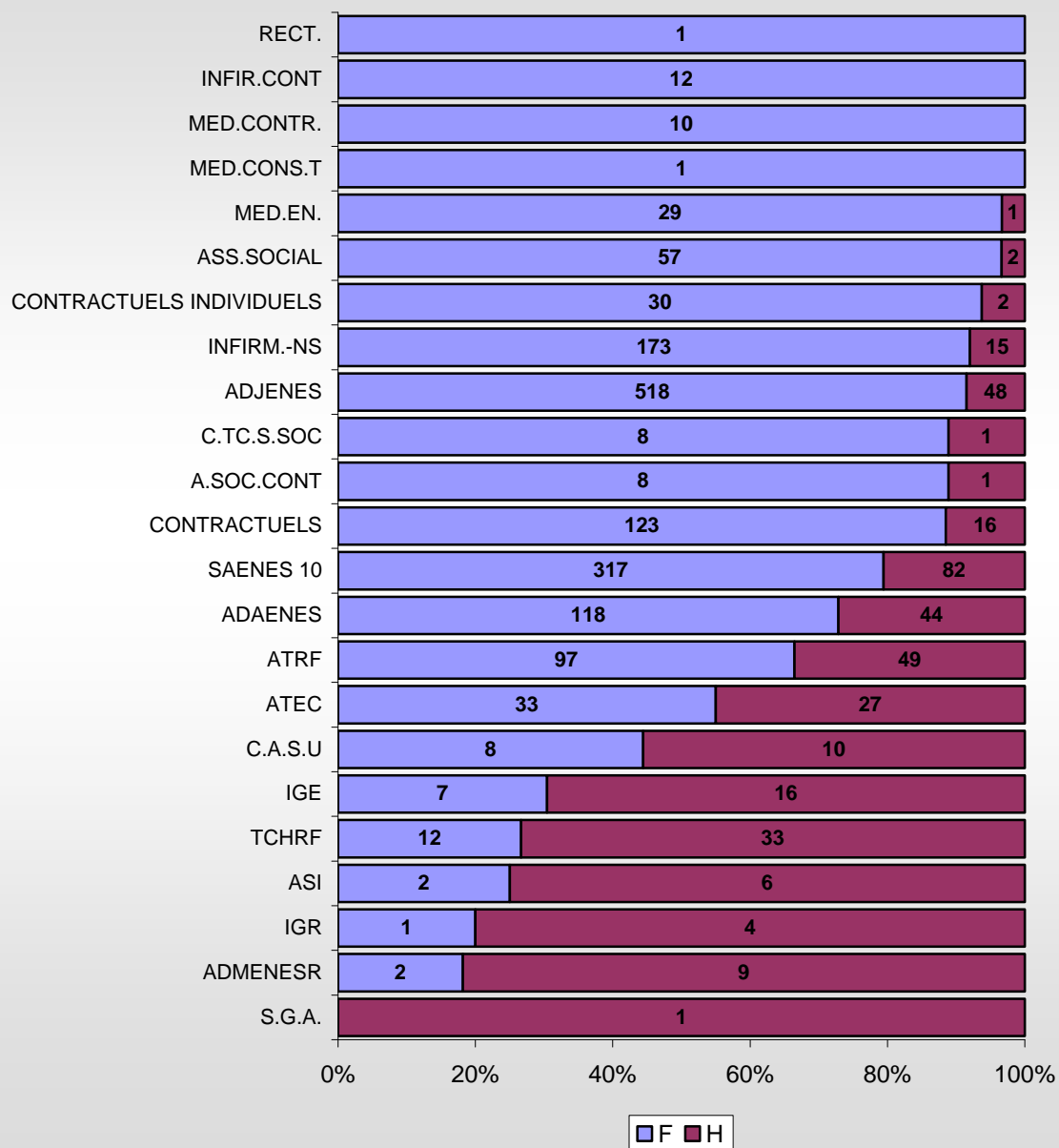
Personnels ITRF

Catégories FP	Libellé Corps	F	H	% Femmes
A	assistant ingénieur	2	6	25,0%
	ingénieur de recherche	1	4	20,0%
	ingénieur d'études	7	16	30,4%
Total Catégorie A		10	26	27,8%
B	technicien de recherche et de formation	12	33	26,7%
C	adjoint technique de recherche et de formation	97	49	66,4%
Non titulaires	CONTRACTUELS INDIVIDUELS	16	8	66,7%
Total filière ITRF		135	116	53,8%

Source : Entrepôt de données BSA

La parité d'ensemble (53,8%) des personnels ITRF masque une situation différenciée selon le niveau. Les catégories A et B sont majoritairement masculines (environ 3 hommes sur 4) alors que les 2/3 des catégories C sont des femmes.

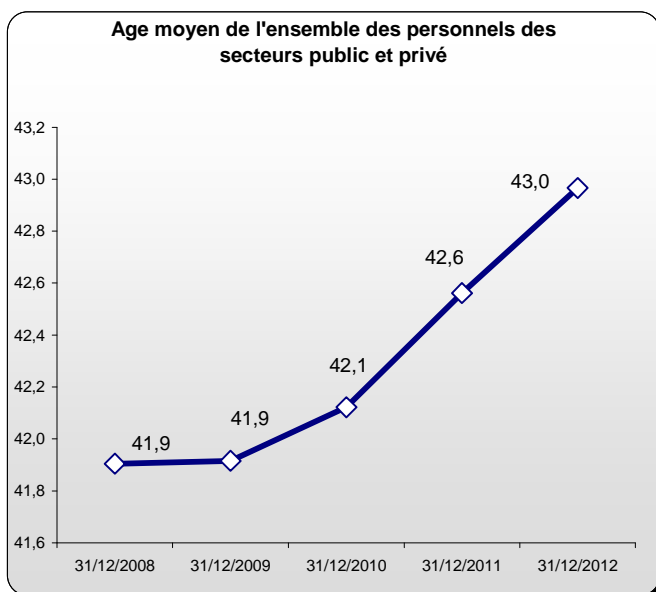
Personnels ATSS et ITRF par genre



Ages moyens

Catégories	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Assistance éducative et autres contractuels	31,2	32,0	32,6	33,7	34,5
ATSS	47,3	47,2	47,2	47,5	48,5
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	39,7	37,9	43,1	40,8	44,5
Direction	52,0	51,6	51,7	51,6	51,6
Education et orientation	45,1	45,1	45,7	45,9	45,9
ENS 1D	41,0	41,3	41,6	42,1	42,6
ENS 2D	43,4	43,3	43,4	43,6	43,9
inspection	54,1	53,5	53,4	53,4	54,2
ITRF	44,2	45,2	45,8	46,4	44,5
Total	41,9	41,9	42,1	42,6	43,0

Source : Entrepôt de données BSA



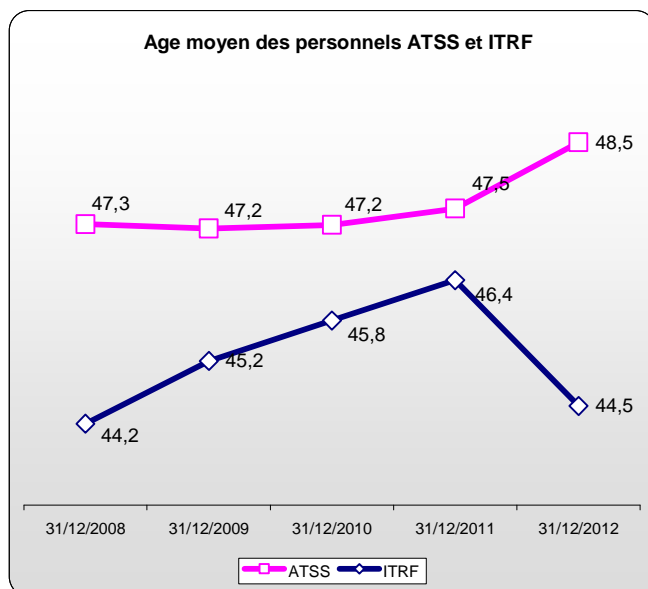
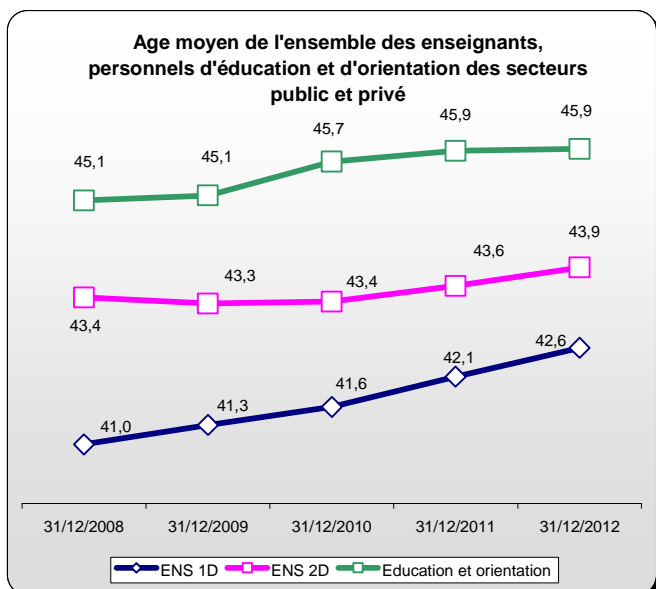
Hormis pour les personnels de direction, d'inspection et les ITRF, l'âge moyen de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale a tendance à augmenter.

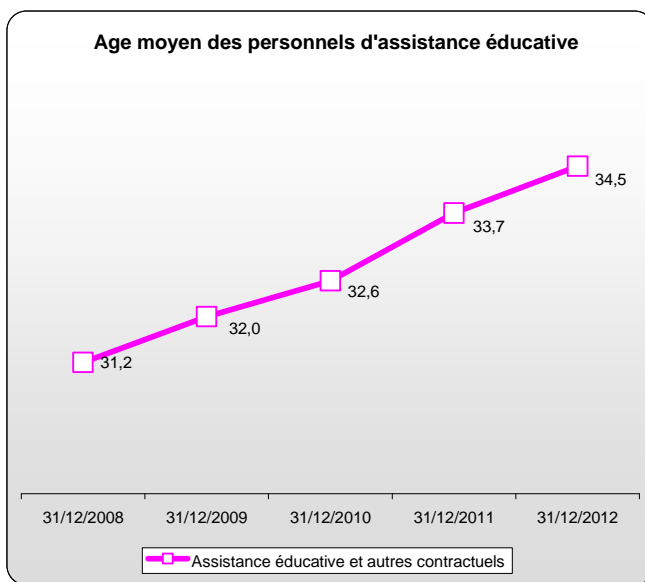
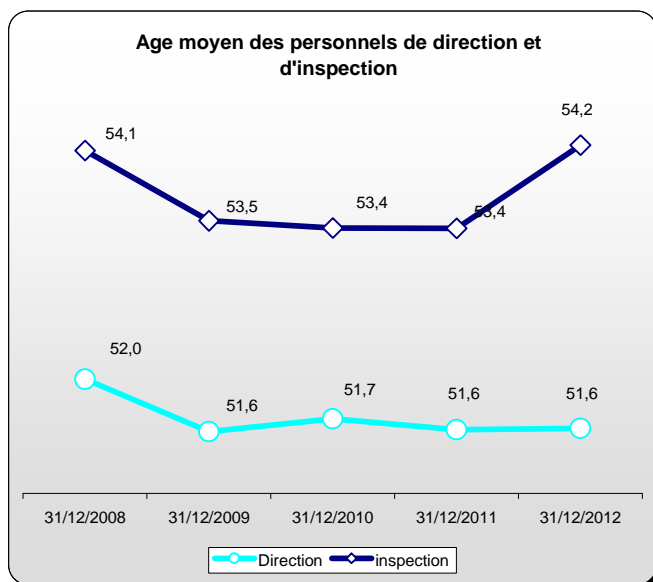
Les personnels les plus jeunes se retrouvent parmi les assistants d'éducation (âge moyen : 34,5 ans), les personnels les plus âgés parmi les personnels de direction (51,6) et d'inspection (54,2).

Les enseignants du second degré sont plus âgés (43,9) que les enseignants du 1er degré (42,6).

Ils sont en moyenne plus jeunes que les personnels ATSS (48,5) et les ITRF (44,5).

A signaler : la baisse de l'âge moyen des ITRF essentiellement due à l'intégration des personnels de laboratoire dans cette catégorie.





Tranches d'âge

Ensemble des personnels par type et genre

Catégories	sexe	Age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
Autres personnels	F	41,9	890	20,7%	909	21,2%	1145	26,7%	1351	31,5%
Autres personnels	H	39,5	459	31,4%	280	19,1%	317	21,7%	408	27,9%
		41,3	1349	23,4%	1189	20,6%	1462	25,4%	1759	30,5%
Enseignants	F	42,8	1460	8,5%	5328	31,2%	5720	33,5%	4583	26,8%
Enseignants	H	44,7	383	5,3%	1993	27,4%	2404	33,1%	2484	34,2%
		43,4	1843	7,6%	7321	30,1%	8124	33,4%	7067	29,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du public par corps

Libellé corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
PEGC	58,3	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	59	100,0%
A.E.	57,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
CH.ENS.EPS	55,6	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	57	100,0%
CHAIRE SUP	53,3	0	0,0%	1	1,4%	24	34,8%	44	63,8%
INSTIT	48,9	0	0,0%	0	0,0%	211	60,1%	140	39,9%
M.A.	48,7	0	0,0%	2	2,9%	40	58,8%	26	38,2%
P.L.P.	45,4	42	2,7%	427	27,2%	557	35,5%	544	34,6%
AGREGE	44,8	69	4,6%	450	30,1%	469	31,4%	508	34,0%
PROF. EPS	44,6	39	4,9%	218	27,1%	285	35,5%	261	32,5%
CERTIFIE	43,0	577	8,2%	2183	31,2%	2329	33,3%	1908	27,3%
PROF.ECOLE	42,3	829	8,6%	3120	32,5%	3174	33,1%	2480	25,8%
PROF.CONTR	41,5	73	10,9%	221	33,1%	233	34,9%	141	21,1%
VACATAIRE	38,9	22	22,2%	32	32,3%	30	30,3%	15	15,2%
Enseignants du secteur public	43,2	1651	7,6%	6654	30,5%	7352	33,7%	6188	28,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes chez les personnels non enseignants alors que l'inverse est observé chez les personnels enseignants dont la part des moins de 30 ans chez les femmes est de 3,2 points supérieure à celle des hommes.

Globalement, les moins de 30 ans représentent moins d'un enseignant sur dix alors que les plus de 50 ans représentent plus d'un enseignant sur quatre.

Les enseignants du secteur public sont plus jeunes en moyenne que ceux du secteur privé sous contrat, avec en particulier, une différence de plus de 6,7 pts chez les plus de 50 ans.

Enseignants du privé sous contrat par corps

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
CHAIRE SUP	57,0	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%
INSTIT	52,6	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	4	80,0%
AGREGE	48,6	1	1,4%	14	19,4%	23	31,9%	34	47,2%
A.E.	48,6	0	0,0%	6	9,5%	29	46,0%	28	44,4%
CERTIFIE	47,0	33	3,3%	235	23,5%	292	29,3%	438	43,9%
P.L.P.	45,7	2	1,3%	42	26,8%	56	35,7%	57	36,3%
PROF.ECOLE	45,4	29	4,7%	152	24,9%	200	32,7%	230	37,6%
PROF.EPS	43,8	8	7,3%	29	26,4%	42	38,2%	31	28,2%
M.A.	38,3	73	19,2%	157	41,2%	103	27,0%	48	12,6%
INST.SUPPL	34,5	46	41,4%	32	28,8%	25	22,5%	8	7,2%
Enseignants du secteur privé	44,6	192	7,6%	667	26,6%	772	30,8%	879	35,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Parmi les enseignants du secteur privé sous contrat, la part des plus de 50 ans dépasse le tiers de l'ensemble de la population.

Personnels d'encadrement par corps et fonction

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
ADMENESR	50,82	0	0,0%	1	9,1%	4	36,4%	6	54,5%
C.A.S.U	52,61	0	0,0%	1	5,6%	4	22,2%	13	72,2%
IA-DSDEN	61,50	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
I.A. ADJ	53,00	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%
I.A/I.P.R.	53,96	0	0,0%	2	7,1%	6	21,4%	20	71,4%
I.E.N	54,03	0	0,0%	0	0,0%	12	20,7%	46	79,3%
Personnels d'encadrement	53,7	0	0,0%	4	3,3%	27	22,3%	90	74,4%

Source : Entrepôt de données BSA

Les 3/4 des personnels d'encadrement ont plus de 50 ans.

DIEO par corps et fonction

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
principal adjoint de collège	47,08	0	0,0%	18	16,2%	51	45,9%	42	37,8%
principal de collège	54,36	0	0,0%	1	0,7%	28	20,0%	111	79,3%
proviseur adjoint de lycée	48,15	0	0,0%	4	10,0%	23	57,5%	13	32,5%
proviseur adjoint de lycée professionnel.	49,06	0	0,0%	0	0,0%	11	64,7%	6	35,3%
proviseur de lycée	56,74	0	0,0%	0	0,0%	4	10,3%	35	89,7%
proviseur de lycée professionnel	56,56	0	0,0%	0	0,0%	2	11,1%	16	88,9%
proviseur de vie scolaire	55,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
C.P.E.	45,26	7	2,1%	90	26,7%	135	40,1%	105	31,2%
COP.INTERI	53,00	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
P. ORIENT.	47,97	2	1,9%	23	21,7%	32	30,2%	49	46,2%
I.A. ADJ	53,00	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%
I.A/I.P.R.	53,96	0	0,0%	2	7,1%	6	21,4%	20	71,4%
I.E.N	54,03	0	0,0%	0	0,0%	12	20,7%	46	79,3%
IA-DSDEN	61,50	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Personnels DIEO	49,1	9	1,0%	138	15,3%	305	33,9%	448	49,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Près d'un personnel de direction et d'orientation sur deux a plus de 50 ans.

Assistance. Educative, pédagogique et autres contractuels par corps

Libellé Corps	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
Assistant de langue vivante recruté localement	39,0	2	22,2%	2	22,2%	4	44,4%	1	11,1%
corps des assistants étrangers	23,8	129	97,7%	2	1,5%	1	0,8%	0	0,0%
assistant d'éducation	35,0	1139	41,1%	758	27,4%	515	18,6%	359	13,0%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	44,5	1	7,7%	2	15,4%	6	46,2%	4	30,8%
Assistance éducative et pédagogique, autres contractuels	34,5	1271	43,5%	764	26,1%	526	18,0%	364	12,4%

Source : Entrepôt de données BSA

Les assistants sont principalement des jeunes de moins de 30 ans, en particulier chez les assistants étrangers, mais plus d'un assistant d'éducation sur dix a 50 ans et plus.

Personnels ATSS par Filière, catégorie et corps

Filière	Catégorie FP	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
personnels administratifs	A	49,2	4	2,1%	30	15,5%	59	30,6%	100	51,8%
	B	48,0	8	2,0%	64	16,0%	139	34,8%	188	47,1%
	C	49,1	17	3,0%	58	10,2%	188	33,2%	303	53,5%
	Non titulaires	45,0	13	9,8%	30	22,6%	32	24,1%	58	43,6%
personnels médico-sociaux	A	49,7	1	0,4%	25	10,9%	79	34,3%	125	54,3%
	B	46,7	1	1,7%	13	22,0%	20	33,9%	25	42,4%
	Non titulaires	46,0	5	16,1%	5	16,1%	7	22,6%	14	45,2%
personnels ouvriers et de service	C	52,8	0	0,0%	0	0,0%	16	26,7%	44	73,3%
	Non titulaires	43,6	2	14,3%	0	0,0%	7	50,0%	5	35,7%
Personnels ATSS		48,6	51	3,0%	225	13,4%	547	32,5%	862	51,2%

Source : Entrepôt de données BSA

La moitié des personnels ATSS a plus de 50 ans. Ce constat concerne plus particulièrement les personnels de catégorie C des filières administratives et ouvrières ainsi que les personnels de catégorie A des filières médico-sociales et administratives.

Personnels ITRF par filière, catégorie et corps

Filière	Catégorie	age moyen	Moins de 30 ans	%	De 30 à 39 ans	%	De 40 à 49 ans	%	50 ans et plus	%
conseiller en formation continue	A	64,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
personnels techniques	A	47,4	1	2,9%	5	14,3%	15	42,9%	14	40,0%
	B	44,0	2	4,4%	12	26,7%	18	40,0%	13	28,9%
	C	43,8	11	7,5%	41	28,1%	47	32,2%	47	32,2%
	Non titulaires	45,5	4	16,7%	4	16,7%	4	16,7%	12	50,0%
Personnels ITRF		44,0	18	7,2%	62	24,7%	84	33,5%	87	34,7%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de plus de 50 ans sont les plus nombreux parmi les catégories A des ITRF. Les personnels des autres catégories sont plus jeunes avec moindre présence de personnels de plus de 50 ans (environ 30%).

CHAPITRE 2

LA CARRIERE

Recrutements / Concours _____ **36**

Personnels enseignants du premier degré : secteurs public et privé sous contrat _____	36
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public _____	37
Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat _____	39
Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé _____	41

Promotion / avancement _____ **44**

Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public _____	44
Personnels enseignants du second degré dans le secteur public _____	44
Personnels de direction et d'inspection _____	45
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire _____	45

Les rémunérations _____ **47**

Masse salariale par budget opérationnel de programme _____	47
Rémunération des personnels titulaires _____	48
Indices moyens par catégorie et par genre _____	48
Les mesures catégorielles _____	49

RECRUTEMENTS / CONCOURS

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE : SECTEUR PUBLIC ET PRIVE SOUS CONTRAT

Premier concours interne de Professeur des écoles dans le secteur public

Sessions	Alpes-Maritimes			Var			ACADEMIE		
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis
2011	16	8	5	6	1	1	22	9	6
2012	13	8	2	9	6	2	22	14	4
2013	15	6	3	5	2	1	20	8	4
Evolution 2012-2013	2	-2	1	-4	-4	-1	-2	-6	0

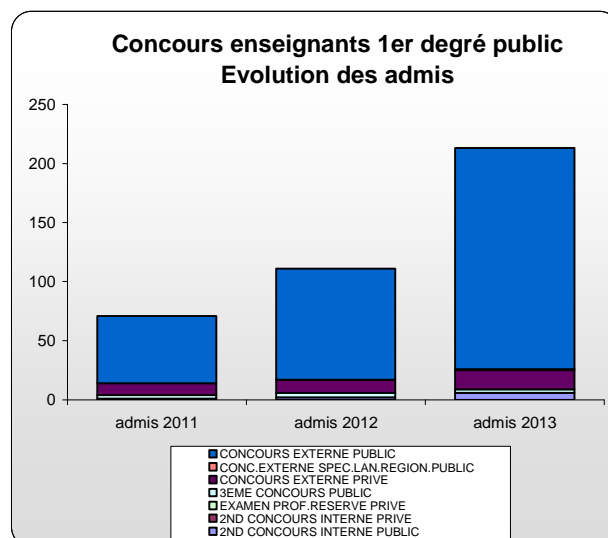
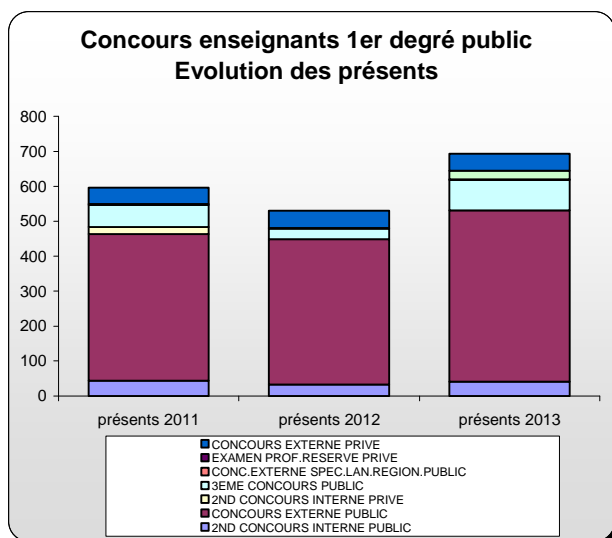
Source OCEAN -Admis sur liste principale

Les autres concours (public et privé sous contrat)

Concours enseignants 1er degré	2012			2013			Taux de réussite	
	candidats	présents	admis	candidats	présents	admis	2012	2013
2ND CONCOURS INTERNE PUBLIC	149	32	2	159	41	6	6,3%	14,6%
3EME CONCOURS PUBLIC	146	30	4	327	87	3	13,3%	3,4%
CONC. EXTERNE SPEC. LAN. REGION. PUBLIC	6	1	0	6	2	1	0,0%	50,0%
CONCOURS EXTERNE PUBLIC	969	417	94	1079	490	187	22,5%	38,2%
CONCOURS EXTERNE PRIVE	170	50	11	161	48	16	22,0%	33,3%
EXAMEN PROF. RESERVE PRIVE	0	0	0	25	25	0	0,0%	0,0%
TOTAL hors épreuves 2014 anticipées	1440	530	111	1757	693	213	20,9%	30,7%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

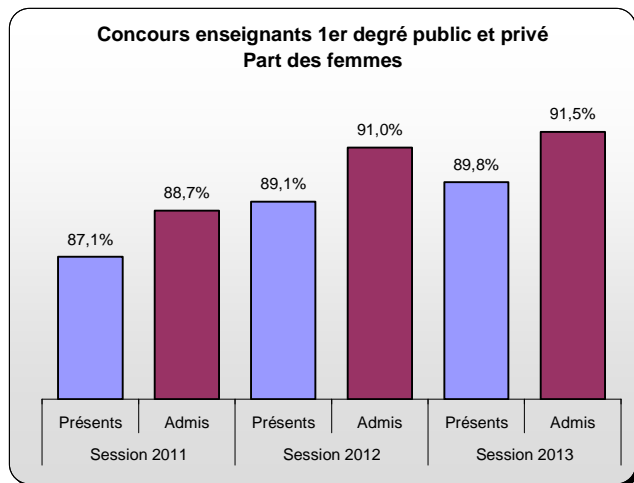
Evolution des présents et des admis



En 2013, le volume des présents progresse de 30.7% par rapport à la session 2012. La progression s'observe surtout au niveau du troisième concours PUBLIC (+57 présents), du concours externe PUBLIC (+73 présents) et de l'examen professionnel réservé (+25 présents).

Le taux de réussite augmente sensiblement en 2013 et atteint 30.7%. En conséquence de ces évolutions, le nombre des admis progresse de 91.9% soit +102 personnes par rapport à la session 2012 essentiellement dans le concours externe public.

Part des femmes



Les femmes représentent, à la session 2013, 89.8% des présents. Ce taux est en progression par rapport aux années antérieures.

Elles représentent 91.5% des admis. Ce taux est également en progression par rapport aux sessions précédentes.

Avec un taux de réussite supérieur au taux de présence, les femmes réussissent proportionnellement mieux que les hommes aux concours enseignants dans le 1^{er} degré.

PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DU SECOND DEGRE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Concours internes

Concours internes du second degré	2012			2013			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2012	2013
AGREG	592	368	19	609	399	24	5,2%	6,0%
CAPEPS	28	11	1	45	26	1	9,1%	3,8%
CAPES	320	167	14	413	241	31	8,4%	12,9%
CAPET	37	6	1	43	34	2	16,7%	5,9%
CAPLP	109	40	4	103	103	3	10,0%	2,9%
COP	2	1	0	12	3	1	0,0%	33,3%
CPE	122	52	2	115	51	1	3,8%	2,0%
TOTAL	1210	645	41	1340	857	63	6,4%	7,4%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Le nombre de candidats inscrits aux concours internes progresse de 10.7% à la session 2013 (130 candidats de plus).
Le volume des présents progresse de 32.3% (212 présents de plus).

Avec 63 admis en 2013 contre 41 admis en 2012, le taux de réussite progresse de 1 pt pour atteindre 7.4 %. La principale progression du nombre des admis s'observe au niveau du CAPES (+17 admis).

Concours externes

Concours externes du second degré	2012			2013			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2012	2013
AGREG	598	184	18	725	228	24	9,8%	10,5%
CAPEPS	34	21	11	39	39	10	52,4%	25,6%
CAPES	734	336	104	780	388	101	31,0%	26,0%
CAPET	99	39	3	105	36	5	7,7%	13,9%
CAPLP	266	91	21	202	90	29	23,1%	32,2%
COP	45	9	2	51	14	4	22,2%	28,6%
CPE	148	36	4	150	26	4	11,1%	15,4%
TOTAL	1924	716	163	2052	821	177	22,8%	21,6%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Le nombre d'inscrits est stable et le nombre de présents progresse de 14.6%.

Le taux de réussite est en légère baisse passant de 22.8 % en 2012 à 21.6% en 2013. L'ensemble de ces évolutions abouti à une légère progression de 14 admis.

Troisième concours

Troisième concours	2012			2013			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2012	2013
CAPES	56	14	3	46	15	1	21,4%	6,7%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservé du second degré	2013			Taux de réussite
	Inscrits	Présents	Admis	2013
CAPEPS	31	13	4	30,8%
CAPES	271	179	41	22,9%
CAPLP	110	81	32	39,5%
COP	6	2	0	0,0%
CPE	21	4	1	25,0%
TOTAL	439	279	78	28,0%

On recensait en novembre 2012 285 personnels titularisables. 279 personnes ont été effectivement présentes et 78 personnes ont été admises soit 28% des présents.

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Synthèse des lauréats par voie de concours

Ensemble des concours par voie d'accès	2012	2013	variation
EXTERNE	163	177	14
INTERNE	41	63	22
TROISIEME CONCOURS	3	1	-2
RESERVE	0	78	78
Total	189	314	125

Le nombre des lauréats aux concours enseignants dans le second degré public atteint 314 contre 189 à l'occasion de la session précédente.

Répartition par genre

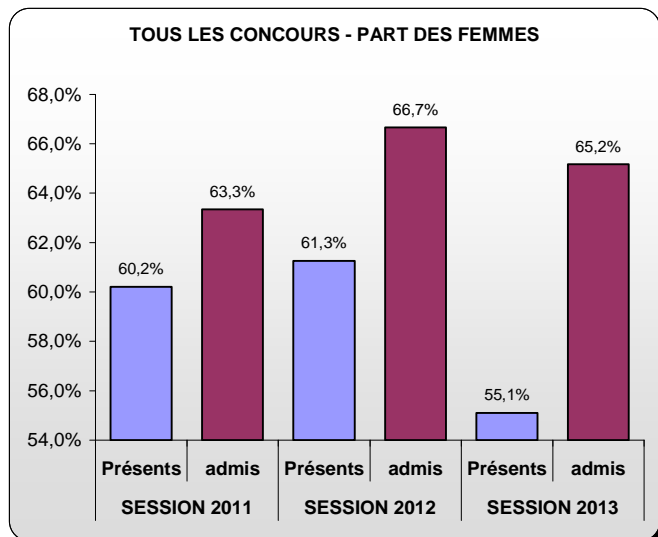
Femmes parmi les présents : volumes et parts relatives

Ensemble des concours	SESSION 2011	SESSION 2012	SESSION 2013
AGREG	54,0%	57,1%	45,6%
CAPEPS	30,2%	28,1%	30,8%
CAPES	67,3%	68,9%	68,8%
CAPET	62,2%	71,1%	52,9%
CAPLP	61,3%	52,7%	56,6%
COP	94,2%	90,0%	94,7%
CPE	75,7%	78,4%	72,8%
Total	60,2%	61,3%	55,1%

Le volume global des participants aux épreuves progresse de 47.5%. Celui des femmes progresse moins rapidement (+32.7%) ce qui a pour effet une diminution du taux de participation des femmes (- 6,2 pts)

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Les femmes parmi les présents et parmi les admis



Source OCEAN -Admis sur liste principale

Globalement, les femmes réussissent de mieux en mieux par rapport aux hommes. Si elles ne représentent que 55,1% des présents en 2013 (taux de participation en baisse par rapport aux années précédentes), elles représentent toujours les 2/3 des admis.

Cela s'observe dans pratiquement tous les concours hormis au CAPLP (57,1% des présents et 49,2% des admis) ainsi qu'au concours de CPE (72,8% des présents et 60% des admis).

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE DANS LE SECTEUR PRIVE SOUS CONTRAT

Les concours internes

Concours internes du second degré	Session 2012			Session 2013			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2012	2013
AGREG	51	26	1	50	32	3	3,8%	9,4%
CAPEPS	14	10	0	14	10	1	0,0%	10,0%
CAPES	127	84	6	107	80	7	7,1%	8,8%
CAPET	9	4	1	7	5	2	25,0%	40,0%
CAPLP	19	11	1	34	26	5	9,1%	19,2%
total	220	135	9	212	153	18	6,7%	11,8%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Le nombre de candidats inscrits aux concours internes atteint 212 à la session 2013.

Ce nombre est relativement stable par rapport à la session 2012.

La part des candidats présents ainsi que la part des admis progresse. Le taux de réussite passe de 6,7% à 11,8%.

Les concours externes

Concours externes du second degré	Session 2012			Session 2013			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2012	2013
CAPEPS	7	3	1	10	10	1	33,3%	10,0%
CAPES	127	61	5	141	69	11	8,2%	15,9%
CAPET	18	7	2	15	4	0	28,6%	0,0%
CAPLP	42	13	3	31	14	3	23,1%	21,4%
TOTAL	194	84	11	197	97	15	13,1%	15,5%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Globalement, le volume des candidats inscrits et présents est stable entre les deux sessions.

Avec 4 lauréats de plus, le taux de réussite progresse pour atteindre 15,5%.

Troisième concours

Troisième concours	Session 2012			Session 2013			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2012	2013
CAPES	9	4	0	14	14	0	0,0%	0,0%

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservés du second degré	Session 2013			Taux de réussite
	Inscrits	Présents	Admis	2013
CAPEPS	16	10	1	10,0%
CAPES	113	76	9	11,8%
CAPLP	30	24	4	16,7%
total	159	110	14	12,7%

Synthèse des lauréats par voie de concours

Ensemble des concours par voie d'accès	2012	2013	variation
EXTERNE	11	15	4
INTERNE	9	18	9
RESERVE		14	14
Total	20	47	27

Le nombre des lauréats aux concours enseignants dans le second degré du secteur privé sous contrat atteint 47 contre 20 à l'occasion de la session précédente. Près d'un lauréat sur trois a réussi un concours réservé.

La progression concerne toutes les voies d'accès.

Répartition par genre

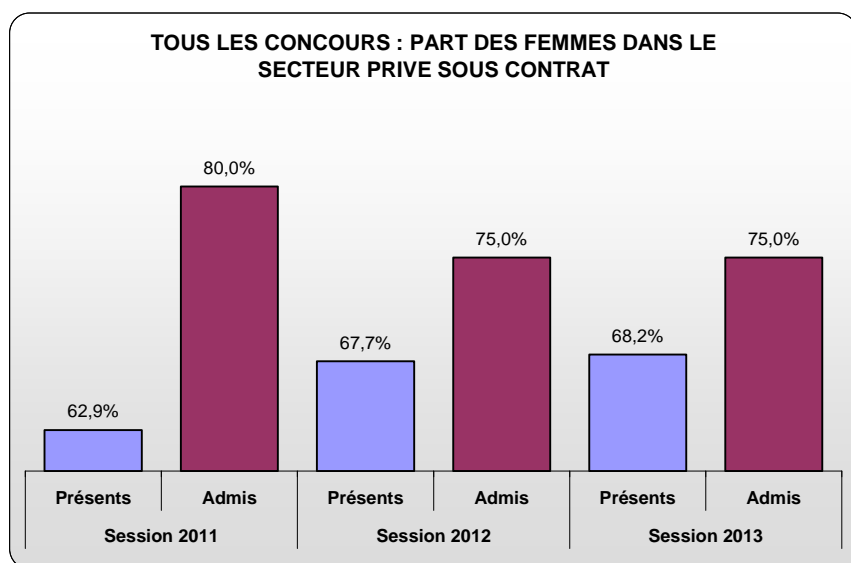
Femmes parmi les présents : volumes et parts relatives

Ensemble des concours	SESSION 2011	SESSION 2012	SESSION 2013
AGREG	69,7%	69,2%	71,9%
CAPEPS	28,6%	38,5%	40,0%
CAPES	67,8%	70,5%	72,0%
CAPET	68,2%	81,8%	77,8%
CAPLP	48,8%	58,3%	64,1%
Total	62,9%	67,7%	68,2%

Le volume global des candidats effectivement présents aux épreuves progresse globalement de 67.7%. La part des femmes est relativement stable par rapport aux années précédentes (68.2% à la session 2013 contre 67.7% à la session 2012).

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Les femmes parmi les présents et parmi les admis



Tout comme lors de la session 2012, les femmes réussissent proportionnellement mieux que les hommes puisqu'elles représentent 75% des lauréats alors qu'elles représentent 68.2% des candidats présents.

Source OCEAN - Admis sur liste principale

PERSONNELS D'ENCADREMENT ET ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE

Personnels d'encadrement

Personnels d'inspection et de direction	2012			2013			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2012	2013
INSPECTEURS D'ACADEMIE-INSPECTEURS PEDAG.REGIONAUX	14	14	1	11	10	4	7,1%	40,0%
INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE	36	36	3	24	24	3	8,3%	12,5%
PERSONNELS DE DIRECTION 1ERE CLASSE	11	7	2	12	12	4	28,6%	33,3%
PERSONNELS DE DIRECTION 2EME CLASSE	124	77	15	96	84	15	19,5%	17,9%
Total	185	134	21	143	130	26	15,7%	20,0%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Si le volume des candidats diminue de 22.7%, le nombre des présents reste relativement stable. Le nombre d'admis progresse légèrement ce qui se traduit par une progression du taux de réussite qui atteint 20% en 2013 contre 15.7% en 2012.

Personnels ATSS

Concours externes

Concours externes	2012			2013			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2012	2013
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	2	1	0	3	3	0	0,0%	0,0%
TECHNICIEN DE LABORATOIRE CONCOURS EXTERNE	0	0	0	0	0	0		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE LABORATOIRE 2C EXT.	0	0	0	0	0	0		
INFIRMIERE - INFIRMIER	39	22	3	60	32	7	13,6%	21,9%
MEDECIN E.N. CONCOURS UNIQUE	1	0	0	6	6	4		66,7%
SA CONCOURS COMMUN EXTERNE CLASSE NORMALE	701	204	4	478	99	1	2,0%	1,0%
ADJOINT ADM. 1ERE CLASSE CONCOURS EXTERNE COMMUN	0	0	0	976	509	13		2,6%
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL CONCOURS EXTERNE	0	0	0	58	24	3		12,5%
Total	743	227	7	1581	673	28	3,1%	4,2%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

1581 personnes ont candidaté à un concours ATSS externe en 2013. Ce volume est en nette augmentation par rapport à la session 2012 (+112%) et s'explique par l'apparition du concours ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE CONCOURS EXTERNE COMMUN qui a mobilisé à lui seul 976 candidats. Le taux de réussite progresse pour atteindre 4.2%.

Concours internes

Concours internes	2012			2013			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2012	2013
ATTACHE ADMINISTRATION EDUCATION NATIONALE INTERNE	111	50	4	99	99	0	8,0%	0,0%
TECHNICIEN DE LABORATOIRE CONCOURS INTERNE	0	0	0	0	0	0		
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE EDUC.NAT.INTERNE	0	0	0	0	0	0		
SAENES CONCOURS INTERNE CLASSE SUPERIEURE	353	182	3	140	84	6	1,6%	7,1%
ADJOINT ADM. 1ERE CLASSE CONCOURS INTERNE COMMUN	466	256	6	0	0	0	2,3%	
SA CONCOURS COMMUN INTERNE CLASSE NORMALE	0	0	0	224	151	10		
Total	930	488	13	463	334	16	2,7%	4,8%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Examens professionnels

Examens professionnels	2012			2013			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2012	2013
ATTACHE PRINCIPAL E.N. EXAMEN PROFESSIONNEL	23	11	4	23	16	10	36,4%	62,5%
TECHNICIEN LABORATOIRE CLASSE SUPERIEURE EXAM.PROF	0	0	0	0	0	0		
SAENES EXAMEN AVANCEMENT CLASSE SUPERIEURE	106	16	9	74	26	11	56,3%	42,3%
SAENES EXAMEN AVANCEMENT CLASSE EXCEPTIONNELLE	19	15		22	21	5	0,0%	23,8%
Total	148	42	13	119	63	26	31,0%	41,3%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservés	2013			Taux de réussite
	Candidats	Présents	Admis	2013
MEDECIN E.N. CONCOURS RESERVE	5	5	0	0,0%
ATTACHE ADMINISTRATION EDUCATION NATIONALE RESERVE	14	14	0	0,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE RESERVE	36	36	32	88,9%
Total	55	55	32	58,2%

58.2% des candidats éligibles au concours SAUVADET ont été admis.

Personnels de bibliothèque

Concours internes

PERSONNELS BIBLIOTHEQUE INTERNE	2012			2013			Taux de réussite	
	Candidats	présent	Admis	Candidats	présent	Admis	2012	2013
ASSISTANT DES BIBLIOTHEQUES INTERNE	20	5	2	0	0	0	40,0%	
BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIALISE INTERNE	8	3	1	0	0	0	33,3%	
CONSERVATEUR INTERNE	11	3	0	6	6	0	0,0%	0,0%
MAGASINIER PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES INTERNE	0	0	0	21	16	0		0,0%
BIBLIOTHECAIRE INTERNE	14	8	0	8	5	0	0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.NORMALE INTERNE	0	0	0	6	1	0		0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.SUPERIEURE INTERNE	0	0	0	2	2	0		0,0%
Total	53	19	3	43	30	0	15,8%	0,0%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Concours externes

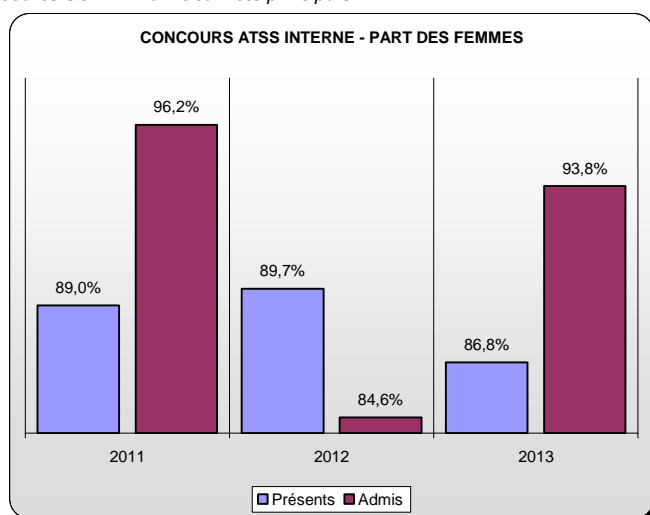
PERSONNELS BIBLIOTHEQUE EXTERNE	2012			2013			Taux de réussite	
	Candidats	présent	Admis	Candidats	présent	Admis	2012	2013
ASSISTANT DES BIBLIOTHEQUES EXTERNE	111	12	0	0	0	0	0,0%	
BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIALISE EXTERNE	12	2	0	0	0	0		
CONSERVATEUR EXTERNE	23	5	0	19	19	0		
MAGASINIER PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES EXTERNE	0	0	0	83	15	0		0,0%
BIBLIOTHECAIRE EXTERNE	49	9	0	51	16	0	0,0%	0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.NORMALE EXTERNE	0	0	0	56	11	0		0,0%
BIBLIOTHEC.ASSIST.SPEC.CL.SUPERIEURE EXTERNE	0	0	0	7	3	0		0,0%
Total	195	28	0	216	64	0	0,0%	0,0%

Source OCEAN -Admis sur liste principale

Part des femmes

Concours internes

Source OCEAN -Admis sur liste principale

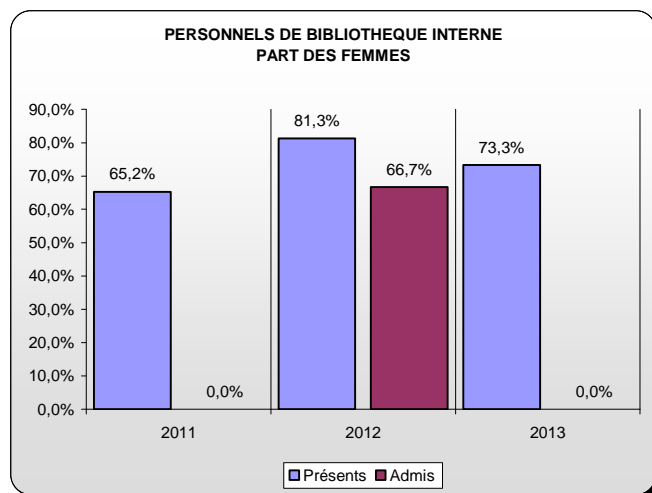
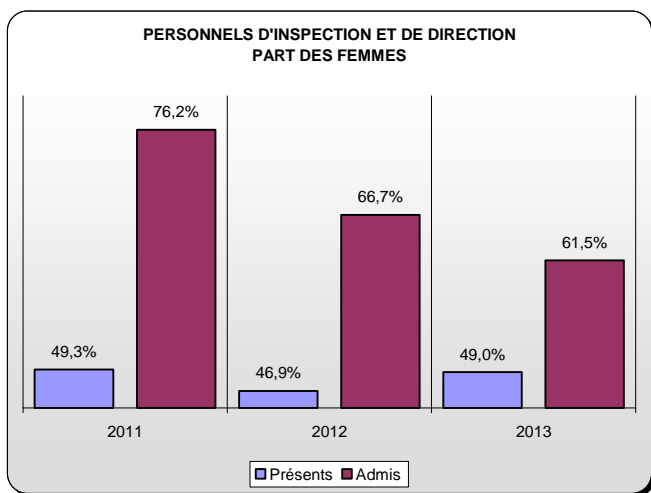


Les femmes représentent 86.8% des présents aux épreuves des concours ATSS.

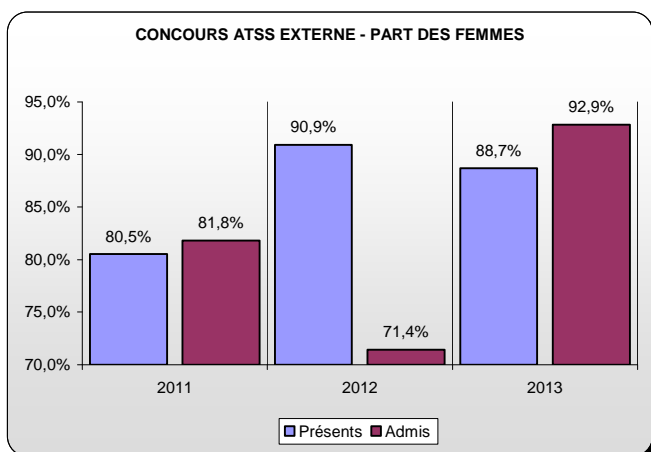
Pratiquement aussi assidues que les hommes, elles réussissent mieux que ces derniers. Elles représentent 93.8% des lauréats.

La même tendance est observée au niveau des concours d'inspection et de direction. Elles représentent à peu près la moitié des présents à l'épreuve et réussissent proportionnellement mieux que les hommes avec un taux de réussite de 61.5%.

On ne recense aucun lauréat au niveau des concours des personnels de bibliothèque.



Concours externes



Les femmes restent largement majoritaires dans les concours ATSS externes. Cette tendance est en progression constante depuis la session 2011.

A la session 2013, elles réussissent proportionnellement mieux que les hommes. (88.7 % des présents à la session et 92.9% des admis).

PROMOTION / AVANCEMENT

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Avancement à la hors-classe

ALPES MARITIMES Accès à la hors-classe		2011		2012		2013	
Nombre de promouvables		2913		3109		3266	
Nombre de promus		61	2,1%	65	2,1%	103	3,2%
dont hommes		19	31,2%	25	38,5%	25	24,3%
dont femmes		42	68,9%	40	61,5%	78	75,7%

Source DSDEN 06 - Division des personnels enseignants

On recense, pour l'ensemble de l'académie, 6632 candidatures recevables (3266 dans les Alpes-Maritimes et 3366 dans le Var). Ce nombre progresse globalement de 2.64% (+5% dans les Alpes-Maritimes et quasi-stabilité dans le Var).

VAR Accès à la hors-classe		2011		2012		2013	
Nombre de promouvables		3300		3352		3366	
Nombre de promus		66	2,0%	67	2,0%	104	3,0%
dont hommes		31	47,0%	25	37,3%	32	30,8%
dont femmes		35	53,0%	42	62,7%	72	69,2%

Source DSDEN 83 - Division des personnels enseignants

Le nombre de promus progresse de 56.8% pour atteindre 207.

La part des hommes parmi les promus représente 27.54%.

Promotions par liste d'aptitude

ALPES MARITIMES Intégration par liste d'aptitude		2011		2012		2013	
Nombre de candidatures recevables		44		41		41	
Nombre de promus		43	97,7%	29	70,7%	24	58,5%
dont hommes		9	20,9%	3	10,3%	3	12,5%
dont femmes		34	79,1%	26	89,7%	21	87,5%

Source DSDEN 06 - Division des personnels enseignants

Le nombre de candidatures recevables est stable (-1 uniquement dans le Var).

Les contingents diminuent dans les deux départements.

Ils correspondent à 24 personnes dans les Alpes-Maritimes (diminution de -17.2%) et 12 personnes dans le Var (diminution de -25%).

VAR Intégration par liste d'aptitude		2011		2012		2013	
Nombre de candidatures recevables		29		18		19	
Nombre de promus		24	82,8%	16	88,9%	12	63,2%
dont hommes		11	45,8%	4	25,0%	4	33,3%
dont femmes		13	54,2%	12	75,0%	8	66,7%

Source DSDEN 83 - Division des personnels enseignants

Cette diminution ne se répercute que chez les femmes qui restent majoritaires parmi les promus (80.5%).

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Avancement à la hors classe

Année scolaire 2012-2013	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
AGREGES	959	52,0%	48,0%	49	59,2%	40,8%	5,1%
CERTIFIES	3695	64,3%	35,7%	251	64,9%	35,1%	6,8%
P L P	892	50,1%	49,9%	59	55,9%	44,1%	6,6%
PROF EPS	501	26,7%	73,3%	35	57,1%	42,9%	7,0%
PEGC*	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	0,0%
CPE	233	72,5%	27,5%	15	66,7%	33,3%	6,4%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

On peut noter l'évolution du ratio promus / promouvables chez les conseillers principaux d'éducation qui résulte de l'augmentation du contingent national pour ce corps

Avancement à la classe exceptionnelle

Année scolaire 2012-2013	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
PEGC	2	100,0%	0,0%	1	100,0%	0,0%	50,0%
CE EPS	10	50,0%	50,0%	4	75,0%	25,0%	40,0%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

Promotions par liste d'aptitude

Les promotions au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude concernent 4 enseignants soit un taux de promotion de 0,86%. Pour l'accès au corps des professeurs certifiés, 37% des candidats sont promus.

Année scolaire 2012-2013	promouvables (1)	dont femmes	dont hommes	promus (2)	dont femmes	dont hommes	ratio (2)/(1)
AGREGES	464	45,4%	54,7%	4	50,0%	50,0%	0,9%
CERTIFIES	46	45,7%	54,3%	17	29,4%	70,6%	37,0%
PEPS	3	33,3%	66,7%	0	0,0%	0,0%	0,0%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des enseignants 2D

PERSONNELS DE DIRECTION ET D'INSPECTION

Promotion à la hors classe ou à la 1^{ère} classe par tableau d'avancement

	2011			2012			2013		
	Promouvables	Promus	ratio	Promouvables	Promus	ratio	Promouvables	Promus	ratio
Personnels de direction Hors classe	97	16	16,5%	83	14	16,9%	80	13	16,3%
Personnels de direction 1 ^o classe	71	17	23,9%	78	18	23,1%	84	18	21,4%
IEN-Hors classe	10	3	30,0%	9	4	44,4%	11	0	0,0%
IA IPR-Hors classe	4	2	50,0%	3	1	33,3%	5	1	20,0%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Les pourcentages de promotion sont stables, hormis pour les IEN compte tenu d'un changement des conditions règlementaires qui a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de personnels éligibles au plan national.

Promotion au corps par liste d'aptitude

	2011			2012			2013		
	Promouvables	Promus	ratio	Promouvables	Promus	ratio	Promouvables	Promus	ratio
Personnels de direction	10	2	20,0%	9	2	22,2%	12	1	8,3%
IEN	21	1	4,8%	18	1	5,6%	15	0	0,0%
IA IPR	2	0	0,0%	5	0	0,0%	5	1	20,0%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE, ET PERSONNELS DE LABORATOIRE

Personnels de catégorie C

Accès de la catégorie C à la catégorie B (liste d'aptitude)

Accès de la catégorie C à la catégorie B	2011	2012	2013
Nombre de promouvables	148	149	143
Nombre de promus	4	6	7
Ratio	2,7%	4,0%	4,9%

Le ratio promus / promouvables continue de progresser.

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Promotion au principalat 2^{ème} ou 1^{ère} classe et ou à la 1^{ère} classe (tableau d'avancement)

		2012			2013		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
Filière administrative	Adjaenes 1 ^o classe	33	4	12,1%	62	53	85,5%
	Adjaenes Principal 2 ^o classe	148	24	16,2%	85	34	40,0%
	Adjaenes Principal 1 ^o classe	99	22	22,2%	67	26	38,8%
	Adjaenes Principal Echelon spécial	13	6	46,2%	16	7	43,8%
Filière ITRF	ATRF 1 ^o classe	87	8	9,2%	94	11	11,7%
	ATRF Principal 2 ^o classe	70	13	18,6%	94	6	6,4%
	ATRF Principal 1 ^o classe	45	11	24,4%	55	10	18,2%
		495	88	17,8%	473	147	31,1%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Dans la filière administrative, on observe une progression du ratio promus / promouvables qui atteint globalement 52.2% en 2013 contre 19.1% en 2012. Cette augmentation a été générée par l'augmentation des contingents ministériels attribués pour tous les grades d'ADJAENES et par le passage au 8eme échelon en 2012 pour les ADJAENES principaux de première classe.

Dans la filière ITRF, ce ratio diminue légèrement de 4.1 pts.

Pour les personnels de catégorie B

Accès de la catégorie B à la catégorie A (liste d'aptitude)

Accès de la catégorie B à la catégorie A	2011	2012	2013
Nombre de candidats (liste d'aptitude)	37	52	40
Nombre de promus (liste d'aptitude)	4	3	3
Ratio	10,8%	5,8%	7,5%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Promotion à la classe supérieure ou classe exceptionnelle ou au principalat (tableau d'avancement)

		2012			2013		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
Filière administrative	Saenes Classe Supérieure	101	9	8,9%	74	10	13,5%
	Saenes Classe Exceptionnelle	55	5	9,1%	49	5	10,2%
Filière santé et sociale	Infirmiers Classe Supérieure	90	10	11,1%	67	11	16,4%
	Infirmiers Hors Classe	41	6	14,6%	31	5	16,1%
	Assistantes de Service Social Principal	36	3	8,3%	30	4	13,3%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

La progression des ratios promus / promouvables dans tous les corps résulte du maintien du nombre de promus et d'une diminution des promouvables.

Promotion au principalat des personnels de catégorie A

		2012			2013		
		Promouvables	Promus	Ratio	Promouvables	Promus	Ratio
APAE		48	2 (F)	4,2%	44	3	4,5%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

LES REMUNERATIONS

MASSE SALARIALE PAR BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME

L'ensemble de la masse salariale dans l'académie de NICE représente 1 626 042 577 € pour l'année scolaire 2012-2013. Ce montant est en augmentation par rapport à l'année scolaire 2011-2012 (+31 225 883€ soit +1.96%). Cette augmentation provient essentiellement de l'augmentation de 5,4 pts du taux de cotisation pour pension civile.

Programme 0139 Enseignement privé

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	Variation
Rémunérations	75 364 949	75 285 940	-79 009
Cotisations pour pension civile	973 982	1 014 939	40 957
Autres (*)	28 283 136	28 151 916	-131 220
TOTAL BOP 0139	76 338 930	76 300 879	-38 052

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants du premier et du second degré.

Programme 0140 Enseignement scolaire public du 1^{er} degré

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	Variation
Rémunérations	294 186 494	294 763 313	576 819
Cotisations pour pension civile	188 178 727	202 478 106	14 299 379
Autres (*)	52 145 406	51 808 905	-336 501
TOTAL BOP 0140	482 365 221	497 241 419	14 876 198

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants des établissements du premier degré ainsi que les personnels d'inspection, les assistants étrangers et les intervenants extérieurs.

Programme 0141 Enseignement scolaire public du second degré

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	Variation
Rémunérations	503 059 732	1 006 276 822	503 217 090
Cotisations pour pension civile	282 514 245	301 406 108	18 891 864
Autres (*)	94 903 243	90 976 019	-3 927 224
TOTAL BOP 0141	785 573 976	1 307 682 930	522 108 954

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants des établissements du second degré, les personnels de direction, d'inspection et d'orientation, les personnels IATSS et ITRF des établissements scolaires, les assistants étrangers et les personnels de la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (ex MGI).

Programme 0214 Soutien de la politique de l'Education Nationale

RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	Variation
Rémunérations	15 212 774	15 301 210	88 436
Cotisations pour pension civile	7 549 303	7 924 546	375 243
Autres(*)	5 895 403	5 926 038	30 635
TOTAL BOP 0214	22 762 077	23 225 756	463 679

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants IATSS et ITRF exerçant leurs fonctions dans les services académiques.

Programme 0230 Vie de l'élève

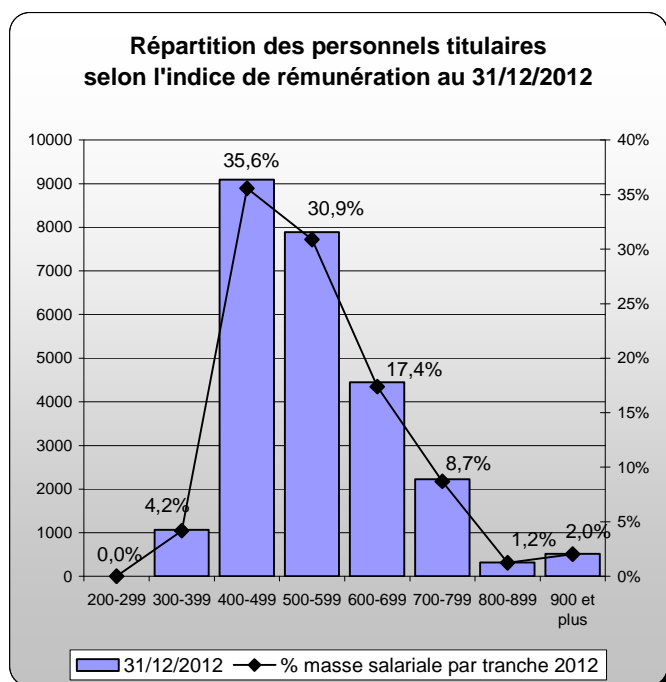
RUBRIQUES	2011-2012	2012-2013	Variation
Rémunérations	27 901 087	28 228 009	326 922
Cotisations pour pension civile	12 095 609	13 104 016	1 008 408
Autre (*)	6 552 606	6 456 422	-96 184
TOTAL BOP 0230	39 996 696	41 332 026	1 335 330

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les conseillers principaux d'éducation, les personnels ATSS de la filière médico-sociale, les assistants de vie scolaire et les assistants d'éducation

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable et rétablissements de crédit).

REMUNERATION DES PERSONNELS TITULAIRES

Cette partie ne prend en compte que les agents titulaires des secteurs public et privé sous contrat rémunérés sur les crédits de l'Etat.



Source : Entrepôt de données BSA

Le traitement indiciaire est le traitement avant tout complément et retenue. Il est exprimé en nombre de points. Un point d'indice correspond à une rémunération brute annuelle de 55.5635€ depuis 1^{er} juillet 2010.

L'indice moyen s'élève à 558.2 pts au 31/12/2012 contre 551.3 pts au 31/12/2011. Cela représente une progression de +1.25% contre +0.97% l'année précédente.

Les deux tranches les plus représentées sont les tranches 400-499 qui concerne 9090 personnes et 500-599 (7891 personnes). Elles s'appliquent à 66.4% de l'ensemble des effectifs pour des rémunérations principales brutes (hors régime indemnitaire) allant de 1852€ à 2773€.

INDICES MOYENS PAR CATEGORIE ET PAR GENRE

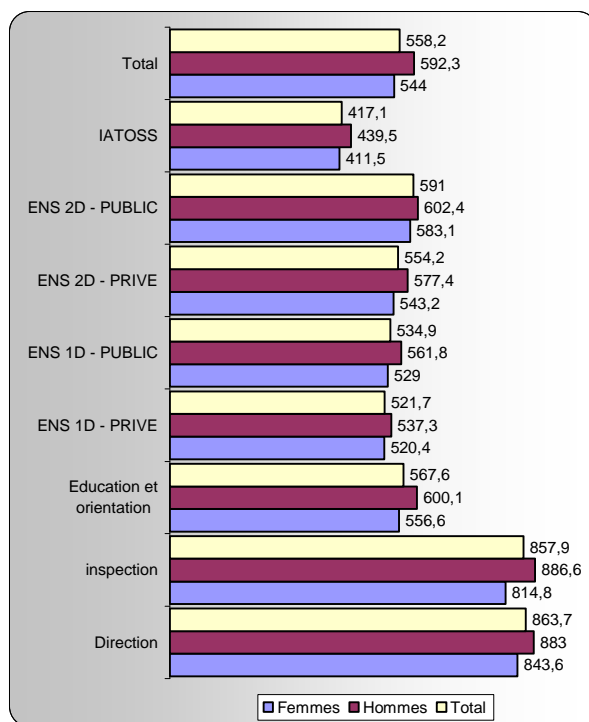
CATEGORIES	Femmes	Hommes	Total	Part des primes	Age moyen
Direction	843,6	883	863,7	12,4%	51,6
inspection	814,8	886,6	857,9	21,0%	54,2
Education et orientation	556,6	600,1	567,6	5,3%	45,9
ENS 1D - PRIVE	520,4	537,3	521,7	1,4%	45,5
ENS 1D - PUBLIC	529	561,8	534,9	4,2%	42,5
ENS 2D - PRIVE	543,2	577,4	554,2	13,6%	46,8
ENS 2D - PUBLIC	583,1	602,4	591	14,0%	43,9
IATOSS	411,5	439,5	417,1	15,0%	48,4
Total	544	592,3	558,2	10,4%	44,1

Source : Entrepôt de données BSA - Base des bulletins de salaires

L'indice moyen des enseignants du secteur privé sous contrat est globalement moins élevé que dans le secteur public.

La catégorie IATOSS qui regroupe les personnels ATSS et ITRF est la catégorie dont l'indice moyen est le plus faible. Cela est lié au fait que, dans cette catégorie, la part des personnels de catégories C est la plus élevée.

L'indice moyen des femmes est de 544 pts et celui des hommes est de 592.3 pts.



La part des primes hors avantages en nature est calculée en rapportant les primes (indemnités, heures supplémentaires, vacances et nouvelle bonification indiciaire) au salaire brut (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, indemnité de résidence et primes).

Mesures catégorielles touchant à l'ensemble des personnels

1. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) : taux de 9,43€ de l'heure soit 1 430.22€ au 1^{er} janvier 2013, prise en compte par une majoration de 1 point des indices majorés situés entre 308 et 313 bornes incluses.
Le minimum de traitement dans la fonction publique est ainsi porté à la rémunération afférente à l'INM 309, soit 1430.76€.
2. Mise en œuvre de l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie : versée pendant une période maximale de 21 jours calendaires (42 jours lorsque l'agent a réduit son activité) d'un montant de 54.17€ par jour (27.08€ en cas d'activité réduite).
3. Mise en place de l'indemnisation des activités de fonctionnement de jurys d'examens de qualification et de certification professionnelles des personnels.

Un arrêté du 29 avril 2013 a modifié celui du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de recrutement d'agents publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Désormais il est possible de rémunérer les activités de fonctionnement de jurys et d'examens de qualification ou de certification professionnelles des personnels. Ainsi peuvent être rémunérés les jurys chargés de l'examen de dossiers soumis à évaluation notamment dans le cadre des concours dits réservés.

Mesures catégorielles touchant aux personnels de direction

4. Création de l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats des personnels de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. Cette indemnité comprend une part fonctionnelle dont le montant annuel, tenant compte de la catégorie d'établissement et de l'emploi occupé, est compris entre 2890€ et 7000€. Elle comprend également une part résultat d'un montant maximum de 2000€.

CHAPITRE 3

LA VIE DES PERSONNELS

Lieu d'exercice	52
Les établissements scolaires de l'académie	52
Répartition de l'ensemble des effectifs	53
La mobilité	57
Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	57
Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public	58
Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection	59
Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire	60
LES TEMPS PARTIELS	61
Evolution globale du temps partiel	61
Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat	62
Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat	62
Les personnels titulaires non-enseignants	64
Le remplacement	65
Enseignement du premier degré	65
Enseignement du second degré	66
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	67
Absences / Congés pour raisons de santé	68
L'absentéisme des personnels pour raison de santé	68
Absentéisme par tranche d'âge	69
Absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps	71
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	73
Répartition des absences par motif	73
Les flux de personnels	74
Les départs définitifs dans le secteur public	74
Les sorties provisoires (détachements, disponibilités etc.)	75

LIEU D'EXERCICE

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ACADEMIE

Répartition des établissements d'enseignement selon le secteur

Etablissements d'enseignement	2011-2012			2012-2013			Variation		
	PRIVE	PUBLIC	TOTAL	PRIVE	PUBLIC	TOTAL	PRIVE	PUBLIC	TOTAL
école	54	1115	1169	54	1108	1162	0	-7	-7
college	32	142	174	32	142	174	0	0	0
college dont SEGPA	1	38	39	1	38	39	0	0	0
Lycée ens. Gén. & Techn.	20	39	59	20	40	60	0	1	1
dont section professionnelle en lycee	4	14	18	4	14	18	0	0	0
Lycée professionnel	8	20	28	8	20	28	0	0	0
dont section generale et techno en lp	0	2	2	0	2	2	0	0	0
Total	114	1316	1430	114	1310	1424	0	-6	-6

Source : Entrepôt de données BSA

L'académie de Nice totalise, tous secteurs confondus, 1424 établissements d'enseignement au 31/12/2012. Cela représente 6 établissements de moins qu'au 31/12/2011 (7 écoles de moins et 1 lycée d'enseignement général et technologique de plus). Tous ces changements sont intervenus dans le secteur public.

Répartition des établissements d'enseignement selon le département

Etablissements d'enseignement	2011-2012		2012-2013		Variation	
	Alpes-Maritimes	Var	Alpes-Maritimes	Var	Alpes-Maritimes	Var
école	608	561	606	556	-2	-5
college	90	84	90	84	0	0
college dont SEGPA	20	19	20	19	0	0
Lycée ens. Gén. & Techn.	34	25	35	25	1	0
section professionnelle en lycee	6	12	6	12	0	0
Lycée professionnel	17	11	17	11	0	0
section generale et techno en lp	1	1	1	1	0	0
Total	749	681	748	676	-1	-5

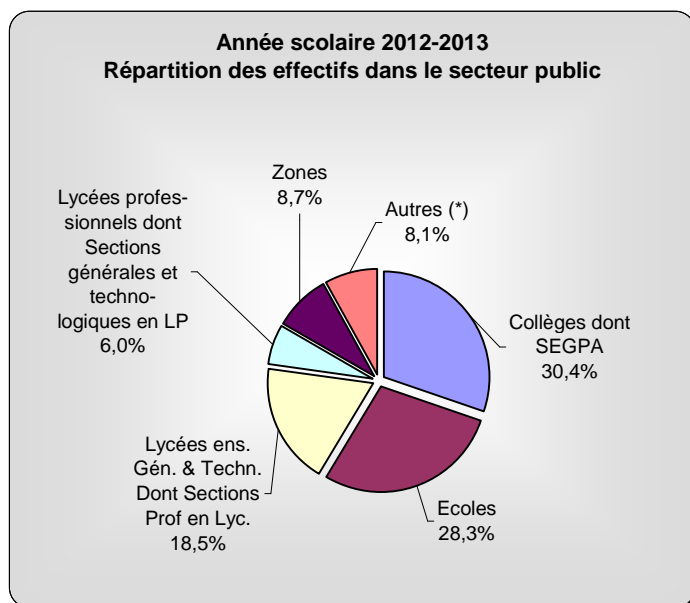
Source : Entrepôt de données BSA

Le nombre des établissements d'enseignement atteint 676 dans le Var (47.5% de l'ensemble des établissements d'enseignement) et 748 dans les Alpes-Maritimes (52.5% de l'ensemble des établissements d'enseignement). Les fermetures sont intervenues principalement dans le Var.

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS

Répartition par type d'établissement

Secteur public



Zone = zones de remplacement et zone académique

Effectifs dans le secteur public	2011-2012	2012-2013	Variation
Collèges dont SEGPA	8318	8384	66
Ecoles	7895	7820	-75
Lycées ens. Gén. & Techn. Dont Sections Prof en Lyc.	5153	5120	-33
Lycées professionnels dont Sections générales et technologiques en LP	1655	1655	0
Zones	2357	2402	45
Autres (*)	2377	2225	-152
Total	27755	27606	-149

Source : Entrepôt de données BSA

Dans le secteur public, les collèges et les écoles rassemblent 16204 individus soit 58.4% de l'ensemble de la population. Ce taux n'évolue pas par rapport à l'année précédente. La plus forte baisse est observée dans la catégorie "Autres" (formation continue des personnels, services administratifs, circonscriptions).

Détail de la catégorie "Autres"

Types d'établissement	2011-2012	2012-2013	Variation
autre service d aide medico-sociale	20	20	0
cdes/ccps/ccsd/mdph	2	4	2
centre de formation d apprentis	1	1	0
circonscription inspection educ nat	551	476	-75
etab pour enfants malades	60	63	3
etablissement medico-educatif	77	70	-7
etablissement socio educatif	13	15	2
etablissements divers (foyers, centres)	52	53	1
groupt etab pr formation continue	21	21	0
DSDEN et services	990	910	-80
rectorat et services rectoraux	440	446	6
service acad et centres info et orientat	148	144	-4
service mutualise entre eple	2	2	0
Total	2377	2225	-152

La variation globale de -152 individus dans la catégorie "Autres" s'observe essentiellement au niveau :

- des circonscriptions (diminution des effectifs affectés aux Besoins éducatifs AIS hors la classe),
- des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale - DSDEN - (essentiellement des personnels d'assistance éducative).

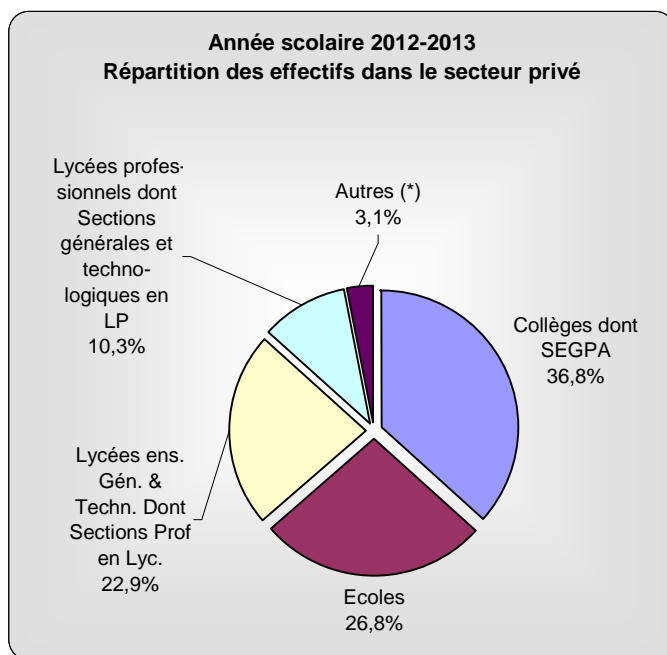
Secteur privé sous contrat

Effectifs dans le secteur privé	2011-2012	2012-2013	Variation
Collèges dont SEGPA	922	923	1
Ecoles	677	673	-4
Lycées ens. Gén. & Techn. Dont Sections Prof en Lyc.	570	576	6
Lycées professionnels dont Sections générales et technologiques en LP	257	259	2
Autres (*)	79	79	0
Total	2505	2510	5

Source : Entrepôt de données BSA

Dans le secteur privé sous contrat, les collèges rassemblent 36.8% des effectifs suivis des écoles (26.8% des effectifs). Ces niveaux plus élevés que dans le secteur public s'expliquent par le fait que les personnels IATOSS ne sont pas représentés dans ce secteur.

Les effectifs dans le secteur privé sous contrat progressent de 5.



(*) Etablissements pour enfants malades et établissement médico-éducatifs

Les enseignants du premier degré (public et privé sous contrat)

Répartition par type d'établissement

Ensemble des effectifs du 1er degré	2011-2012	2012-2013	Répartition 2012-2013	Variation	Variation en %
Ecoles	8534	8455	79,2%	-79	-0,9%
Collèges dont SEGPA	265	273	2,6%	8	3,0%
Lycée ens. Gén. & Techn.	1	1	0,0%	0	0,0%
Zones	1172	1251	11,7%	79	6,7%
section professionnelle en lycée	0	1	0,0%	1	
Autres (*)	779	700	6,6%	-79	-10,1%
Total	10751	10681	100,0%	-70	-0,7%

Source : Entrepôt de données BSA

Tous secteurs confondus, 79.2% des enseignants du 1^{er} degré sont affectés dans les écoles et 11.7% en zone pour le remplacement et la suppléance.

On recense 79 enseignants de moins dans les circonscriptions.

Répartition géographique

50.8% des enseignants sont affectés dans les Alpes-Maritimes. La part des effectifs affectés dans les collèges et dans les écoles est relativement plus importante dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

Cette part est moins importante dans les zones et dans autres types d'établissement.

Ensemble des effectifs du 1er degré en 2011-2012	Académie	Alpes-Maritimes	Var
Ecoles	8455	51,4%	48,6%
Collèges dont SEGPA	273	52,7%	47,3%
Lycée ens. Gén. & Techn.	1	100,0%	0,0%
Zones	1251	48,0%	52,0%
section professionnelle en lycée	1	0,0%	100,0%
Autres (*)	700	48,1%	51,7%
zones	10681	50,8%	49,2%

Source : Entrepôt de données BSA

(*) Etablissements pour enfants malades, établissement médico-éducatifs, circonscriptions.

Les enseignants du second degré (public et privé sous contrat)

Répartition par type d'établissement

46.3% des enseignants du second degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans un collège et 44.4% dans un lycée d'enseignement général ou un lycée d'enseignement professionnel.

Les zones de remplacement et la zone académique (maîtres auxiliaires garantis d'emploi et contractuels en CDI) accueillent 8.2% des effectifs. Ce taux est en légère baisse (-0.1 pt par rapport à l'année scolaire 2011-2012).

Ensemble des effectifs du 2nd degré	2011-2012	2012-2013	Répartition 2012-2013	Variation	Variation en %
Collèges dont SEGPA	6400	6328	46,3%	-72	-1,1%
Ecoles	35	35	0,3%	0	0,0%
Lycée ens. Gén. & Techn.	4530	4507	33,0%	-23	-0,5%
Lycées professionnels dont section génér. en LP	1554	1555	11,4%	1	0,1%
Zones	1151	1125	8,2%	-26	-2,3%
Autres (*)	126	124	0,9%	-2	-1,6%
Total	13796	13674	100,0%	-122	-0,9%

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition géographique

Ensemble des effectifs du 2nd degré en 2011-2012	Académie	Alpes-Maritimes	Var
Collèges dont SES	6328	50,1%	49,9%
Ecoles	35	0,0%	100,0%
Lycée ens. Gén. & Techn.	4507	53,6%	46,4%
Lycées professionnels dont section génér. en LP	1555	58,7%	41,3%
Zones	1125	55,1%	44,9%
Autres (*)	124	83,9%	16,1%
Total	13674	52,9%	47,1%

Source : Entrepôt de données BSA

52.9% des enseignants du second degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans les Alpes-Maritimes. Toutes proportions gardées, les enseignants du Var sont relativement plus nombreux dans les collèges (dont SEGPA) et les écoles.

Les enseignants des Alpes-Maritimes sont relativement plus nombreux dans les autres catégories d'établissement.

(*) Formation continue des personnels, services administratifs

Les enseignants dans les établissements d'enseignement et les zones de remplacement

Les collèges accueillent 46.1% des effectifs d'enseignants du second degré en situation d'enseignement. Ce taux est stable par rapport à 2011-2012.

58,2% des certifiés travaillent dans les collèges.

Les non titulaires (vacataires, contractuels et maîtres auxiliaires) sont majoritairement affectés dans les collèges.

Libellé Corps	CLG	LP	LYC	SEP	SEGPA	SGT	TSGE	Zones
A.E.	54,4%	19,1%	23,5%	0,0%	0,0%	0,0%	2,9%	0,0%
AGREGE	17,1%	0,2%	77,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	5,2%
CERTIFIE	58,2%	0,8%	31,3%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	9,3%
CH.ENS.EPS	61,4%	12,3%	15,8%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	7,0%
CHAIRE SUP	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
M.A.	55,9%	17,6%	19,4%	3,6%	0,2%	0,0%	3,3%	0,0%
P.L.P.	0,2%	70,3%	0,2%	17,9%	3,8%	0,0%	0,0%	7,4%
PEGC	83,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	16,9%
PROF. EPS	66,8%	7,3%	14,0%	1,8%	0,0%	0,1%	0,0%	10,0%
PROF.CONTR	47,9%	15,6%	16,3%	3,9%	2,9%	0,0%	0,0%	13,4%
PROF.EPS	88,2%	9,1%	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
VACATAIRE	51,0%	11,2%	25,5%	10,2%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	46,1%	11,4%	30,5%	2,8%	0,6%	0,0%	0,3%	8,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du secteur public : Affectation en zone de remplacement

Répartition par corps

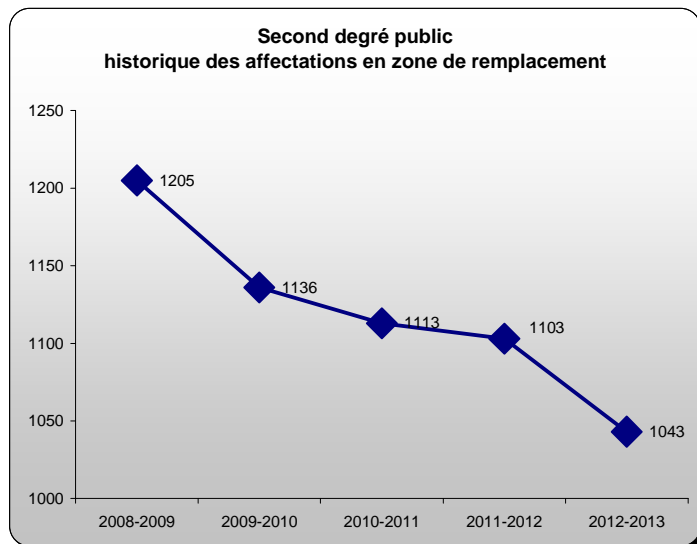
Libellé Corps	Affectés en ZR	Répartition	Age moyen	Age moyen du corps
AGREGE	82	7,9%	37,7	44,8
CERTIFIE	740	70,9%	37,1	43,0
CH.ENS.EPS	4	0,4%	56,8	55,6
P.L.P.	127	12,2%	42,6	45,4
PEGC	10	1,0%	60,6	58,3
PROF. EPS	80	7,7%	41,6	44,6
Total	1043	100,0%	38,4	43,9

Source : Entrepôt de données BSA

Les zones de remplacement accueillent 1043 enseignants titulaires du second degré (contre 1103 en 2011-2012). Cela représente 9.4% des enseignants du second degré titulaires dans le secteur public.

Toutes proportions gardées, les certifiés y sont plus nombreux (70.9% des personnels en ZR alors qu'ils représentent 63.3% des titulaires dans le 2nd degré public). Les TZR sont en moyenne plus jeunes (38.4 ans) que la moyenne (43.9 ans).

Evolution depuis l'année scolaire 2007-2008



Libellé Corps	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
A.E.	1	0	0	0	0
AGREGE	84	71	89	88	82
CERTIFIE	920	896	860	812	740
CH.ENS.EPS	6	6	3	6	4
P.L.P.	109	94	88	126	127
PEGC	15	17	13	11	10
PROF. EPS	70	52	60	60	80
TOTAL	1205	1136	1113	1103	1043

Source : Entrepôt de données BSA

Le nombre des titulaires affectés en zone de remplacement a diminué de 13.4% depuis l'année scolaire 2008-2009 essentiellement pour le corps des certifiés.

Personnels administratifs (IATOSS)

Répartition de l'ensemble des personnels par département et par type d'établissement

Les personnels IATOSS sont plus nombreux dans les Alpes-Maritimes que dans le Var. Cela s'explique par la présence du rectorat et par le fait que le nombre des établissements est plus important dans ce département (cf. début de chapitre).

Personnels ATSS et ITRF	Alpes Maritimes			Var			ACADEMIE	
	2011-2012	2012-2013	Variation	2011-2012	2012-2013	Variation	2011-2012	2012-2013
Autres dont formation cont., SADM etc.)	519	520	1	180	179	-1	699	699
college	310	305	-5	307	312	5	617	617
Lycée ens. Gén. & Techn.	278	278	0	244	241	-3	522	519
Lycée professionnel	62	61	-1	42	40	-2	104	101
Total	1169	1164	-5	773	772	-1	1942	1936

Source : Entrepôt de données BSA

Affectation des personnels titulaires par fonction et type d'établissement

Fonction / Filière	centre de formation d'apprentis	college	etab pour enfants malades	établissements divers (foyers, centres)	groupement par formation continue	DSDEN et services	lycee	lycee professionnel	rectorat et services rectoraux	service acad et centres info et orientat	service mutualise entre eple	TOTAL
conseiller en formation continue	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
personnels administratifs	1	434	1	4	16	146	282	79	172	21	2	1158
personnels médico-sociaux	0	127	0	0	0	97	41	18	6	0	0	289
personnels ouvriers et de service	0	0	0	33	0	4	0	0	23	0	0	60
personnels techniques	0	12	0	0	0	2	157	0	55	0	0	226
Total	1	573	1	37	16	249	480	97	257	21	2	1734
%	0,1%	33,0%	0,1%	2,1%	0,9%	14,4%	27,7%	5,6%	14,8%	1,2%	0,1%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

La majorité des personnels titulaires IATOSS est affectée dans les collèges (33%), dans les services déconcentrés (29.2%) et dans les lycées d'enseignement général (27.7 %).

MOUVEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Mouvement interdépartemental

	RENTREE 2012			RENTREE 2013			Variation		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Candidats au départ	130	77	207	116	60	176	-10,8%	-22,1%	-15,0%
Sortants	56	58	114	44	39	83	-21,4%	-32,8%	-27,2%
Taux de satisfaction à la sortie	43,1%	75,3%	55,1%	37,9%	65,0%	47,2%	-5,1 pts	-10,3 pts	-7,9 pts
Candidats à l'arrivée	433	770	1203	419	796	1215	-3,2%	3,4%	1,0%
Entrants	80	71	151	49	47	96	-38,8%	-33,8%	-36,4%
Taux de satisfaction à l'entrée	18,5%	9,2%	12,6%	11,7%	5,9%	7,9%	-6,8 pts	-3,3 pts	-4,7 pts
Soldes	24	13	37	5	8	13	-79,2%	-38,5%	-64,9%

Source DSDEN 06 et 83 - Divisions des personnels enseignants

Le nombre de candidats au départ de l'académie diminue sensiblement pour atteindre 176 en 2013. Cela représente 31 demandes de moins que l'année scolaire précédente. Cette diminution de 15% est plus marquée dans le Var, département dans lequel les enseignants sont deux fois moins nombreux à vouloir partir que dans les Alpes-Maritimes.

1215 personnes ont souhaité rentrer dans l'académie dont 63,9% dans le Var. Cela représente 12 candidatures de plus que l'année scolaire précédente (+26 dans Var et -31 dans les Alpes-Maritimes).

L'académie de Nice reste une académie attractive (47,2% des candidats sortants ont obtenu satisfaction contre 7,9% des candidats entrants). Elle l'est plus particulièrement dans le Var (65% des candidats sortants ont obtenu satisfaction contre 5,9% des candidats entrants).

Mouvement intra-départemental

	RENTREE 2012			RENTREE 2013			Variations		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Nombre de participants	1478	1561	3039	1540	1484	3024	4,2%	-4,9%	-0,5%
Nombre de personnels mutés	491	644	1135	568	508	1076	15,7%	-21,1%	-5,2%
% mutés/participants	33,2%	41,3%	37,3%	36,9%	34,2%	35,6%	+3,7 pts	-7,0 pts	-1,8 pts
Priorités médicales accordées	56	58	114	59	69	128	5,4%	19,0%	12,3%
% priorités médicales/participants	3,8%	3,7%	3,8%	3,8%	4,6%	4,2%	+0,0 pts	+0,9 pts	+0,5 pts

Source DSDEN 06 et 83 - Divisions des personnels enseignants

Le nombre de participants au mouvement intra-départemental diminue dans le Var (-4,9%). Ils sont également, dans ce département, moins nombreux à obtenir satisfaction (43,2% des participants ont muté contre 41,3% l'année précédente. C'est la tendance inverse qui est observée dans les Alpes-Maritimes avec une progression des participants (+4,2%) et des mutés (+15,7%).

Le nombre de priorités médicales a augmenté de 12,3% au niveau académique principalement dans le Var.

MOUVEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Mouvement inter-académique

Cette section ne concerne que les enseignants, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation psychologues titulaires ayant quitté ou intégré physiquement l'académie de Nice via le mouvement national.

Entrants : Personnels titulaires ou néo-titulaires ayant intégré l'académie via le mouvement inter-académique (hors mouvement spécifique)

Sortants : Enseignants titulaires quittant l'académie via le mouvement inter-académique

Les sorties de l'académie

	Candidats	Mutés	% mutés / participants
Rentrée 2012	386	163	42,2%
Rentrée 2013	329	118	32,2%
Variation	-14,8%	-27,6%	-10,1 pts

Source EPP

329 **personnels titulaires** ont demandé une mutation inter académique soit une sensible diminution (-14.8 %) par rapport au mouvement 2012. Cette tendance est également observée au plan national puisque selon la note d'information de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance de septembre 2013, il apparaît que les enseignants du second degré changent de moins en moins souvent d'académie, la proportion de titulaires aspirant à la mobilité ayant depuis 2006 diminué sensiblement, passant de 6 % à 4,8 %.

La destination des sortants

RENTREE 2011	%	RENTREE 2012	%	RENTREE 2013	%
AIX-MARSEILLE	24,8%	AIX-MARSEILLE	23,9%	AIX-MARSEILLE	20,3%
MAYOTTE	10,5%	MONTPELLIER	10,4%	MAYOTTE	13,6%
MONTPELLIER	9,8%	MAYOTTE	9,8%	TOULOUSE	8,5%
GRENOBLE	8,5%	LYON	5,5%	BORDEAUX	6,8%
BORDEAUX	4,6%	TOULOUSE	5,5%	GRENOBLE	5,9%

Source EPP

Les candidats titulaires qui obtiennent une autre académie se dirigent principalement vers l'académie d'Aix-Marseille, l'outre mer (Mayotte, Guadeloupe) et les académies du sud-ouest.

Age moyen des sortants

Années	Age moyen des sortants
2011	38,3
2012	40,2
2013	38,5

Source EPP

L'âge moyen des sortants est de 38.5 ans en 2013. Il est en diminution par rapport au mouvement 2012.

Age moyen et volume des entrants

La tendance observée ces dernières années se confirme avec une diminution de 7 % du nombre des entrants.

sexe	2011			2012			2013		
	Nombre	%	âge moyen	Nombre	%	âge moyen	Nombre	%	âge moyen
Femmes	231	57,3%	43,5	228	64,0%	43,0	203	61,5%	40,2
Hommes	172	42,7%	43,1	128	36,0%	42,4	127	38,5%	40,5
Total	403	100,0%	43,3	356	100,0%	42,8	330	100,0%	40,3

Source EPP

L'académie de Nice n'est pas classée au plan national parmi les académies les plus attractives même si elle correspond le plus souvent au premier choix des enseignants qui y sont affectés.

Provenance des entrants

Académie d'origine	RENTREE 2011	Académie d'origine	RENTREE 2012	Académie d'origine	RENTREE 2013
CRETEIL	15,6%	29 ^{ème} Base	12,6%	29 ^{ème} Base	17,6%
VERSAILLES	13,2%	CRETEIL	12,4%	VERSAILLES	15,2%
29 ^{ème} Base	11,2%	VERSAILLES	12,1%	AIX-MARSEILLE	13,3%
AIX-MARSEILLE	7,9%	AIX-MARSEILLE	11,2%	29 ^{ème} Base	10,9%
GRENOBLE	6,0%	GRENOBLE	5,6%	MAYOTTE	4,8%

Source EPP

Mouvement intra-académique

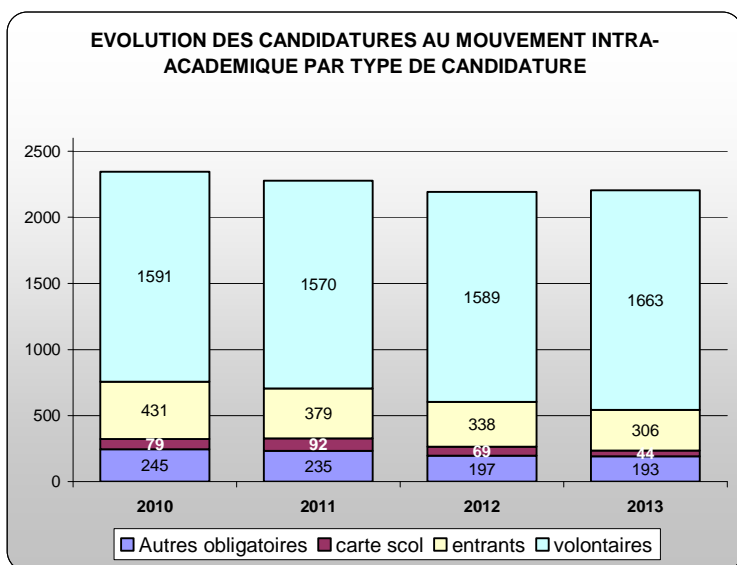
Les participants

Candidatures	2010	2011	2012	2013	Variation 2012-2013
Autres obligatoires	245	235	197	193	-2,0%
carte scol	79	92	69	44	-36,2%
entrants	431	379	338	306	-9,5%
volontaires	1591	1570	1589	1663	4,7%
total	2346	2276	2193	2206	0,6%

Source EPP

2 206 candidats ont participé à la phase intra-académique du mouvement 2013 soit une participation relativement comparable à celle du mouvement 2012 (mouvement stabilisé à 2 193 participants).

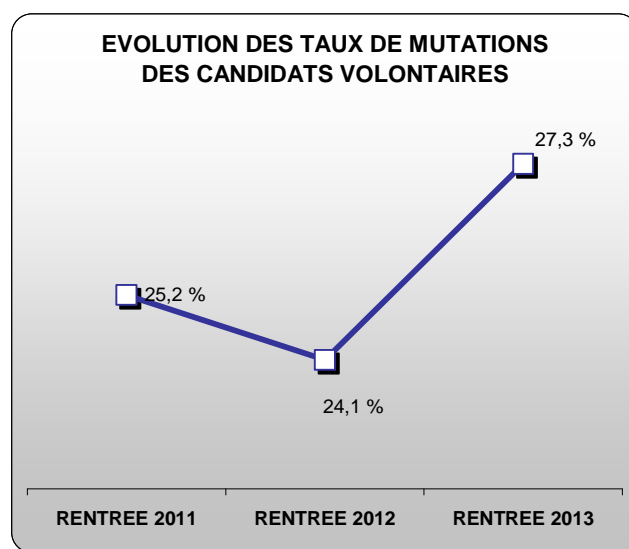
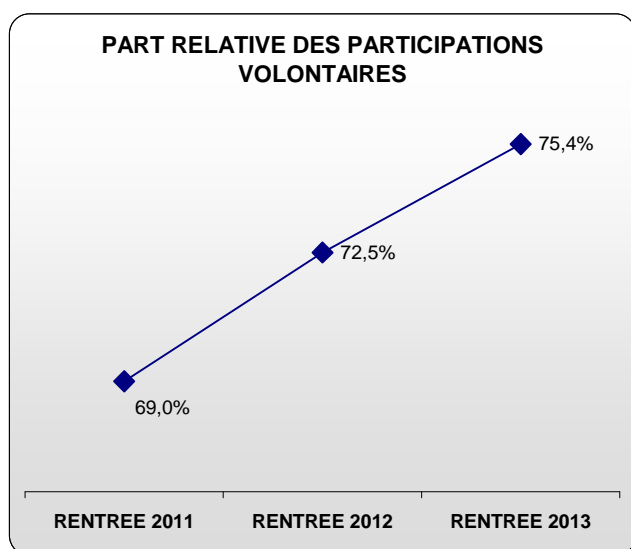
Le taux de participation des enseignants volontaires augmente de 4,6 % par rapport au mouvement 2012 et est en constante augmentation depuis 2009.



La catégorie "autres candidats obligatoires" regroupe :

- les enseignants qui ont effectué leur stage et qui ont été titularisés dans l'académie.
- les personnels réintégrant leur fonction après une longue période d'absence (congé de longue maladie, disponibilité etc.)

Les participants volontaires : part relative et taux de mutation



Les candidats volontaires représentent 75,4 % des candidats au mouvement.

Le taux de mutation de ces personnels est de 27,3 %, en augmentation de 3 % par rapport à 2012.

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE DES PERSONNELS DE DIRECTION ET D'INSPECTION

	2011			2012			2013			Variation 2012-2013		
	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra
Personnels de direction	32	19	43	15	13	46	27	14	49	12	1	3
IEN	8	10	0	4	4	4	5	3	2	1	-1	-2
IA IPR	5	3	0	2	2	0	6	3	0	4	1	0

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Concernant les personnels de direction, on constate une augmentation du nombre d'entrants au mouvement inter-académique. Cela n'a pas eu d'impact sur la fluidité du mouvement intra-académique qui a même légèrement progressé.

MOUVEMENT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE, ET DES PERSONNELS DE LABORATOIRE

Mouvement inter-académique

	2011		2012		2013		Variation 2012-2013	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
AA	6	1	2	1	4	1	2	0
SAENES	6	3	4	6	11	8	7	2
ADJAENES	5	6	4	5	4	2	0	-3
ATRF	1	1	2	0	0	3	-2	3
INFIRMIERS	3	0	3	1	2	1	-1	0
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	1	0	1	0	2	0	1	0
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLIS.	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	22	11	16	13	23	15	7	2

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

L'augmentation du nombre d'entrants en 2013 s'est essentiellement portée sur le corps des SAENES. Cette augmentation a permis de retrouver un niveau comparable à celui de 2011.

Le taux de mutation global a nettement progressé, essentiellement pour les corps de SAENES et ADJAENES

Mouvement intra-académique

	2011			2012			2013		
	Candidats	mutés	% Mutés / candidats	Candidats	mutés	% Mutés / candidats	Candidats	mutés	% Mutés / candidats
AA	31	16	51,6%	28	11	39,3%	36	14	38,9%
SAENES	93	33	35,5%	85	29	34,1%	89	44	49,4%
ADJAENES	171	58	33,9%	135	45	33,3%	76	39	51,3%
ATRF	12	9	75,0%	7	6	85,7%	10	3	30,0%
INFIRMIERS	47	15	31,9%	36	15	41,7%	20	10	50,0%
ASSISTANTS DE SERVICE	7	3	42,9%	1	1	100,0%	3	3	100,0%
TOTAL	361	134	37,1%	292	107	36,6%	234	113	48,3%

Source DGP - Gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

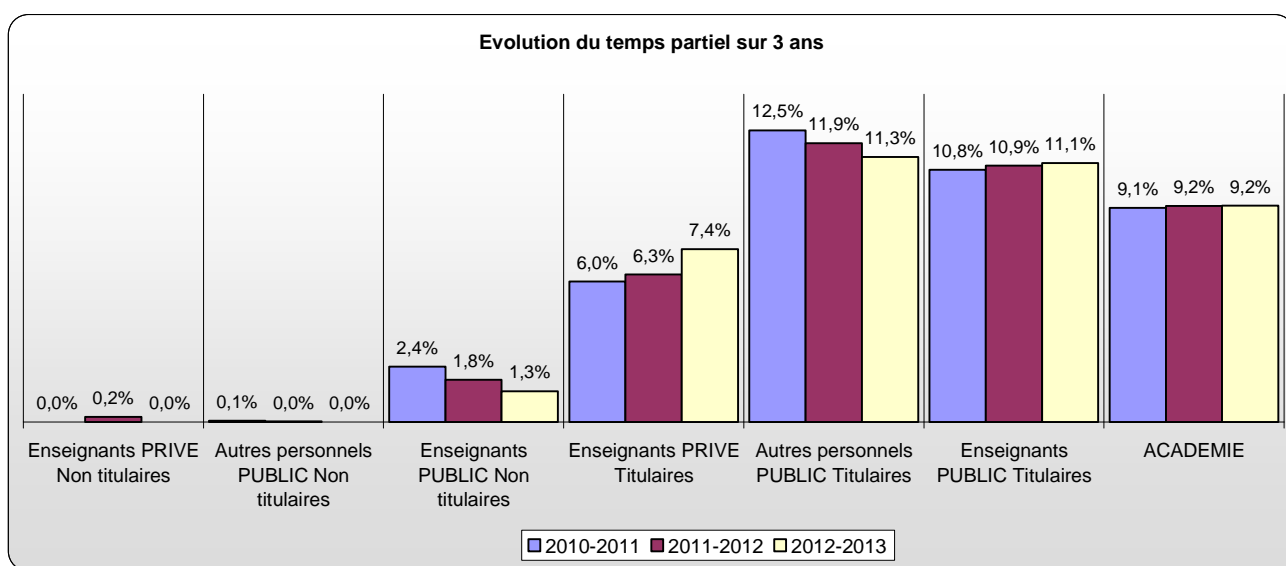
Pour l'ensemble des personnels ATSS, le nombre de demandes de mutation a continué de diminuer. Par contre, le taux de mutation 2013 global est nettement plus élevé qu'en 2012.

LES TEMPS PARTIELS

EVOLUTION GLOBALE DU TEMPS PARTIEL

Statut FP	Secteur	Catégories	2010-2011			2011-2012			2012-2013		
			Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel	Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel	Popula- tion totale	individus à temps partiel	% temps partiel
Non titulaires	PRIVE	Enseignants	420	0	0,0%	441	1	0,2%	492	0	0,0%
Non titulaires	PUBLIC	Autres personnels	3136	2	0,1%	3049	1	0,0%	3128	0	0,0%
Non titulaires	PUBLIC	Enseignants	761	18	2,4%	775	14	1,8%	835	11	1,3%
Sous total non-titulaires			4317	20	0,5%	4265	16	0,4%	4455	11	0,2%
Titulaires	PRIVE	Enseignants	2086	125	6,0%	2064	130	6,3%	2018	149	7,4%
Titulaires	PUBLIC	Autres personnels	2673	333	12,5%	2664	317	11,9%	2633	298	11,3%
Titulaires	PUBLIC	Enseignants	21703	2338	10,8%	21267	2328	10,9%	21010	2324	11,1%
Sous total titulaires			26462	2796	10,6%	25995	2775	10,7%	25661	2771	10,8%
TOTAL			30779	2816	9,1%	30260	2791	9,2%	30116	2782	9,2%

Source : Entrepôt de données BSA



Le temps partiel des enseignants continue de progresser pour atteindre 11.1% dans le secteur PUBLIC et 7.1% dans le secteur PRIVE sous contrat.

A l'inverse, le temps partiel des personnels non enseignants ainsi que celui des personnels enseignants non-titulaires dans le secteur PUBLIC diminue.

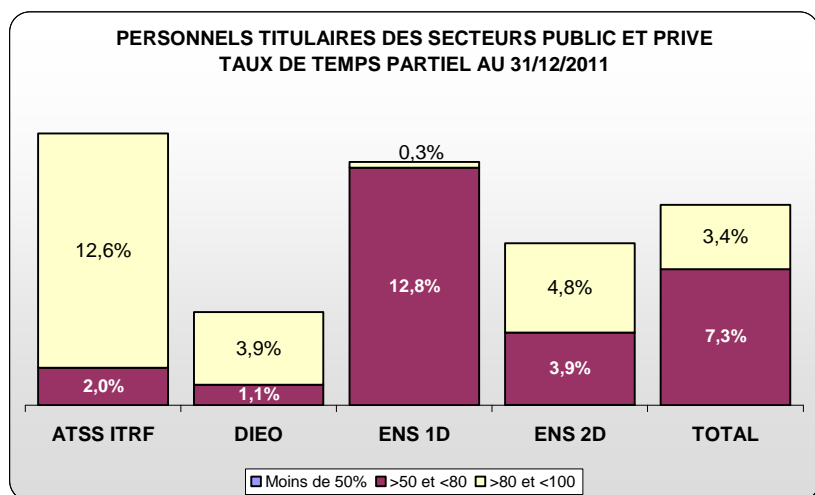
L'écart entre les enseignants et les non enseignants dans le secteur PUBLIC représentait 1.7 pts. Il ne représente plus que 0.2 pts en 2012-2013.

Il résulte de ces deux évolutions une stabilité du taux de temps partiel à 9.2% en 2012-2013.

PERSONNELS TITULAIRES DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE SOUS CONTRAT

Quotités	ATSS ITRF	%	DIEO	%	ENS 1D	%	ENS 2D	%	TOTAL	%
_Mois de 50%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,0%	3	0,0%
>50 et <80	35	2,0%	10	1,1%	1350	12,8%	487	3,9%	1882	7,3%
>80 et <100	218	12,6%	35	3,9%	32	0,3%	601	4,8%	886	3,5%
Sous-total temps partiel	253	14,6%	45	5,0%	1382	13,1%	1091	8,8%	2771	10,8%
100%	1481	85,4%	854	95,0%	9188	86,9%	11367	91,2%	22890	89,2%
Total	1734	100,0%	899	100,0%	10570	100,0%	12458	100,0%	25661	100,0%

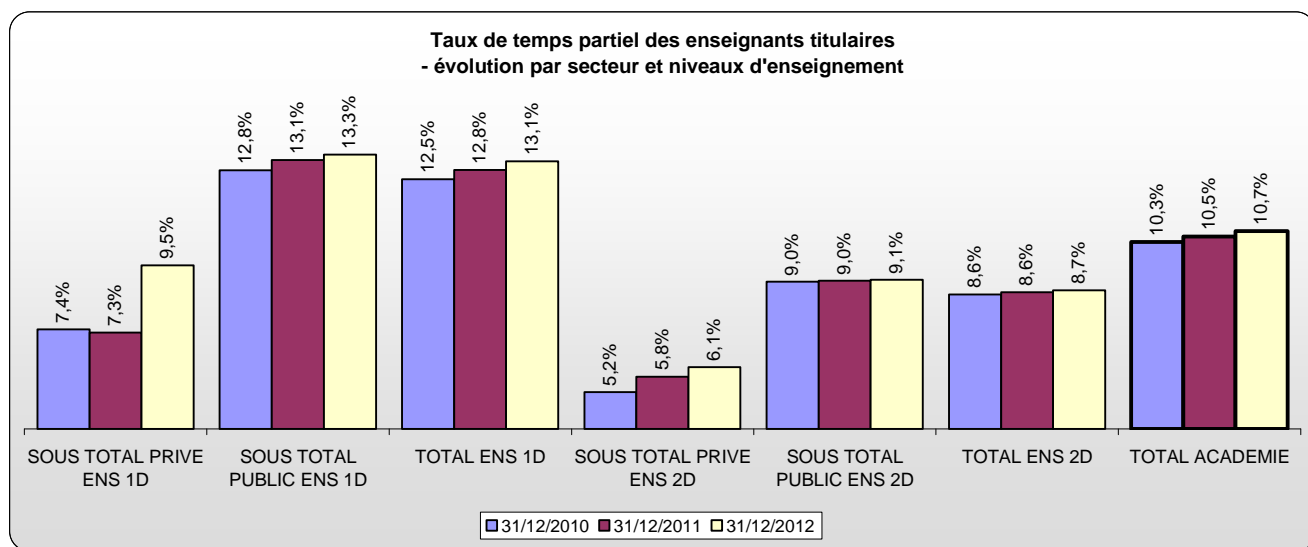
Source : Entrepôt de données BSA



Les quotités de temps partiel demandées sont comprises entre 80% et 100% dans toutes les catégories de personnel hormis les enseignants du 1^{er} degré qui ont principalement recours aux quotités comprises entre 50 et 80% (essentiellement 50% et 75%).

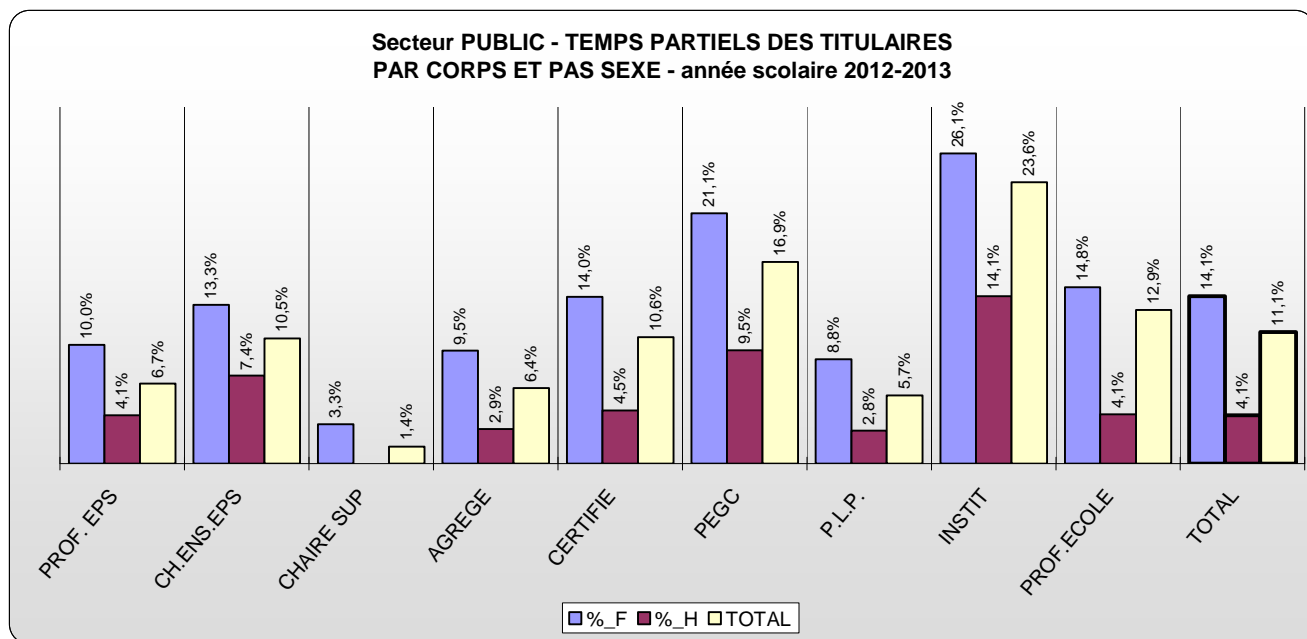
Quelle que soit la quotité, c'est chez les personnels ATSS et les enseignants du 1^{er} degré que le temps partiel est le plus utilisé.

LES ENSEIGNANTS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE SOUS CONTRAT



Le nombre d'enseignants titulaires dans l'académie ayant recours au temps partiel progresse régulièrement depuis l'année scolaire 2010-2011. Cette tendance est générale pour l'ensemble des secteurs et des niveaux d'enseignement.

Le temps partiel par corps et par genre



11.1% des enseignants du secteur public sont à temps partiel. (4.1% des hommes et 14.1% des femmes).
Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les instituteurs (23.6%) et les PEGC (16.9%).

Les professeurs des écoles (96.5% des enseignants du 1^{er} degré) ont un taux de temps partiel globalement supérieur à la moyenne académique (12.9%). Ceci est dû au temps partiel des femmes qui représentent 82.1% de cette population et dont 14.8% demandent un temps partiel.

Public et privé sous contrat / titulaire et non titulaires - les motifs

Enseignants du premier degré.

Le temps partiel sur autorisation représente 56.5% de l'ensemble des temps partiels contre 55.8% en 2011-2012. La majorité des bénéficiaires ont entre 40 et 49 ans (49.2% contre 48.8% en 2011-2012).

Le temps partiel de droit pour élever un enfant représente 36.8% des temps partiels (38.6% en 2011-2012). On y observe une majorité de personnes âgées de 30 à 39 ans (77% contre 79.2% en 2011-2012).

Modalité de Service Libellé	NB	%
temps partiel sur autorisation	781	56,5%
temps partiel de droit pour élever un enfant	508	36,8%
temps partiel thérapeutique	49	3,5%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	42	3,0%
crédit d'heures pour fonction élective	1	0,1%
temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise	1	0,1%
TOTAL	1382	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du second degré

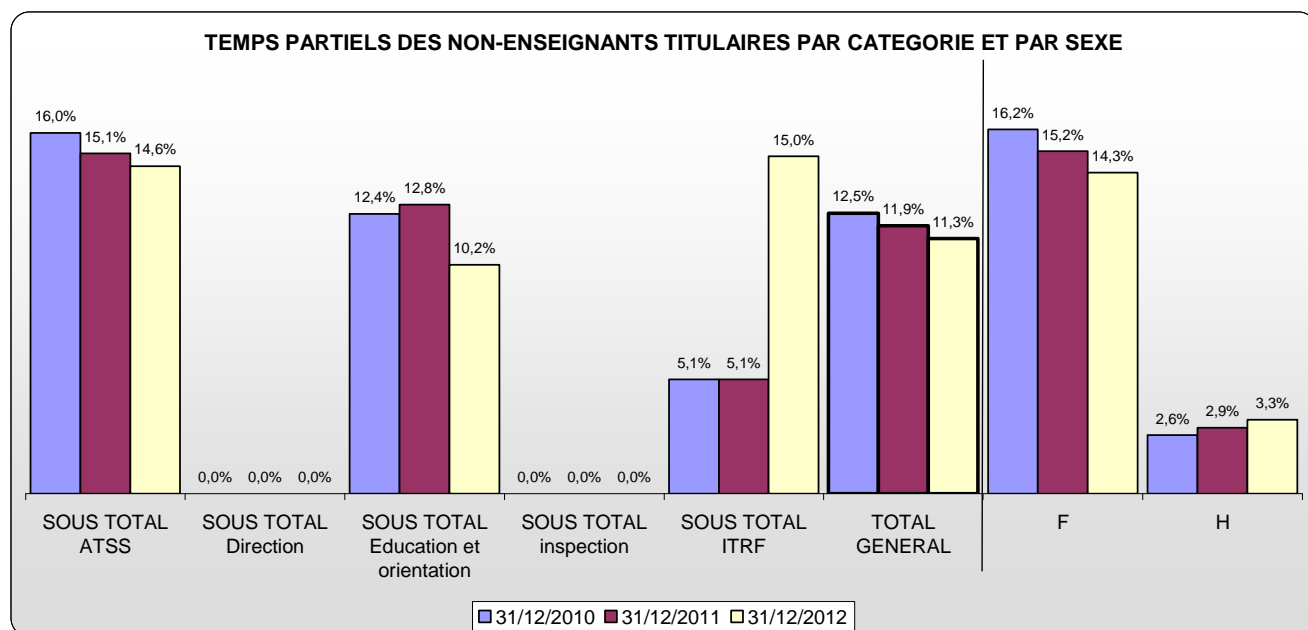
La part des temps partiels sur autorisation représente 65.2% de l'ensemble des temps partiels contre 62.7% en 2011-2012. La tranche d'âge la plus représentée est celle qui concerne les plus de 50 ans.

Tout comme dans le 1^{er} degré, 80.3% des temps partiels de droit pour élever un enfant concernent des personnes âgées de 30 à 39 ans. Ce motif est cependant moins utilisé que dans le 1^{er} degré.

Modalité de Service Libellé	NB	%
temps partiel sur autorisation	719	65,2%
temps partiel de droit pour élever un enfant	295	26,8%
temps partiel thérapeutique	48	4,4%
cessation progressive d'activité	32	2,9%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	5	0,5%
crédit d'heures pour fonction élective	2	0,2%
temps partiel de droit pour personne handicapée	1	0,1%
TOTAL	1102	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition par catégorie et par genre des titulaires



Le taux de temps partiel des personnels non-enseignants est de 11.3% au 31/12/2012. Ce taux, qui est supérieur à la moyenne académique (10.8% pour l'ensemble des titulaires), évolue cependant à la baisse depuis l'année scolaire 2010-2011. Cette tendance ne s'observe que chez les femmes. Chez les hommes, le temps partiel est très peu utilisé même s'il progresse régulièrement depuis 2010-2011.

Ce sont les personnels ATSS, personnels qui représentent également la majorité de la catégorie des non-enseignants, qui ont le plus recours au temps partiel. Cette population est largement féminisée (les hommes ne représentent que 22.5% de l'ensemble des ATSS) et les femmes ATSS sont celles qui sont le plus à temps partiel (16% contre 17.39% en 2011-2012).

Les motifs

Personnels IATOSS

Modalité de Service Libellé	NB	%
temps partiel sur autorisation	205	81,0%
temps partiel de droit pour élever un enfant	31	12,3%
temps partiel de droit pour personne handicapée	7	2,8%
temps partiel thérapeutique	5	2,0%
cessation progressive d'activité	3	1,2%
temps partiel sur autorisation	2	0,8%
TOTAL	253	100,0%

Le temps partiel sur autorisation reste le motif le plus observé chez les personnels IATOSS (81.1% contre 78.5% en 2011-2012).

Le temps partiel pour élever un enfant est moins utilisé chez les personnels IATOSS (12.3%) que chez les enseignants du 1^{er} degré (36.8%) ou chez les enseignants du second degré (26.8%).

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

Là encore, le temps partiel pour élever un enfant est nettement supérieur à celui observé chez les personnels IATOSS.

Modalité de Service Libellé	NB	%
temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	2	4,4%
temps partiel de droit pour élever un enfant	13	28,9%
temps partiel sur autorisation	28	62,2%
temps partiel thérapeutique	2	4,4%
TOTAL	45	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

LE REMPLACEMENT

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

Les personnels affectés en zone de remplacement

Ces personnels ont vocation à occuper des postes à l'année (correspondant à des rompus de temps partiels ou des postes libérés pour des raisons diverses) ou à effectuer des suppléances (congé maladie etc.).

Evolution globale

Le nombre des personnels affectés en zone est en progression de 6.7% pour atteindre, au 31/12/2012, 1251 (651 dans le Var et 600 dans les Alpes-Maritimes).

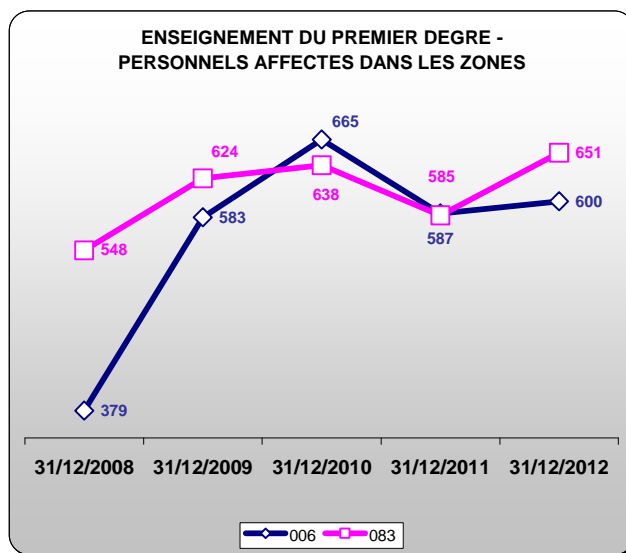
Cette augmentation s'explique notamment par un retour, durant cette année scolaire à une situation de surnombre.

La progression est plus marquée dans le Var (+11.3%) que dans les Alpes-Maritimes (+2.2%).

Dans le département du VAR, l'organisation du dispositif de remplacement a été modifiée à partir de la rentrée 2012-2013, selon les principes et les modalités décrites ci-dessous :

- Les personnels sont affectés à la brigade de remplacement selon une dénomination unique (TRB) et ont vocation à se déplacer sur l'ensemble du département.
- Chaque enseignant TRB est en résidence dans une école. Ces écoles de rattachement sont réparties sur l'ensemble du département.

- Les moyens de remplacement sont gérés au niveau des circonscriptions (et/ou au niveau des « zones de formation ») sous l'autorité et la responsabilité des Inspecteurs de l'Education nationale, avec la nécessité de mutualisation.



Source : Entrepôt de données BSA

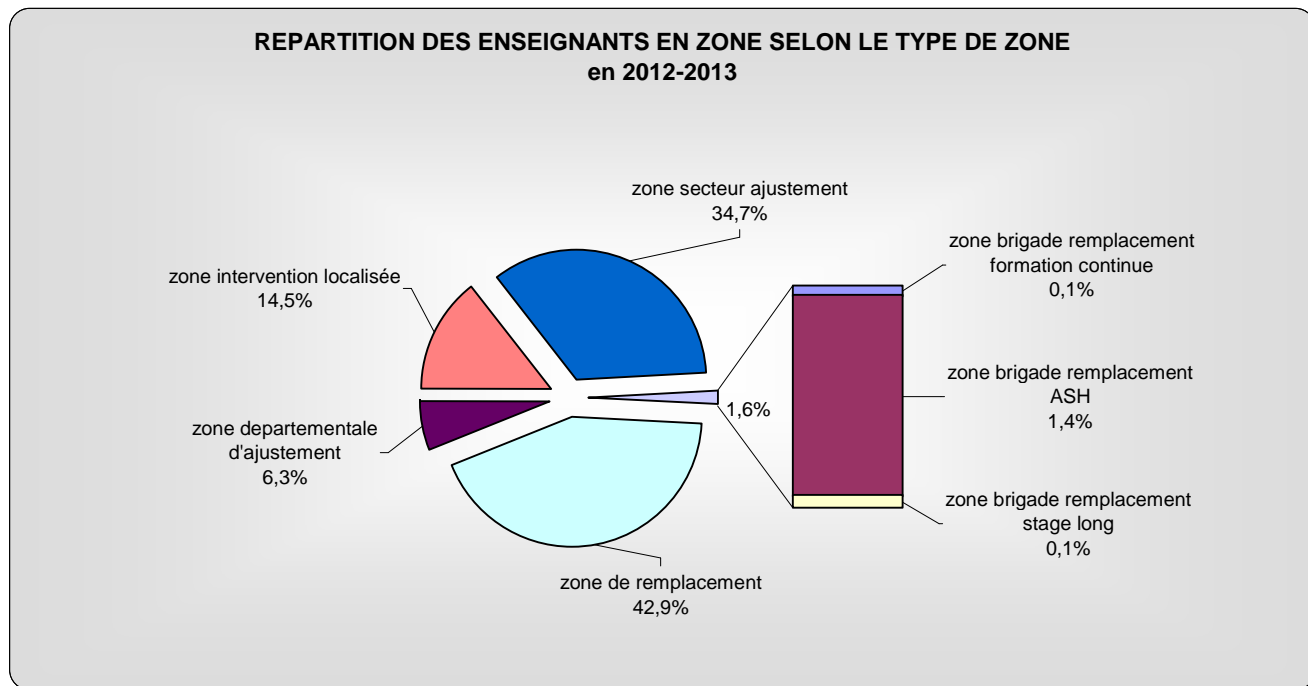
Evolution par zone et par département

Départements	Libellé Type Etablissement	31/12/2011	31/12/2012	Variations	Variations en %
Alpes-Maritimes	zone brigade remplace formation continue	2	1	-1	-50,0%
	zone brigade remplacement ash	17	18	1	5,9%
	zone brigade remplacement stage long	2	0	-2	-100,0%
	zone de remplacement	182	179	-3	-1,6%
	zone departementale d'ajustement	18	25	7	38,9%
	zone intervention localisee	174	181	7	4,0%
	zone secteur ajustement	192	196	4	2,1%
	Total dans les Alpes-Maritimes		587	600	13
Var	zone brigade remplace formation continue	56	0	-56	-100,0%
	zone brigade remplacement stage long	0	1	1	
	zone de remplacement	315	358	43	13,7%
	zone departementale d'ajustement	23	54	31	134,8%
	zone secteur ajustement	191	238	47	24,6%
Total dans le Var		585	651	66	11,3%
ACADEMIE		1172	1251	79	6,7%

Source : Entrepôt de données BSA

Il convient de préciser que les personnels en secteur d'ajustement sont tous affectés à l'année pour compenser les temps partiels des enseignants ainsi que les décharges de direction.

Répartition selon le type de zone



Source : Entrepôt de données BSA

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Les potentiels

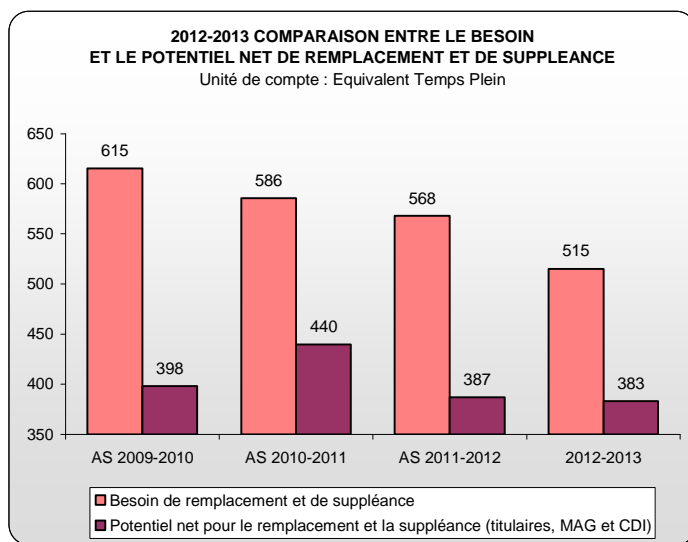
Ces potentiels ont vocation à pourvoir des postes qui se libèrent en cours d'année et/ou à effectuer des suppléances (congrés maladie etc.). On y dénombre donc les enseignants (TZR, les maîtres auxiliaires et les enseignants contractuels qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée) qui n'ont pas été affectés sur un poste vacant dès le 1^{er} jour de la rentrée.

Les potentiels ainsi que les personnels contractuels sont observés au mois d'octobre de chaque année scolaire tandis que le besoin de remplacement et de suppléance représente une moyenne annuelle (septembre à juin)

Le besoin de remplacement et de suppléance est en diminution de 9.3%. Il représente l'équivalent de 515 personnes à temps plein. (demande de remplacement et de suppléance de plus de 15 jours).

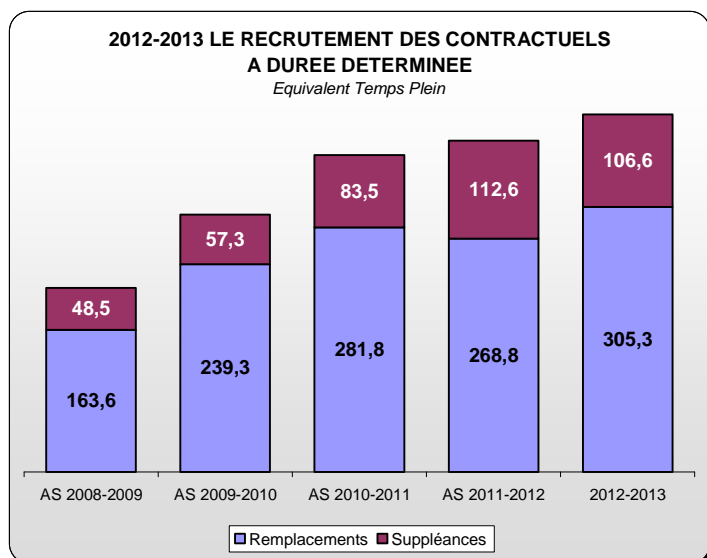
Le potentiel de remplacement diminue de 1 % en octobre 2012 par rapport à octobre 2011. Il représente l'équivalent de 383 personnes à temps plein.

En conséquence, le besoin non couvert a nettement diminué. Il passe de 180 ETP à 132 ETP et est assuré par les populations non titulaires (personnels contractuels et vacataires)



Source : Entrepôt de données "Remplacement des personnels enseignants du second degré

Recrutement des contractuels à durée déterminée en cours d'année



Source EPP

Le volume des contractuels atteint 411.9 ETP au cours de l'année scolaire 2012-2013. 74.1% des contractuels exercent une fonction de remplacement (postes vacants) et 25.9% effectuent des suppléances (dans le cadre d'absences courtes d'un agent pour maladie par exemple).

Le recrutement en cours d'année des contractuels a progressé, en 2012-2013, de 8% par rapport à l'année scolaire antérieure.

PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE (ATSS)

Nombre de personnes non-titulaires et hors CDI recrutées entre le 01/09/2012 et le 31/08/2013.

CATEGORIE	Agents non-titulaires affectés sur des missions			Répartition				Ancienneté des agents non-titulaires			
	permanentes (contrats)	temporaires (suppléances)	TOTAL	% Filière	% Total	Dont Hommes	Dont Femmes	Moins de 1 an	De 1 à 4 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
ADJOINT ADMINISTRATIF	62	87	149	66,2%	45,7%	2	147	68	63	11	7
ATTACHE D'ADMINISTRATION ENES	8	13	21	9,3%	6,4%	4	17	16	5	0	0
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	20	35	55	24,4%	16,9%	4	51	28	18	4	5
Filière ADF	90	135	225	100%	69,0%	10	215	112	86	15	12
ASSISTANTE SOCIALE	5	8	13	30,2%	4,0%	1	12	6	6	1	0
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	0	2	2	4,7%	0,6%	0	2	1	1	0	0
INFIRMIER OU INFIRMIERE	17	10	27	62,8%	8,3%	1	26	20	6	1	0
MEDECIN DE PREVENTION	1	0	1	2,3%	0,3%	0	1	0	0	1	0
Filière MDS	23	20	43	100%	13,2%	2	41	27	13	3	0
Filière OUVRIERE	12	7	19	100%	5,8%	6	13	11	7	1	0
ADJOINT TECHNIQUE RECHERCHE & FORMATION	16	12	28	71,8%	8,6%	5	23	15	10	2	1
ASSISTANT INGENIEUR	2	1	3	7,7%	0,9%	3	0	1	0	1	1
INGENIEUR D'ETUDES	3	2	5	12,8%	1,5%	2	3	4	0	0	1
TECHNICIEN	0	3	3	7,7%	0,9%	1	2	3	0	0	0
FILIERE ITRF	21	18	39	100%	12,0%	11	28	23	10	3	3
TOTAUX	146	180	326		100%	29	297	173	116	22	15
						8,90%	91,10%	53,1%	35,6%	6,7%	4,6%

Source AGORA

Ces personnels sont recrutés pour assurer leurs fonctions soit sur des postes vacants, soit sur des suppléances afin de remplacer les personnels absents pour une durée supérieure à 15 jours (congé de maladie, CLM, maternité, congé de formation).

33 personnels avaient bénéficié d'un contrat à durée indéterminée à la date du 13 mars 2012 en application de la loi 2012-347 du 12 mars 2012. Durant l'année 2012-2013, on recense 39 personnes en contrat à durée indéterminée.

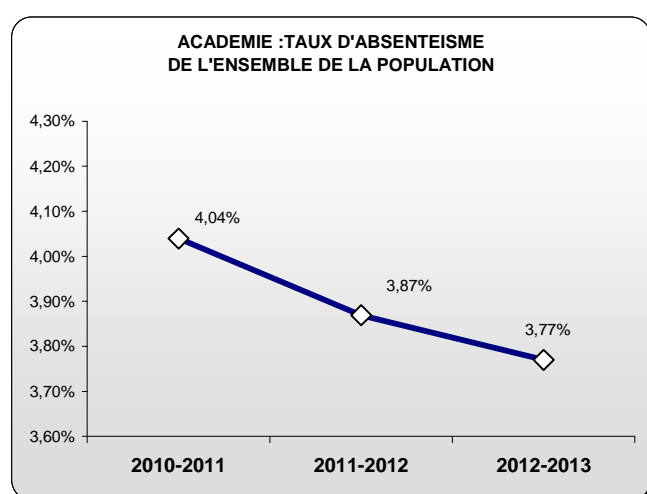
ABSENCES / CONGES POUR RAISONS DE SANTE

- Les congés pour raison de santé pris en compte dans ce chapitre sont les congés pour maternité, paternité et adoption et les congés de maladie. Ces derniers englobent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue maladie, congés de longue durée et congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.
- La population de référence est la population étudiée dans le chapitre 1.
- L'alimentation de l'entrepôt de données BSA concerne l'ensemble des congés pour l'ensemble des périodes. Cette alimentation intègre donc l'ensemble des saisies effectuées jusqu'au 31/12/2013 (date de la dernière alimentation), y compris celles qui ont un effet rétroactif dans le temps (ce qui est le cas pour certains types de congés longs),
- Certaines anomalies liées au calcul de la durée des congés ou à la superposition des congés ont fait l'objet d'un traitement correctif.

L'ABSENTEISME DES PERSONNELS POUR RAISON DE SANTE

■ *Ce taux correspond au ratio [durées cumulées des absences de chaque agent en jours]/[Nombre d'individus au 31/12/2011]*[365].*

Historique par catégorie



Secteur	Catégories	2010-2011	2011-2012	2012-2013
PRIVE	ENS 1D	5,2%	4,3%	4,7%
PRIVE	ENS 2D	3,8%	3,7%	3,5%
SOUS TOTAL PRIVE		4,2%	3,8%	3,9%
PUBLIC	Assistance éducative et autres contractuels	1,1%	0,9%	1,1%
PUBLIC	ATSS	3,4%	3,8%	3,8%
PUBLIC	DIEO	2,9%	2,5%	2,3%
PUBLIC	ENS 1D	4,6%	4,5%	4,4%
PUBLIC	ENS 2D	4,4%	4,2%	4,0%
PUBLIC	ITRF	1,7%	1,7%	3,8%
SOUS TOTAL PUBLIC		4,0%	3,9%	3,8%
TOTAL		4,0%	3,9%	3,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Le taux d'absentéisme de l'ensemble de la population de référence représente 3.8% (3.8% dans le secteur public et 3.9% dans le secteur privé). Il diminue de 0,1 pt.

Les enseignants du 1^{er} degré sont, tous secteurs confondus, proportionnellement plus absents que les personnels des autres catégories. Ce sont les personnels d'assistance éducative ainsi que les DIEO qui sont les moins absents.

Historique par genre

Les femmes sont proportionnellement deux fois plus absentes que les hommes. La diminution du taux d'absentéisme évoquée précédemment concerne aussi bien les hommes (-0.2 pt) que les femmes (-0.1 pt).

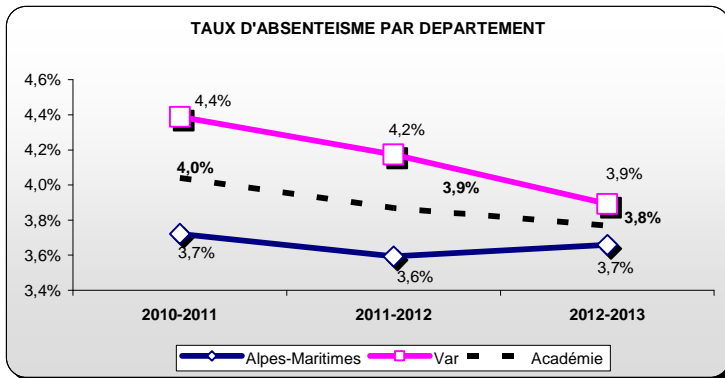
Chez les hommes dont le taux d'absentéisme moyen sur 3 ans est de 2.4%, ce sont les personnels ATSS qui sont le plus absents (3.4%). Chez les femmes (4.5% sur 3 ans) ce sont les enseignantes qui sont le plus absentes (5% sur 3 ans).

Il convient de préciser que les fortes variations observées chez les ITRF sont liées au fait que les effectifs sont plus réduits dans cette catégorie.

Catégories	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Assistance éducative et autres contractuels	1,4%	1,1%	1,3%
ATSS	3,4%	3,9%	3,9%
DIEO	4,3%	3,3%	3,2%
ENS 1D	5,1%	4,8%	4,8%
ENS 2D	5,3%	5,2%	5,0%
ITRF	1,3%	5,0%	5,9%
Total femmes	4,7%	4,5%	4,4%
Assistance éducative et autres contractuels	0,3%	0,2%	0,4%
ATSS	3,3%	3,5%	3,4%
DIEO	0,9%	1,2%	0,8%
ENS 1D	2,6%	2,8%	2,6%
ENS 2D	2,9%	2,6%	2,3%
ITRF	1,8%	0,7%	1,6%
Total hommes	2,5%	2,4%	2,2%

Source : Entrepôt de données BSA

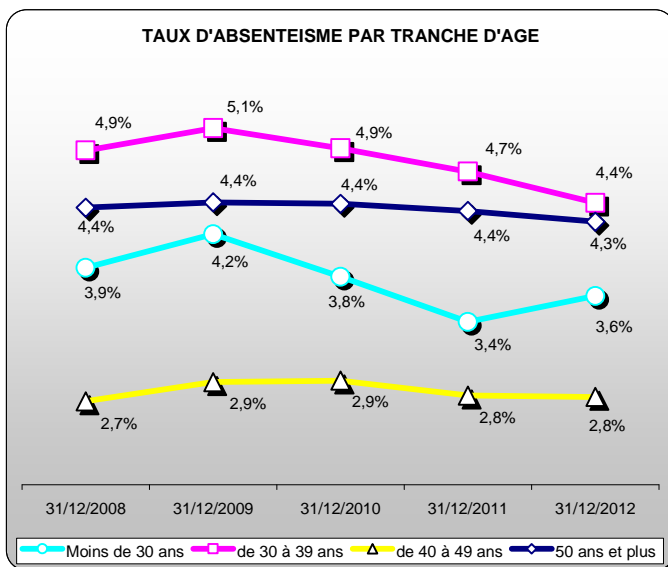
Historique par département



La diminution du taux d'absentéisme observée au niveau académique se traduit par une nette diminution dans le Var (-0.3 pt) et une légère progression dans les Alpes-Maritimes (+0.1 pt).

La diminution dans le Var s'observe dans pratiquement toutes les catégories sauf chez les personnels d'assistance éducative et les ITRF. La progression observée dans les Alpes-Maritimes s'observe dans toutes les catégories sauf chez les enseignants du second degré.

ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE

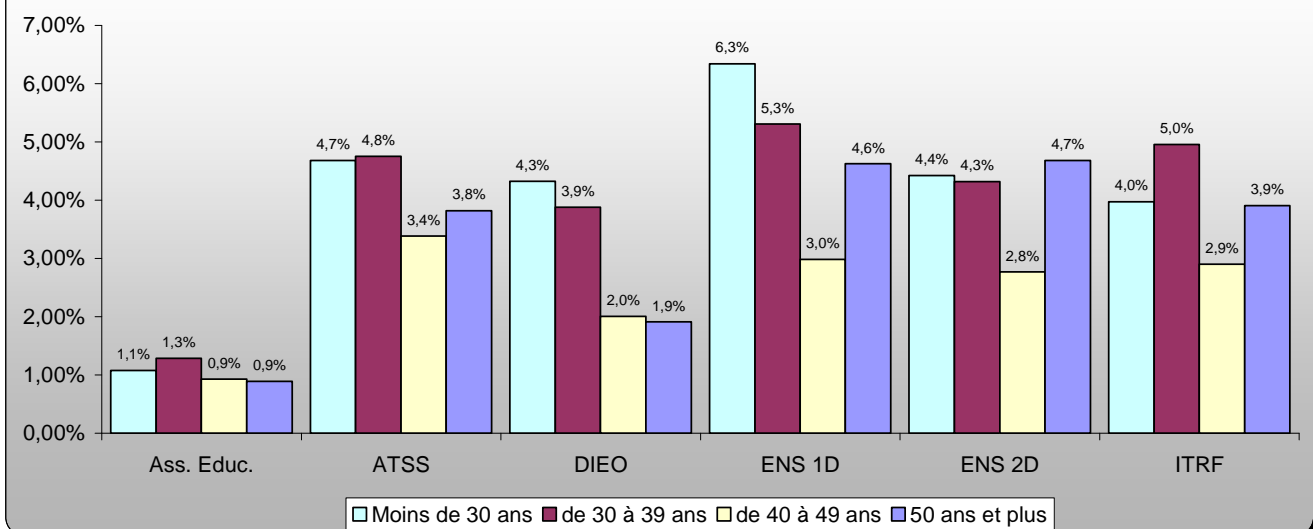


Les personnels dont le taux d'absentéisme est le plus élevé sont ceux qui ont entre 30 et 39 ans. Ceci est dû au fait que dans cette tranche d'âge, les congés maternité / paternité / adoption sont proportionnellement les plus importants.

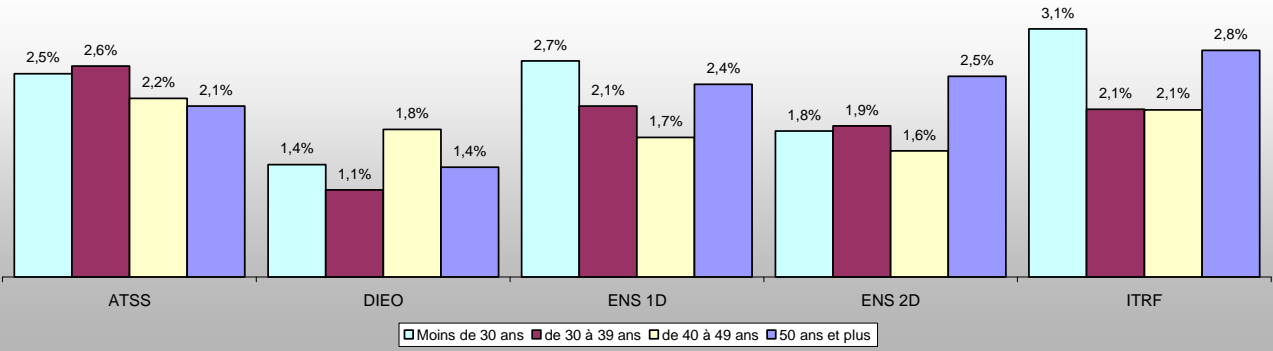
Les moins absents pour raison de santé sont les personnels qui ont entre 40 et 49 ans. En effet, le taux pour grave maladie est faible et ils ne sont plus autant concernés par les congés liés à la maternité et l'adoption que les personnels appartenant à la tranche d'âge "30 à 39 ans".

Cette tendance s'observe dans pratiquement toutes les catégories de personnel hormis les DIEO dont la classe d'âge "Plus de 50 ans" reste proportionnellement la moins absente.

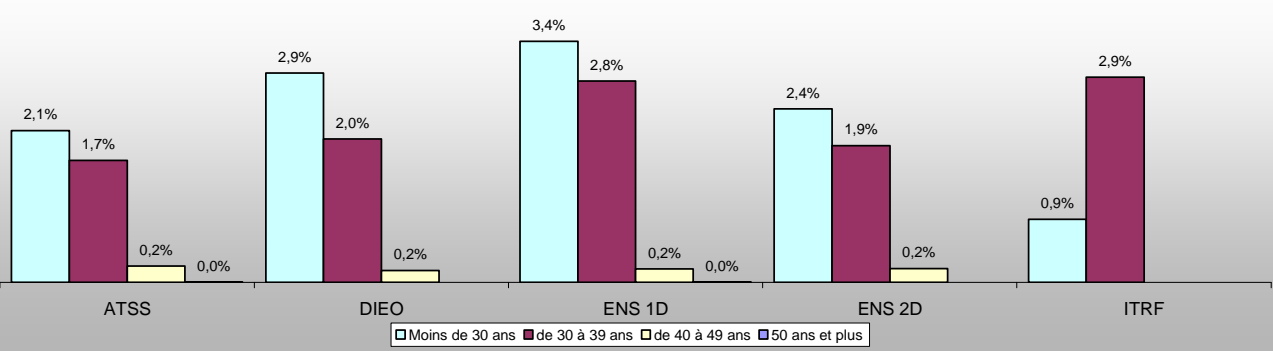
ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL ENSEMBLE DES CONGES



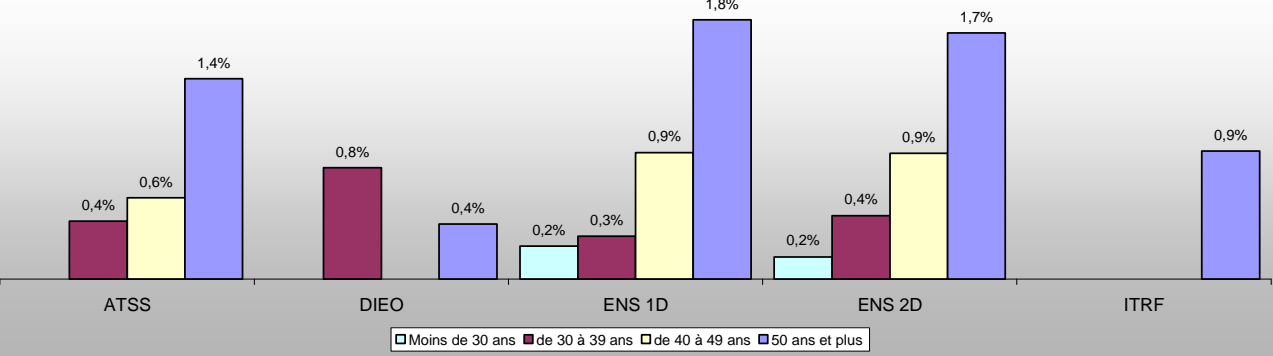
**ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF MALADIE ORDINAIRE-**



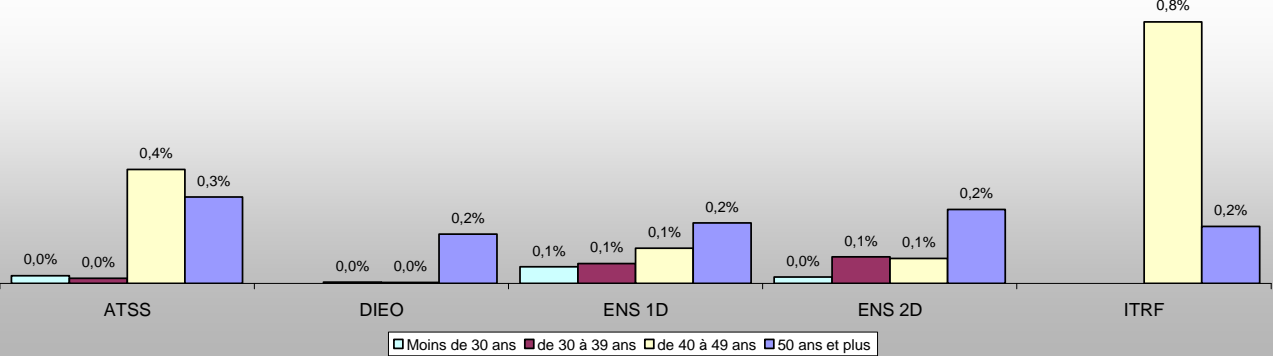
**ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF MATERNITE-**



**ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF GRAVE MALADIE CLM / CLD-**



**ABSENTEISME PAR TRANCHE D'AGE POUR CHAQUE CATEGORIE DE PERSONNEL
- MOTIF MALADIE PROFESSIONNELLE ET ACCIDENT DU TRAVAIL-**

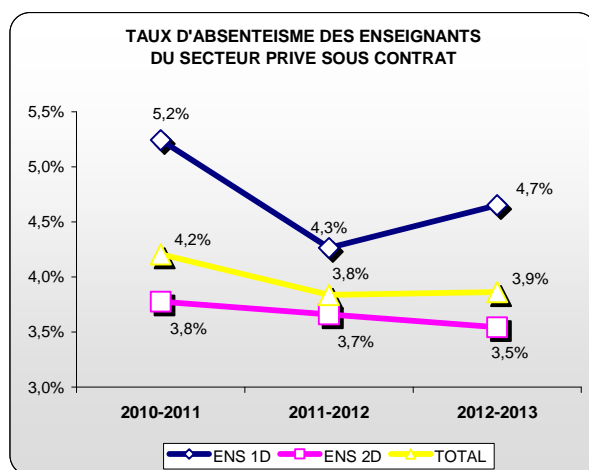


ABSENTEISME PAR CATEGORIE DE PERSONNEL : DETAIL PAR CORPS

Les personnels enseignants du secteur privé sous contrat

Secteur	Catégories	Libellé Corps	2010-2011	2011-2012	2012-2013
PRIVE	ENS 1D	INST.SUPPL	4,4%	1,9%	0,7%
PRIVE	ENS 1D	INSTIT	0,5%	0,7%	0,0%
PRIVE	ENS 1D	PROF.ECOLE	5,5%	4,8%	5,4%
SOUS TOTAL		ENS 1D	5,2%	4,3%	4,7%
PRIVE	ENS 2D	A.E.	2,4%	3,9%	2,9%
PRIVE	ENS 2D	AGREGE	1,4%	0,6%	1,8%
PRIVE	ENS 2D	CERTIFIE	4,0%	4,3%	3,8%
PRIVE	ENS 2D	CH.ENS.EPS	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	CHAIRE SUP	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	M.A.	2,9%	2,2%	2,5%
PRIVE	ENS 2D	P.L.P.	4,7%	2,6%	3,3%
PRIVE	ENS 2D	PEGC	0,0%	0,0%	0,0%
PRIVE	ENS 2D	PROF.EPS	6,3%	5,9%	6,4%
SOUS TOTAL		ENS 2D	3,8%	3,7%	3,5%
TOTAL		PRIVE	4,2%	3,8%	3,9%

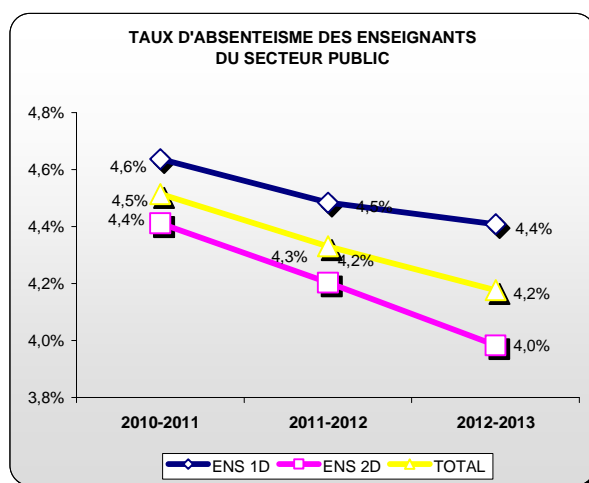
Source : Entrepôt de données BSA



Les personnels enseignants du secteur public

Secteur	Catégories	Libellé Corps	2010-2011	2011-2012	2012-2013
PUBLIC	ENS 1D	INSTIT	5,5%	5,8%	5,7%
PUBLIC	ENS 1D	PROF.ECOLE	4,6%	4,4%	4,4%
SOUS TOTAL		ENS 1D	4,6%	4,5%	4,4%
PUBLIC	ENS 2D	A.E.	12,3%	15,8%	15,2%
PUBLIC	ENS 2D	AGREGE	3,2%	2,7%	2,5%
PUBLIC	ENS 2D	CERTIFIE	4,8%	4,6%	4,4%
PUBLIC	ENS 2D	CH.ENS.EPS	9,4%	10,8%	7,4%
PUBLIC	ENS 2D	CHAIRE SUP	1,9%	0,6%	0,7%
PUBLIC	ENS 2D	M.A.	4,8%	4,9%	6,4%
PUBLIC	ENS 2D	P.L.P.	4,5%	4,3%	3,9%
PUBLIC	ENS 2D	PEGC	9,8%	9,5%	10,1%
PUBLIC	ENS 2D	PROF. EPS	4,5%	4,8%	3,9%
PUBLIC	ENS 2D	PROF.CONTR	2,3%	2,3%	2,3%
PUBLIC	ENS 2D	VACATAIRE	0,4%	0,1%	0,4%
SOUS TOTAL		ENS 2D	4,4%	4,2%	4,0%
TOTAL		PUBLIC	4,5%	4,3%	4,2%

Source : Entrepôt de données BSA

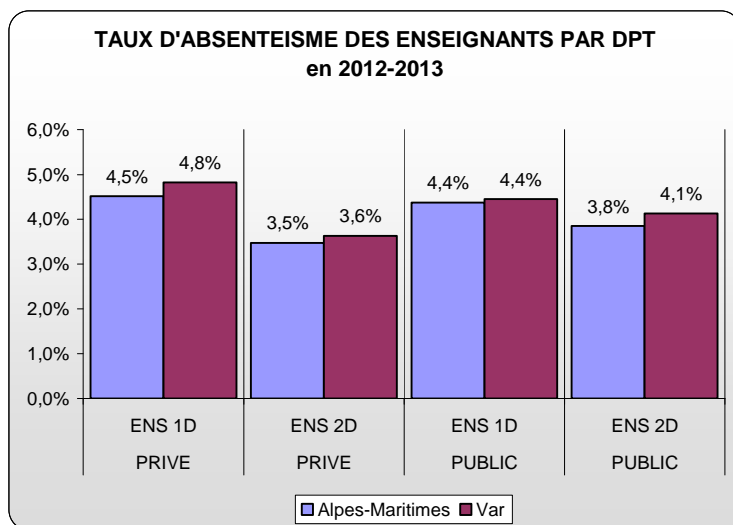


Le taux d'absentéisme moyen des enseignants est globalement de 4.1% (-0.2 pt) durant l'année scolaire 2012-2013. Ce taux est de 3.9% (-0.1 pt) dans le secteur privé sous contrat et atteint 4.2% (-0.1 pt) dans le secteur public.

Taux d'absentéisme des enseignants par département

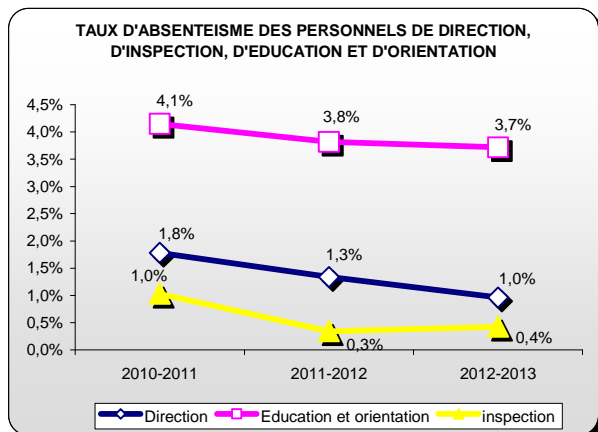
Comme nous l'avons vu plus haut, les taux sont plus élevés dans le Var que dans les Alpes-Maritimes depuis 3 ans.

Cette tendance se confirme au niveau de la population enseignante, quel que soit le secteur ou le niveau d'enseignement.



Source : Entrepôt de données BSA

Les DIEO



Le taux d'absentéisme des personnels d'éducation et d'orientation est davantage comparable à celui des enseignants du second degré qu'à celui des autres corps dans cette catégorie. Il atteint 3.7% en 2012-2013 (4% chez les enseignants) et diminue de 0.1 pt par rapport à 2011-2012.

Les taux d'absentéisme chez les personnels de direction et d'inspection restent très bas par rapport aux autres catégories de personnel.

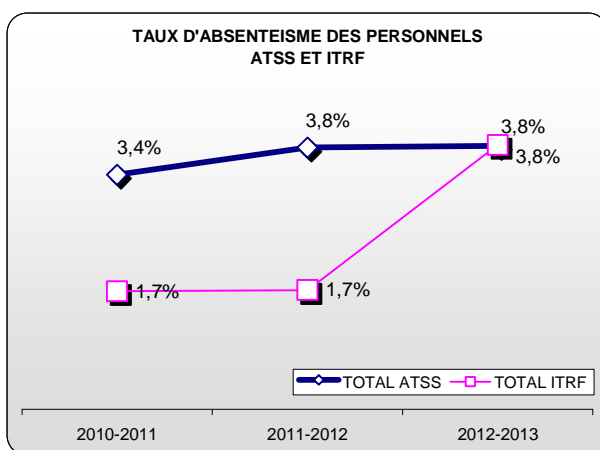
Les personnels ATSS et ITRF

Catégories	Fonction Libellé Long	2010-2011	2011-2012	2012-2013
ATSS	personnels administratifs	2,7%	3,4%	3,4%
	personnels de laboratoire	3,8%	4,2%	0,0%
	personnels médico-sociaux	4,3%	4,2%	5,7%
	personnels ouvriers et de service	10,3%	8,4%	4,5%
	personnels techniques	0,3%	0,8%	1,0%
TOTAL ATSS		3,4%	3,8%	3,8%
TOTAL ITRF		1,7%	1,7%	3,8%

Source : Entrepôt de données BSA

L'absentéisme des personnels ATSS est resté stable en 2012-2013 (3,8%).

L'absentéisme des ITRF a progressé en 2012-2013 avec une modification de cette catégorie.



PROPORTION D'AGENTS AYANT PRIS AU MOINS UN CONGE DURANT L'ANNEE

Le taux d'absents se définit comme le rapport entre le nombre total d'individus absent au moins une fois dans l'année et le nombre total d'individus

Secteur	Catégories	2010-2011	2011-2012	2012-2013
PRIVE	ENS 1D	37,3%	32,9%	34,8%
PRIVE	ENS 2D	41,6%	37,2%	39,0%
SOUS TOTAL PRIVE		40,3%	36,0%	37,8%
PUBLIC	Assistance éducativ	16,3%	14,3%	14,4%
PUBLIC	ATSS	43,6%	41,2%	34,7%
PUBLIC	DIEO	29,5%	27,2%	25,0%
PUBLIC	ENS 1D	52,1%	48,2%	45,4%
PUBLIC	ENS 2D	53,8%	49,6%	44,8%
PUBLIC	ITRF	47,5%	33,9%	40,5%
SOUS TOTAL PUBLIC		47,8%	44,1%	40,5%
MOYENNE ACADEMIQUE		47,2%	43,4%	40,2%

Durant l'exercice 2012-2013, 40.2% des personnels ont été au moins une fois absents pour raison de santé. Ce taux diminue régulièrement depuis l'année scolaire 2010-2011.

Les absences pour maladie sont plus nombreuses parmi la population enseignante (45.4% dans le 1^{er} degré et 44.8% dans le second degré).

Source : Entrepôt de données BSA

REPARTITION DES ABSENCES PAR MOTIF

Part relative du nombre de jours d'absence par motif

Motifs	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation 2010-2011 2011-2012
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	4,0%	5,8%	5,1%	-0,7 pts
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE (ENS PR.)	1,6%	2,0%	1,6%	-0,4 pts
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	16,9%	16,9%	16,5%	-0,4 pts
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	3,1%	2,9%	3,1%	+0,1 pts
CONGE D'ADOPTION	0,1%	0,2%	0,1%	-0,0 pts
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	49,5%	47,9%	50,3%	+2,4 pts
CONGE DE MATERNITE	20,6%	19,8%	19,2%	-0,6 pts
CONGE DE PATERNITE	0,7%	0,7%	0,6%	-0,1 pts
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	0,2%	0,3%	0,3%	+0,1 pts
CONGE MALADIE PROFESSIONNELLE	0,0%	0,0%	0,0%	-0,0 pts
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES	0,0%	0,0%	0,0%	+0,0 pts
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	1,3%	1,2%	1,2%	+0,1 pts
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	2,1%	2,2%	1,8%	-0,4 pts
	100,0%	100,0%	100,0%	

Le poids relatif des congés de maladie ordinaire progresse de 2.4 pts en 2012-2013 pour reprendre un niveau comparable à celui observé en 2010-2011.

Ces derniers représentent 50.3% de l'ensemble des congés liés à la santé, la maternité et l'adoption.

Source : Entrepôt de données BSA

Congés pour raison de santé : durée moyenne

Secteur	Catégorie	Malade ordinaire	Congés longs	Maladie prof. Et acc. Du travail	Maternité, paternité et adoption	Total
PRIVE	ENS	6,5	1,5	0,3	3,2	11,5
PUBLIC	ENS	7,5	3,7	0,4	3,6	15,2
PUBLIC	NONENS	4,8	1,3	0,4	1,5	8,0
TOTAL 2012-2013		6,9	3,0	0,4	3,2	13,5

Source : Entrepôt de données BSA

Secteur	Catégorie	Malade ordinaire	Congés longs	Maladie prof. Et acc. Du travail	Maternité, paternité et adoption	Total
PRIVE	ENS	5,9	1,5	0,4	2,7	10,5
PUBLIC	ENS	7,6	3,9	0,4	4,0	15,8
PUBLIC	NONENS	4,1	1,6	0,5	1,5	7,7
TOTAL 2011-2012		6,8	3,2	0,5	3,4	13,9

Source : Entrepôt de données BSA

La durée totale moyenne des congés pour raison de santé est de 13.5 jours. Cela représente une diminution de 0.4 jour.

Cette baisse s'observe essentiellement au niveau des congés longs (-0.2 jours) et au niveau des congés de maternité, paternité et adoption (-0.2 jour).

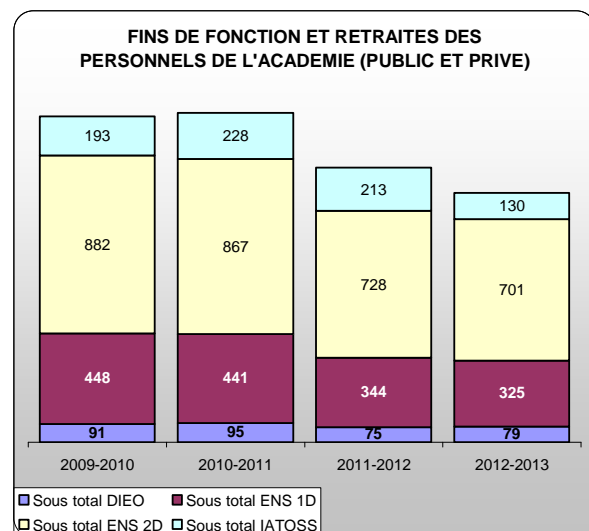
LES FLUX DE PERSONNELS

LES DEPARTS DEFINITIFS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Evolution par catégorie

Catégorie	Fins de fonction et retraites	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation 2012-2013
DIEO	Fin de fonction dans l'académie	47	42	39	35	-10,3%
DIEO	Retraites ou cessation de fonction	44	53	36	44	22,2%
	Sous total DIEO	91	95	75	79	5,3%
ENS 1D	Fin de fonction dans l'académie	141	110	130	111	-14,6%
ENS 1D	Retraites ou cessation de fonction	307	331	214	214	0,0%
	Sous total ENS 1D	448	441	344	325	-5,5%
ENS 2D	Fin de fonction dans l'académie	368	370	372	325	-12,6%
ENS 2D	Retraites ou cessation de fonction	514	497	356	376	5,6%
	Sous total ENS 2D	882	867	728	701	-3,7%
IATOSS	Fin de fonction dans l'académie	43	75	97	26	-73,2%
IATOSS	Retraites ou cessation de fonction	150	153	116	104	-10,3%
	Sous total IATOSS	193	228	213	130	-39,0%
	TOTAL	1614	1631	1360	1235	-9,2%
	TOTAL RETRAITES/CESS. DE FONCTION	1015	1034	722	738	2,2%

Source : Entrepôt de données BSA



Le nombre des retraites et fins de fonction (essentiellement les départs au mouvement inter-académique, les départs dans un TOM ou en détachement) chute globalement de 9.2% en 2012-2013 pour atteindre 1235. Cette diminution n'est due qu'à la baisse du nombre de fins de fonction. A l'inverse, après avoir fortement diminué en 2011-2012, le volume des retraites et cessations de fonction se stabilise et progresse même légèrement de 2.2% en 2012-2013.

Historique des retraites et cessations de fonction par catégories de personnels

Si le volume global progresse de 2.2%, le volume des cessations de fonction (départs autres que les retraites) diminue de 10 (-15%).

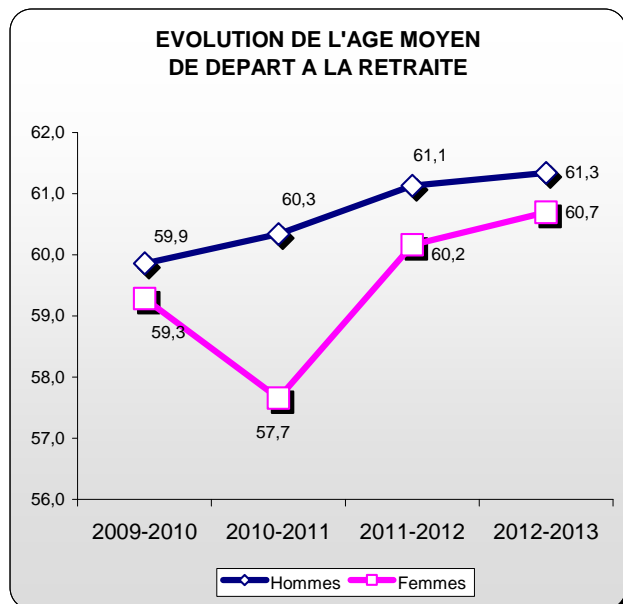
Parmi les motifs, on observe une diminution des départs volontaires avec indemnités (IDV -12 soit -60%) et une augmentation des licenciements, radiations et révocations.

Le volume des retraites progresse, quant à lui, de 4% essentiellement chez les DIEO ainsi que les personnels enseignants du second degré.

Motifs	Catégories de personnels	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation 2012-2013
Abandon, démission	ATSS	2	2	4	0	-100,0%
	ENS 1D	9	8	5	6	20,0%
	ENS 2D	13	4	8	10	25,0%
	ITRF	1	0	0	0	-
	Sous total	25	14	17	16	-5,9%
autres	ATSS	4	2	4	4	0,0%
	DIEO	0	0	1	1	0,0%
	ENS 1D	6	10	9	7	-22,2%
	ENS 2D	18	17	15	13	-13,3%
	ITRF	0	3	0	1	-
Sous total	28	32	29	26	-10,3%	
IDV	ATSS	0	3	1	0	-100,0%
	ENS 1D	1	2	5	3	-40,0%
	ENS 2D	8	10	14	5	-64,3%
	ITRF	0	1	0	0	-
Sous total	9	16	20	8	-60,0%	
Licenciement, radiation, révocation	ATSS	0	1	0	0	-
	DIEO	1	0	0	0	-
	ENS 1D	1	1	0	3	-
	ENS 2D	4	1	0	3	-
Sous total	6	3	0	6	-	
Retraites	ATSS	127	128	89	87	-2,2%
	DIEO	43	53	35	43	22,9%
	ENS 1D	290	310	195	195	0,0%
	ENS 2D	471	465	319	345	8,2%
	ITRF	16	13	18	12	-33,3%
Sous total	947	969	656	682	4,0%	
TOTAL		1015	1034	722	738	2,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Départs en retraite, âge et genre



Catégorie	Genre	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation 2012-2013
DIEO	Hommes	60,9	61,9	62,0	62,6	1,0%
	Femmes	60,6	59,7	61,6	62,7	1,7%
	TOTAL	60,8	61,1	61,8	62,7	1,3%
ENS 1D	Hommes	57,3	57,2	58,8	58,9	0,2%
	Femmes	56,8	56,1	58,0	58,8	1,3%
	TOTAL	56,9	56,3	58,2	58,8	1,1%
ENS 2D	Hommes	60,9	61,2	61,9	61,9	-0,1%
	Femmes	60,5	58,3	61,5	61,3	-0,2%
	TOTAL	60,7	59,2	61,7	61,6	-0,2%
IATOSS	Hommes	57,4	60,9	60,2	62,2	3,4%
	Femmes	60,8	59,0	61,0	62,1	1,8%
	TOTAL	60,3	59,4	60,8	62,1	2,2%
total		59,5	58,4	60,5	60,9	0,7%
Total Hommes		59,9	60,3	61,1	61,3	0,3%
Total Femmes		59,3	57,7	60,2	60,7	0,9%

Source : Entrepôt de données BSA

En moyenne, les personnels partent à la retraite à l'âge de 60.9 ans. Les hommes continuent de partir un peu plus tard que les femmes. L'écart entre les hommes et les femmes est de 0.6 année soit un peu plus de 7 mois en 2012-2013.

L'âge moyen de départ à la retraite progresse globalement de 0.4 année ce qui correspond à un peu moins de 5 mois. Cette progression de l'âge moyen de départ à la retraite est plus importante chez les personnels IATOSS (+1.3 année) ainsi que chez les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (+0.9 année). C'est dans ces deux catégories que l'âge de départ à la retraite est le plus élevé. L'âge moyen des femmes qui partent à la retraite progresse plus rapidement que celui des hommes.

La tendance est moins marquée chez les enseignants dont l'âge continue de progresser dans le 1^{er} degré (+0.6 année soit +8 mois) et diminue même dans le second degré (-1mois).

Les personnels enseignants du 1^{er} degré restent les plus jeunes retraités avec un âge moyen de 58.8 ans. Cela s'explique par le fait que les instituteurs et les professeurs des écoles justifiant d'au moins 15 ans de service en qualité d'instituteurs bénéficient de conditions particulières.

LES SORTIES PROVISOIRES (DETACHEMENTS, DISPONIBILITES ETC.)

Départs provisoires par catégorie de personnel

Catégories	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation 2012-2013	Répartition 2012-2013
Assistance éducative et autres contractuels	1	0	0	0	0,0%	0,0%
ATSS ITRF	8	12	13	10	-23,1%	5,3%
Direction, Inspection, Education, Orientation	4	6	4	1	-75,0%	0,5%
ENS 1D	109	111	96	97	1,0%	51,9%
ENS 2D	103	100	79	79	0,0%	42,2%
TOTAL	225	229	192	187	-2,6%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les départs provisoires ont nettement diminué en 2011-2012. Ils se stabilisent en 2012-2013 (- 2.6%) pour atteindre un volume global de 187 dossiers.

Départs provisoires par motif

L'apparente stabilité se traduit par une forte disparité selon les motifs.

Les congés parentaux qui avaient chuté en 2011-2012 progressent à nouveau en 2012-2013 (+19.2%).

Le volume global des disponibilités diminue de 16.7%, qu'il s'agisse de disponibilité de droit ou sur demande.

Source : Entrepôt de données BSA

Motifs	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation 2012-2013	Répartition 2012-2013
Congé parental	84	92	73	87	19,2%	46,5%
Détachement	21	15	17	15	-11,8%	8,0%
Disponibilité de droit	56	51	42	35	-16,7%	18,7%
Disponibilité d'office	2	5	5	4	-20,0%	2,1%
Disponibilité pour études	0	2	1	1	0,0%	0,5%
Disponibilité sur demande	62	64	54	45	-16,7%	24,1%
TOTAL	225	229	192	187	-2,6%	100,0%

CHAPITRE 4

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les personnels à besoins particuliers	78
Les actions en faveur des personnels en situation de handicap	79
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi	79
Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	80
Priorités médicales dans le cadre des mutations	80
Le dispositif des postes adaptés et des allègements de service	82
Les postes adaptés	82
Les allègements de service	82
Accompagnement des parcours professionnels	83
Le dispositif Conseil mobilité carrière (C.M.C.)	83
Le droit individuel à la formation	84
La formation professionnelle	85
Personnels enseignants du premier degré	85
Personnels enseignants du second degré	87
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	88
Personnels d'encadrement	88
Congés de formation	89

LES PERSONNELS A BESOINS PARTICULIERS

Conformément au projet académique 2010-2014 - défi 5 – axe 3 – action 2 « accompagner les personnels à besoins particuliers », les actions mises en œuvre sont axées sur :

- l'institution d'un organe collégial présidé par la Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines et regroupant le D.A.P.I. (Directeur de l'Action Pédagogique et des Inspections), les chefs de service de gestion des personnels concernés, la chef du service de la formation tout au long de la vie, les doyens des corps d'inspection, les médecins de prévention, les CMC - correspondant académique handicap et, si besoin, l'assistante sociale CT ou d'autres experts, permettant un examen globalisé de la situation des personnels à besoins particuliers, une analyse partagée des mesures à entreprendre ainsi qu'une évaluation des mesures entreprises ;
- l'identification externe des acteurs concernés par l'accompagnement à travers la diffusion d'un power point et sa présentation lors de différentes réunions (groupe des personnels de direction, réunion des coordonnateurs de bassin...);
- la formalisation des procédures et mesures retenues à travers la systématisation de conventions individualisées d'accompagnement professionnel intégrant un volet formation.

Catégories de personnels	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Répartition	Variation
Administratifs	15	16	18	14,4%	2
Infirmières / assistantes sociales	2	0	1	0,8%	1
Agrégés	3	7	4	3,2%	-3
Certifiés	45	63	63	50,4%	0
PLP	16	16	18	14,4%	2
P EPS	4	6	5	4,0%	-1
PEGC	1	3	2	1,6%	-1
CPE	2	3	3	2,4%	0
Contractuels enseignants	0	2	10	8,0%	8
Maîtres auxiliaires	0	3	0	0,0%	-3
COP	0	0	1	0,8%	1
AED	0	1	0	0,0%	-1
TOTAL	88	120	125	100,0%	5

Source DGP - Service de gestion des affaires sociales et transversales

LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

LES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Evolution par tranche d'âge

répartition par âge	BOE 2011-2012	BOE 2012-2013	Variation	Répartition 2012-2013
18-24 ans	4	4	-66,7%	0,1%
25-39 ans	112	151	37,1%	19,1%
40-59 ans	434	576	36,0%	74,7%
60 ans et plus	58	67	35,5%	6,0%
total	608	798	35,6%	100,0%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donne une définition du handicap : «Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant.» (L. 114 du code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi 2005-102 du 11 février 2005).

La loi de 2005 fixe par ailleurs des objectifs ambitieux pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le taux d'emploi de l'académie de Nice est de 2,70%. Les variations constatées entre les années 2011-2012 et 2012-2013 correspondent à l'intégration des bénéficiaires d'ATI (allocations temporaires d'invalidité).

Evolution par catégorie

Les formations proposées aux personnels d'encadrement dans le cadre du PAF facilitent la communication des informations sur la thématique du handicap. Elles contribuent également à la progression des déclarations de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de l'employeur.

Catégories	2011-2012	2012-2013	Variation	Répartition
Enseignants 1D privé	2	2	0	0,3%
Enseignants 1D public	106	150	44	18,8%
Enseignants 2D privé	5	7	2	0,9%
Enseignants 2D public	290	407	117	51,0%
ATSS / ITRF	111	131	20	16,4%
Contrats aidés	94	101	7	12,7%
Total	608	798	190	100,0%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Le nouveau plan pluriannuel 2013-2015 fixe un objectif d'exemplarité au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'intégration de personnels sur des métiers de l'Éducation nationale ou de maintien dans l'emploi. Cette politique volontariste contribue ainsi à la sensibilisation des élèves, des étudiants et de l'ensemble des personnels et favorise par ailleurs l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels.

Répartition par genre

BOE 2012-2013	H	F	TOTAL	% Femmes
Enseignants 1D	27	125	152	82,2%
Enseignants 2D	142	272	414	65,7%
Direction, Inspection, Education ou orientation	0	0	0	-
ATSS / ITRF	59	72	131	55,0%
Contrats aidés	5	96	101	95,0%
Total	233	565	798	70,8%

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

La répartition hommes / femmes est particulièrement marquée dans le cadre des recrutements de contrats aidés avec une représentation féminine largement majoritaire.

Le taux de féminisation est de 70.8% ce qui est conforme au taux de féminisation de la population de référence (71%). On note cependant certains écarts dans les catégories. Le taux de féminisation des BOE est relativement conforme à la population de référence chez les enseignants du 1^{er} degré (82.2% contre 82.7% pour la population de référence), supérieur chez les enseignants du second degré (65.7% contre 60.4% pour la population de référence) et inférieur chez les personnels ATSS / ITRF (55% contre 81% pour la population de référence).

RECRUTEMENTS DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Périodes	ATSS		Enseignants du 1er degré	enseignants du second degré, personnels d'éducation et d'orientation		TOTAL
	cat B	cat C		ENS	EDU et COP	
2010_2011	1	1	3	2		7
2011_2012	1	3	2	7		13
2012_2013	3	3	3	1		10

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

L'obligation d'emploi à l'égard des travailleurs en situation de handicap et des autres catégories de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6% de l'effectif global concerné.

Des pénalités financières sont mises en œuvre en cas de non respect des objectifs ministériels fixés.

Les contraintes de recrutement sur les emplois d'enseignant sont la maîtrise et les besoins disciplinaires académiques. S'agissant des candidatures sur des fonctions administratives (SAENES et ADJAENES), le nombre de candidatures sur les fonctions administratives est relativement important par rapport au nombre de postes offerts.

La campagne d'information sur ce recrutement est consultable en ligne sur le site de l'académie et auprès des partenaires, essentiellement les Cap emploi et Pôle Emploi. Un travail d'information sur les métiers proposés au recrutement et de présélection des dossiers se fait en collaboration avec ces partenaires.

PRIORITES MEDICALES DANS LE CADRE DES MUTATIONS

Personnels enseignants du premier degré

	2011			2012			2013		
	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA	AM	VAR	ACA
Nombre de participants	1618	1675	3293	1478	1561	3039	1540	1484	3024
Nombre de personnels mutés	686	805	1491	491	644	1135	568	508	1076
Priorités médicales accordées (personnes)	82	67	149	56	58	114	59	69	128
% priorités médicales/participants	5,1%	4,0%	4,5%	3,8%	3,7%	3,8%	3,8%	4,6%	4,2%

Source : DSDEN 06 et 83 - Division des personnels enseignants

La part des personnels participant au mouvement et ayant bénéficié d'une priorité médicale est de 4.2%. Après avoir chuté en 2012, ce taux progresse de nouveau surtout dans le Var (4.7%).

Personnels enseignants du second degré

Le nombre de demandes de bonifications au titre des situations de handicap est en constante augmentation.

Néanmoins, la tendance observée l'an dernier se confirme s'agissant de la baisse du nombre de bonifications accordées, 60 bonifications en 2013 contre 64 en 2012, les bonifications n'ayant pas

été attribuées lorsqu'elles n'étaient pas justifiées au regard des vœux formulés.

	2011	2012	2013
Nombre de participants	2276	2193	2206
Nombre de demandes	134	143	150
Priorités médicales accordées (personnes)	80	64	60
% priorités médicales/participants	3,5%	2,9%	2,7%

Source : DGP - Service de gestion des affectations des personnels enseignants

A noter des bonifications plus souvent accordées sur des vœux de type "commune" ou des vœux géographiques, les bonifications accordées sur des vœux de type "zone de remplacement" ne permettant pas d'améliorer la situation des personnels, notamment lorsqu'ils bénéficient d'un aménagement de poste.

Personnels ATSS

Priorités médicales accordées aux personnels administratifs			
Catégorie	2010-2011	2011-2012	2012-2013
AA	2	3	3
SAENES	2	6	6
ADJAENES	4	3	3
TOTAL	8	12	12

Source : DGP gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et IATSS

Le volume des priorités médicales accordées aux personnels administratifs est identique à celui de l'an dernier.

LE DISPOSITIF DES POSTES ADAPTES ET DES ALLEGEMENTS DE SERVICE

LES POSTES ADAPTES

Enseignants du premier degré

	POSTES ADAPTES DE LONGUE DUREE				POSTES ADAPTES DE COURTE DUREE	
	Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PALD			Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PACD
		1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total		
2011-2012	13	2	7	9	33	14
2012-2013	15	2	9	11	33	15
Variation	2	0	2	2	0	1

On note une progression des demandes de PALD. En revanche, les demandes sur les PACD sont restées identiques. Le rapport entre le nombre d'obtentions et le nombre de demandes est en légère augmentation pour les PACD.

Source : SAPRH

Enseignants du second degré

	POSTES ADAPTES DE LONGUE DUREE				POSTES ADAPTES DE COURTE DUREE	
	Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PALD			Nombre de demandes	Nombre d'agents affectés en PACD
		1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total		
2010-2011	20	2	6	8	63	24
2011-2012	17	4	8	12	38	23
2012-2013	23	6	11	17	34	18
Variation	6	2	3	5	-4	-5

Source : DGP - Service de gestion des affaires sociale et transversales

Le nombre d'emplois en PALD est passé de 12 à 17 entre 2011-2012 et 2012-2013.

Le rapport nombre d'obtentions / nombre de demandes est stable entre ces deux périodes. On constate que pour l'année 2012-2013 le nombre d'agents affectés en PALD est quasiment égal à ceux affectés en PACD.

LES ALLEGEMENTS DE SERVICE

	nbre de demandes		nbre de demandes satisfaites		taux de demandes satisfaites		total quotité d'allègement octroyée en ETP	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
1er degré	43	57	39	39	91%	68%	9,25	10,4
2nd degré	87	92	37	41	43%	45%	6,3	6,8
Total	130	149	76	80	58%	54%	15,6	17,2

Source : Service d'appui au pilotage de la ressource humaine

A noter un correctif concernant le nombre de demandes formulées durant l'année scolaire 2011-2012 : 43 au lieu de 39

Le dispositif d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap permet de mettre en place différentes mesures de maintien dans l'emploi dont la mesure d'allègement de service qui doit rester une mesure provisoire. Les demandes d'allègement de service sont en augmentation au même titre que les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Un des objectifs visés par le projet académique consiste à développer le conseil en orientation professionnelle afin de mieux valoriser les parcours professionnels. En tant que nouvel outil de la formation professionnelle tout au long de la vie, le Droit Individuel à la Formation renforce l'accompagnement des parcours professionnels.

117 entretiens de conseil en mobilité carrière

15 dossiers de DIF accordés pour accompagner une mobilité

LE DISPOSITIF CONSEIL MOBILITE CARRIERE (C.M.C.)

Présentation

Les conseillers mobilité carrière au sein du pôle ressources humaines contribuent à la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée des carrières et des compétences.

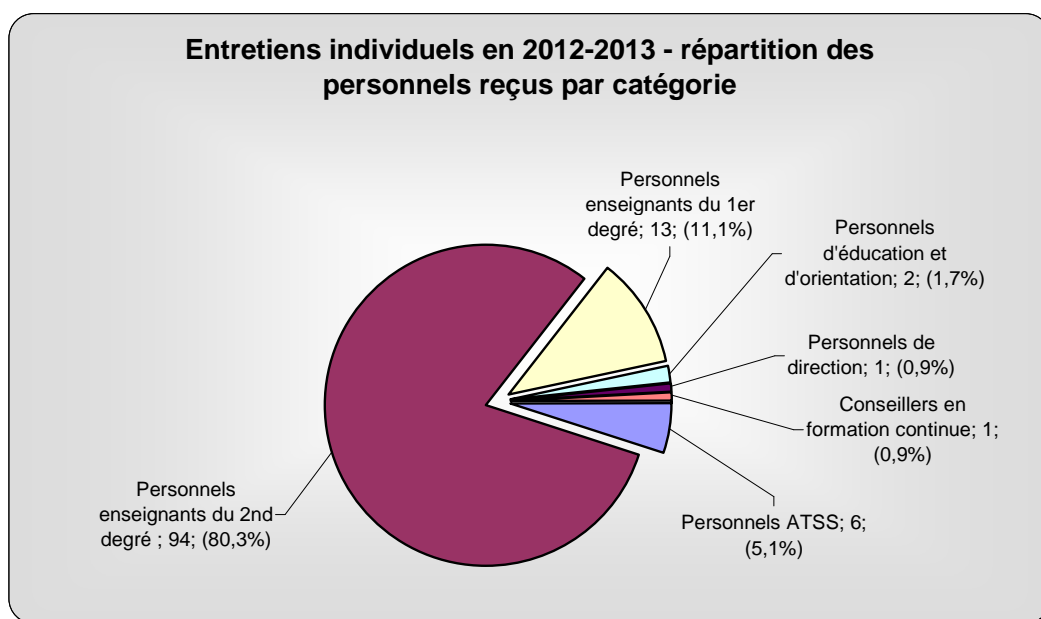
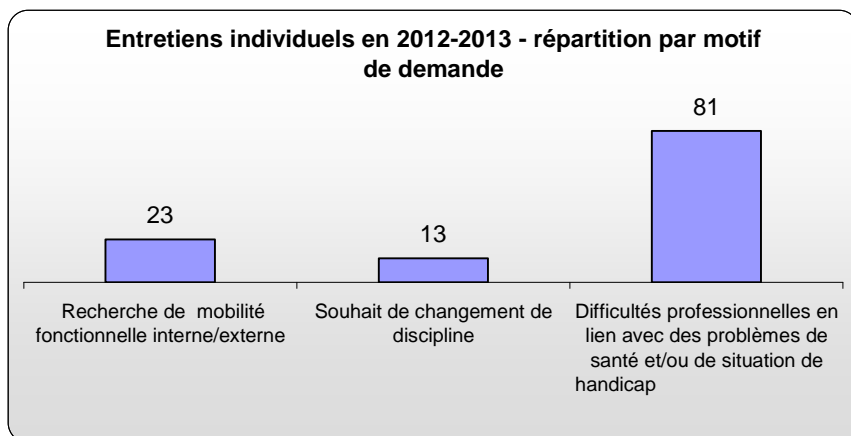
L'accompagnement consiste à apporter un appui aux agents en termes de clarification de leur demande, d'expression de leurs besoins, d'identification de leurs compétences et de connaissance des différents dispositifs d'accompagnement ou des moyens de réaliser leur projet professionnel. Cette mission tournée vers les agents et les services, tend à concilier les besoins individuels identifiés et les besoins institutionnels.

Les entretiens individuels

On constate une majorité d'entretiens réalisés au profit des enseignants du 2nd degré qui s'interrogent sur l'évolution ou la gestion de leur fin de carrière.

L'augmentation des demandes au titre des difficultés professionnelles en lien avec des problèmes de santé et/ou de situation de handicap est significative.

Les entretiens téléphoniques et/ou réponses à des demandes d'information par courriel non comptabilisés ici sont également à prendre en compte dans l'activité des CMC.



LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

L'harmonisation au niveau académique de la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation s'effectue au sein d'une procédure commune d'examen des projets professionnels des personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degré, d'éducation et d'orientation et des personnels administratifs et contractuels (calendrier commun, dossier unique de formulation de descriptif du projet, critères communs d'analyse des dossiers par le groupe d'experts).

	2011-2012		2012-2013	
	Demandes formulées	Demandes accordées	Demandes formulées	Demandes accordées
1er degré	42	15 (6 hors PAF et 9 dans le PAF)	28	8 hors PAF
2nd degré	30	11(7 hors PAF, 4 dans le PAF)	19	4 hors PAF
ATSS	4	1 dans le PAF	4	2 dans le PAF
Contractuels	4	0	2	1 dans le PAF
personnel de direction			1	
Ensemble	80	27	54	15

*Source : SAPRH/SFTLV- tableau de bilan annuel sur le DIF.

61 demandes de DIF ont été formulées durant l'année scolaire 2012-2013 contre 81 l'année scolaire précédente.

Cette diminution de 24.7% est principalement observée chez les enseignants du 1^{er} degré, population qui reste toutefois majoritaire dans le volume des demandes accordées.

Les formations sont accordées en fonction de la nature des demandes.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

Evolutions sur trois années

Alpes-Maritimes	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Evolution 2012-2013 / 2011-2012
Candidats	2460	2 438	3 830	57,1%
Candidats retenus	1622	1 845	2 860	55,0%
Stagiaires présents	1483	1 593	2 380	49,4%
Présents / Retenus	91,4%	86,3%	83,2%	-3,1 pts
Stagiaires assidus	1333	1 443	2 199	52,4%
Assidus / Présents	89,9%	90,6%	92,4%	+1,8 pt

Var	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Evolution 2012-2013 / 2011-2012
Candidats	2888	3 102	4 394	41,7%
Candidats retenus	2548	2 939	4 333	47,4%
Stagiaires présents	2153	2 538	3 208	26,4%
Présents / Retenus	84,5%	86,4%	74,0%	-12,3 pts
Stagiaires assidus	1983	2 317	2 924	26,2%
Assidus / Présents	92,1%	91,3%	91,1%	-0,1pt

Académie	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Evolution 2012-2013 / 2011-2012
Candidats	5348	5 540	8 224	48,4%
Candidats retenus	4170	4 784	7 193	50,4%
Stagiaires présents	3636	4 131	5 588	35,3%
Présents / Retenus	87,2%	86,4%	77,7%	-8,7 pts
Stagiaires assidus	3316	3 760	5 123	36,3%
Assidus / Présents	91,2%	91,0%	91,7%	+0,7 pt

Le volume des candidats et des candidats retenus progresse dans les deux départements.

Si les volumes sont plus importants dans le Var, c'est aussi dans ce département qu'ils progressent le moins. Il convient de signaler que dans ce département, l'essentiel des candidatures n'est pas du fait des personnes (95.7% sont sans appel à candidature).

Le taux de présence est de 77.7% au niveau académique et diminue de 8.7 pts par rapport à l'année scolaire précédente. Il est plus important et diminue moins dans les Alpes-Maritimes (83.2% soit -3.1 pts).

Le taux d'assiduité est de 91.7% au niveau académique. Il progresse de +0.7 pt essentiellement dans les Alpes-Maritimes (+1.8 pt).

Activité par typologie d'action de formation

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2012-2013	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	5	8,9%	277	7,2%	277	9,7%	3 934	38,9%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	9	16,1%	125	3,3%	125	4,4%	245	2,4%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	52	92,9%	3016	78,7%	2073	72,5%	4 470	44,2%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	3	5,4%	62	1,6%	62	2,2%	1 054	10,4%
ELABORATION DES RESSOURCES	1	1,8%	66	1,7%	66	2,3%	116	1,1%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	3	5,4%	284	7,4%	257	9,0%	305	3,0%
Total	73	130,4%	3830	100,0%	2860	100,0%	10124	100,0%

Source : EGIDE

Var

Var 2012-2013	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	17	8,9%	546	12,4%	546	12,6%	3 112	34,8%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	4	2,1%	91	2,1%	91	2,1%	152	1,7%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	137	71,7%	3460	78,7%	3400	78,5%	4 731	52,8%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	9	4,7%	83	1,9%	83	1,9%	498	5,6%
ELABORATION DE RESSOURCES	21	11,0%	165	3,8%	165	3,8%	349	3,9%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	1	0,5%	32	0,7%	32	0,7%	91	1,0%
CONCEPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	2	1,0%	17	0,4%	16	0,4%	20	0,2%
Total	191	100,0%	4394	100,0%	4333	100,0%	8953	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon les types de public concernés

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2012-2013	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ENSEIGNANT EN ECOLE	49	67,1%	2475	64,6%	1526	53,4%	7 740	76,5%
MAITRE FORMATEUR	2	2,7%	119	3,1%	119	4,2%	221	2,2%
PERSONNEL DE L'ASH	13	17,8%	388	10,1%	367	12,8%	596	5,9%
DIRECTEUR D'ECOLE	3	4,1%	646	16,9%	646	22,6%	1 326	13,1%
Autres publics	6	8,2%	202	5,3%	202	7,1%	241	2,4%
Total	73	100,0%	3830	100,0%	2860	100,0%	10124	100,0%

Source : EGIDE

On compte 10124 journées stagiaires en 2012-2013 contre 7350 journées stagiaires en 2011-2012 (augmentation de 34.7%). Si l'essentiel de l'augmentation est observée au niveau des enseignants en école, il convient de noter que le nombre de journées stagiaires des directeurs d'école a pratiquement doublé.

Var

Var 2012-2013	modules réalisés		candidats		candidats retenus		journées stagiaires réalisées	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ENSEIGNANT EN ECOLE	128	67,0%	2646	60,2%	2586	59,7%	6 584	73,5%
MAITRE FORMATEUR	5	2,6%	270	6,1%	270	6,2%	115	1,3%
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU 1ER ET 2D DEGRE	7	3,7%	119	2,7%	118	2,7%	261	2,9%
FORMATEUR ANIMATEUR TICE	2	1,0%	35	0,8%	35	0,8%	62	0,7%
PERSONNEL DE L'ASH	8	4,2%	98	2,2%	98	2,3%	150	1,7%
DIRECTEUR D'ECOLE	18	9,4%	583	13,3%	583	13,5%	1 355	15,1%
IEN 1ER DEGRE	1	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
INTER CATEGORIEL - PERS. 1D ET 2D	1	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Autres publics	21	11,0%	643	14,6%	643	14,8%	426	4,8%
Total	191	100,0%	4394	100,0%	4333	100,0%	8 953	100,0%

Source : EGIDE

8953 journées stagiaires ont été réalisées en 2012-2013 contre 7348 l'année scolaire précédente. Ce volume a essentiellement augmenté au niveau des enseignants en écoles (6584 contre 5307 l'année scolaire précédente).

Activité selon le type de candidature

Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes 2012-2013	candidats		candidats retenus		stagiaires présents	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
avec candidature individuelle	1429	37,3%	459	16,0%	395	18,0%
sans appel à candidature	2401	62,7%	2401	84,0%	1804	82,0%
Total	3830	100,0%	2860	100,0%	2199	100,0%

Source : EGIDE

Var

Var 2012-2013	candidats		candidats retenus		stagiaires présents	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
avec candidature individuelle	187	4,3%	136	3,1%	126	3,9%
sans appel a candidature	4207	95,7%	4197	96,9%	3082	96,1%
Total	4394	100,0%	4333	100,0%	3208	100,0%

Source : EGIDE

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

Evolutions sur trois années

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Evolution
Candidats	32474	28 184	27 638	-1,9%
Candidats retenus	29416	25 670	25 221	-1,7%
Stagiaires présents	17726	15 713	15 529	-1,2%
Assidus / Présents	60,3%	61,2%	61,6%	0,4%
Stagiaires assidus	15037	13 587	13 800	1,6%
Assidus / Présents	84,8%	86,5%	88,9%	2,4%

Si le volume des candidats baisse de 1.9%, les candidats retenus diminuent de manière moins importante (-1.7%). Le taux de présence progresse de 0.4 pt pour atteindre 61.6%.

Le taux d'assiduité progresse de 2,4%.

Activité par typologie d'action de formation

	Modules réalisés		Candidats		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	113	12,9%	2742	9,9%	2555	10,1%	4762	20,5%
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	33	3,8%	408	1,5%	378	1,5%	299	1,3%
ADAPTATION EVOLUTION PREVISIBLE METIERS	23	2,6%	767	2,8%	729	2,9%	387	1,7%
DEV DES QUALIFICATIONS OU ACQUISITIONS NOUVELLES	521	59,3%	16202	58,6%	14416	57,2%	11998	51,8%
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	53	6,0%	3154	11,4%	3026	12,0%	2671	11,5%
ACCOMPAGNEMENT DE LA RAEP	1	0,1%	5	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
ELABORATION DE RESSOURCES	20	2,3%	455	1,6%	454	1,8%	475	2,0%
DEV COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	81	9,2%	2759	10,0%	2518	10,0%	1952	8,4%
CONCEPTION ET ORGANISATION FORMATION	34	3,9%	1146	4,1%	1145	4,5%	639	2,8%
Total	879	100,0%	27 638	100,0%	25 221	100,0%	23 183	100,0%

Source : EGIDE

Le volume global de journées stagiaires réalisées est légèrement en augmentation (23183 contre 22811 l'année scolaire précédente) tout comme le nombre de modules réalisés (879 contre 834 l'année scolaire précédente). Les formations liées au développement ou acquisitions nouvelles restent majoritaires dans l'ensemble des formations proposées.

Activité selon le type de candidature

	Candidats		Candidats retenus		Stagiaires présents	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
avec candidature individuelle	10364	37,5%	8019	31,8%	4902	31,6%
avec candidature collective	4835	17,5%	4820	19,1%	3350	21,6%
sans appel à candidature	12439	45,0%	12382	49,1%	7277	46,9%
Total	27638	100,0%	25221	100,0%	15529	100,0%

Source : EGIDE

La répartition des actions selon le type de candidature est modifiée avec un nombre moindre d'actions ouvertes à candidature individuelle, une légère augmentation des actions sans appel à candidature et une augmentation assez importante des formations avec candidature collective.

3350 stagiaires formés ont ainsi bénéficié de formation à candidature collective contre 2536 en 2011-2012. Ainsi, 21.6% des stagiaires présents ont suivi des actions à candidature collective (soit une augmentation de 5,5 pts).

Modules proposés et modules effectivement ouverts

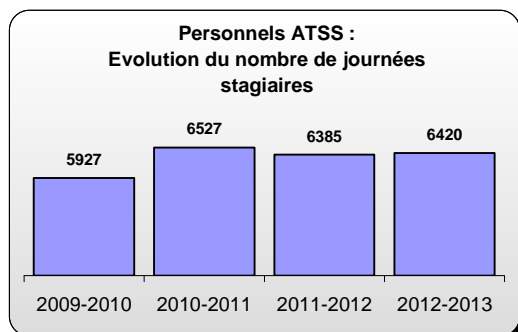
	2010-2011	2011-2012	2012-2013
NOMBRE DE MODULES PROPOSES	165	185	154
NOMBRE DE MODULES OUVERTS	150	157	137
Modules ouverts en %	90,9%	85,0%	89,0%

L'offre de formation a été redéfinie dans la mise en place ou l'approfondissement des parcours métiers.

Le pourcentage de modules ouverts s'accroît par rapport à l'année 2011-2012.

Source : Service de la formation tout au long de la vie

Evolution du nombre de journées stagiaires



Le nombre de journées stagiaires est stable par rapport à l'année précédente.

Source : Service de la formation tout au long de la vie

PERSONNELS D'ENCADREMENT

Nombre de modules de formation et nombre de jours de formation

Plan de formation	Nombre de modules				Jours de formation	
	catégoriel		inter-catégoriel		2011-2012	2012-2013
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013		
Formation statutaire 1er année	17	22	9	2	29,5	29,5
Formation continue	0	8	6	30	10	11
TOTAL	17	30	15	32	39,5	40,5

Source : Service de la formation tout au long de la vie

Modules de formation proposés et ouverts

	2011-2012	2012-2013
Nombre de modules proposés	51	65
Nombre de modules ouverts	51	62
Modules ouverts en %	100,0%	95,4%

Source : Service de la formation tout au long de la vie

L'offre de formation des personnels d'encadrement est stable sur le plan de la formation statutaire d'entrée dans le métier qui s'appuie notamment sur le parcours développé par l'ESEN. La formation continue se développe quant à elle notamment grâce à l'ouverture accrue des modules inter-catégoriels. L'offre est complétée par les deux parcours de préparation aux concours de direction et d'inspection.

CONGES DE FORMATION

Personnels enseignants du premier degré

	Nombre de congés demandés			Nombre de congés accordés		
	2011-2012	2012-2013	Variation	2011-2012	2012-2013	Variation
Alpes-Maritimes	104	103	-20	13	13	0
Var	91	82	-11	13	10	2
ACADEMIE	195	185	-31	26	23	2

Source : DIPE 06 et 83

Le nombre de demandes d'un congé de formation a diminué de 5.1% par rapport à l'année scolaire 2011-2012 et de 18.1% par rapport à l'année scolaire 2010-2011.

Personnels enseignants du second degré

Personnels enseignants titulaires

Corps	Nombre de congés demandés			Nombre de congés accordés		
	2011-2012	2012-2013	variation	2011-2012	2012-2013	variation
Certifiés	540	661	121	32	29	-3
Agrégés	47	52	5	4	4	0
PLP	46	56	10	5	4	-1
PEGC	0	1	1	0	1	1
COP	7	6	-1	0	0	0
CPE	1	11	10	1	2	1
PEPS	32	43	11	4	3	-1
TOTAL	673	830	157	46	43	-3

Source : DPE - Ce tableau intègre désormais les CPE.

Après avoir chuté entre 2010-2011 et 2011-2012 (-49 demandes), on recense 157 demandes supplémentaires en 2012-2013 principalement chez les certifiés. Le nombre de congés accordés reste quasi stable sur les 3 années scolaires.

Personnels enseignants non-titulaires

Année	Dotation	Nombre de congés demandés	Nombre de congés accordés
2010-2011	16 mois	3	2
2011-2012	16 mois	5	2
2012-2013	17 mois	5	2

Personnels ATSS

Congés de formation des personnels ATSS	Nombre de congés demandés			Nombre de congés accordés		
	2011-2012	2012-2013	Variation	2011-2012	2012-2013	Variation
AA	2	2	0	1	1	0
SAENES	2	2	0	1	1	0
ADJAENES	2	2	0	1	1	0
ATRF	1	1	0	1	1	0
INFIRMIERS		0	0			0
SOCIAL		0	0			0
AGENTS NON TITULAIRES	1	2	1	1	2	1
TOTAL	8	9	1	5	6	1

Source : Service de la formation tout au long de la vie

CHAPITRE 5

L'ACTION SOCIALE ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service social et la politique académique d'action sociale	92
Activité du service social en faveur des personnels	92
L'action sociale	94
La politique de prévention des risques professionnels	96
Le service de santé des personnels	96
Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail	97
Le réseau de prévention Aide et Suivi (P.A.S.)	99

LE SERVICE SOCIAL ET LA POLITIQUE ACADEMIQUE D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche globalisée des ressources humaines, les questions relatives à l'action sociale sont pleinement intégrées dans la politique académique de GRH pilotée par la Secrétaire générale adjointe-Directrice des ressources humaines. Ainsi, l'action du service social en faveur des personnels, service social du travail, s'inscrit dans le défi n°4 du projet académique, et spécifiquement dans l'accompagnement des personnels à besoins particuliers.

ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

Présentation du service social en faveur des personnels :

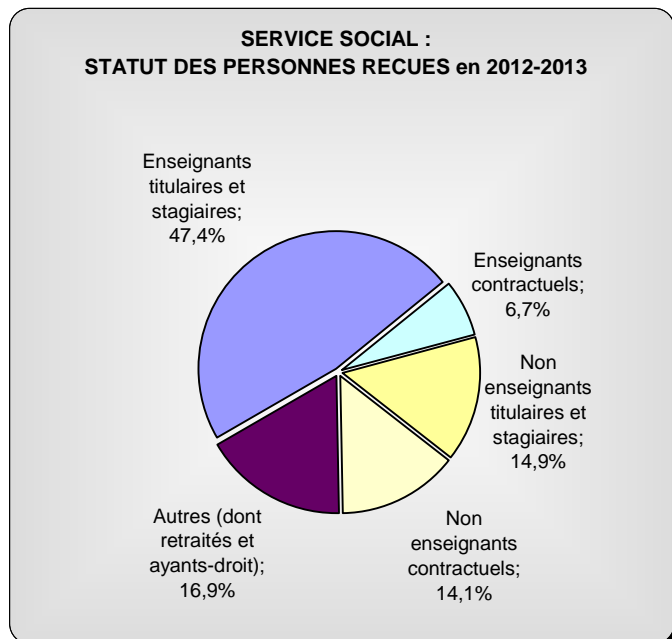
- 5 assistantes de service social diplômées d'Etat, déployées sur l'académie à raison de 2,5 ETP pour chaque département (postes implantés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale et au rectorat),
- interventions en direction de l'ensemble des personnels présents sur chaque secteur : enseignants et non enseignants, actifs ou retraités,
- accueil téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous) quotidien,
- visites à domicile au bénéfice des personnels dans l'impossibilité de se déplacer, ou dans le cadre des enquêtes administratives,
- organisation et encadrement du service effectués par une Conseillère Technique de Service Social.

Rôle et fonctions des ASS en faveur des personnels :

Ils sont définis par la circulaire n°91-248 du 11 septembre 1991, et s'exercent dans plusieurs directions :

- aide et conseils aux personnels : examen des situations individuelles, information et orientation, fonction de médiateur entre les agents et les services (internes ou hors éducation nationale),
- participation à la politique sociale de l'administration : interventions à l'initiative des personnels ou des services, pour toute demande « hors cadre » (avis sociaux dans le cadre des opérations de mouvement, d'octroi d'un temps partiel ou de réintégration anticipée, d'enquête avant passage à demi-traitement, etc.) ; liaison avec les services académiques ou ministériels pour certains personnels en difficulté de santé (accompagnement dans les démarches d'octroi de congés, régularisations d'absences non justifiées, enquêtes administratives en vue de l'attribution d'une majoration pour assistance constante d'une tierce personne, etc.),
- action sociale en faveur des personnels : participation à la mise en œuvre de la politique d'action sociale par une information et une orientation des bénéficiaires vers les différents interlocuteurs et dispositifs ; instruction et présentation en commission départementale restreinte d'action sociale des demandes d'aides exceptionnelles et de prêts ; contribution à la politique sociale en faveur du logement, par un travail de liaison avec les DDCS dans le cadre de l'utilisation du contingent fonctionnaires, ou avec les associations spécialisées.

Caractéristiques des personnes accueillies



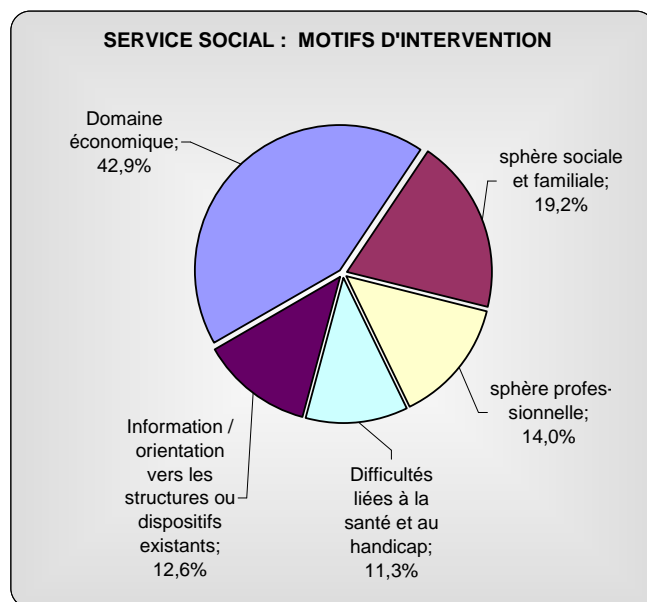
Les personnels enseignants représentent toujours la majorité des personnels stagiaires ou titulaires. Par contre ils restent minoritaires parmi les personnels non titulaires. Parmi ces derniers, les AED-AVS restent fortement représentés (45,1% des non titulaires).

Source : service action sociale

Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels

Les assistants de service social sont sollicités pour intervenir dans différents domaines :

- **Domaine économique : 42,9%.** Une hausse de 5 points de ce motif d'intervention est constatée par rapport à la période précédente, et plus d'1 agent sur 10 se présentant pour ce motif est en situation d'endettement lourd ou de surendettement
- **Sphère sociale et familiale : 19,2%,** dont plus de la moitié sont des sollicitations liées à des difficultés de logement, et près de 27% sont relatifs à l'accès aux droits sociaux
- **Sphère professionnelle : 14%.** La moitié des sollicitations pour ce motif concerne la mobilité des personnels (articulation contraintes personnelles et vie professionnelle)
- **Difficultés liées à la santé et au handicap : 11,34%**



Source : service action sociale

- **Information/orientation vers les structures ou dispositifs existants : 12,63%**

Les budgets

BOP 0214	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation
titre 2	367 890,5 €	450 254,4 €	462 215,4 €	11 960,9 €
Hors titre 2	124 861,0 €	116 447,3 €	65 444,3 €	-51 003,0 €
Total	492 751,5 €	566 701,7 €	527 659,7 €	-39 042,1 €

A compter de 2012-2013, l'académie ne gère plus l'action sociale pour l'enseignement supérieur (BOP 0150) suite au passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) pour ces derniers.

BOP 0150	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation
titre 2	20 072,5 €	6 995,6 €		-6 995,6 €
Hors titre 2	4 539,3 €	2 687,3 €		-2 687,3 €
Total	24 611,7 €	9 682,8 €	0,0 €	-14 928,9 €

BOP 0139	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation
titre 2	16 504,6 €	21 795,9 €	19 489,3 €	-2 306,6 €
Hors titre 2	27 651,6 €	36 642,7 €	14 097,2 €	-22 545,6 €
Total	44 156,1 €	58 438,6 €	33 586,5 €	-24 852,1 €

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les prestations interministérielles

Dépenses PIM par type de prestation

Les prestations pour enfants handicapés demeurent le 1^{er} poste de dépenses. Elles sont en augmentation constante depuis 2011.

Parmi les PIM séjours d'enfants, les aides pour les centres de loisir sont les plus sollicitées.

Cette évolution est présentée dans le tableau ci contre pour le BOP 0214.

Années civiles	2010	2011	2012	2013	Evolution
Séjours d'enfants	33 589,0 €	16 067,0 €	30 837,5 €	20 919,4 €	-32,2%
Enfants handicapés	186 762,0 €	156 210,6 €	204 181,4 €	209 417,1 €	2,6%
Total PIM	220 351,0 €	172 277,7 €	235 018,9 €	230 336,4 €	-2,0%
Nombre de journées subventionnées	5 125	2 638	4 826	3 446	-28,6%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Les bénéficiaires

Années civiles	2010	2011	2012	2013	Evolution
Nombre de bénéficiaires PIM	415	332	392	265	-32,4%
dont Enfants Handicapés	108	161	176	106	-39,8%
dont séjours d'enfants	307	171	216	159	-26,4%
Nombre de journées subventionnées	5 125	2 638	4 826	3 446	-28,6%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

La baisse constatée en 2013 de 32,4% est surtout liée à une modalité de comptage différente. En effet, il faut entendre par bénéficiaires de PIM, le nombre d'agents concernés : 265 agents pour 378 enfants. Toutefois, une diminution notable du nombre de demandes au titre des séjours d'enfants est enregistrée.

Aide sociale d'initiative académique (ASIA)

Dépenses ASIA

Les dépenses globales des ASIA ont augmenté de 1% par rapport à 2012. L'aide aux familles avec un montant de dépenses de 42 000€ environ représente presque 80% des dépenses et enregistre la plus forte progression avec une croissance de 28% par rapport à 2012.

Années civiles	2010	2011	2012	2013	Evolution
Aide à l'installation	4 067,0 €	7 882,0 €	12 640,0 €	7 384,0 €	-41,6%
Aides aux familles facultatives	21 860,0 €	23 116,5 €	32 805,5 €	42 031,1 €	28,1%
	6 376,0 €	5 154,4 €	7 440,0 €	4 003,8 €	-46,2%
Total	32 303,0 €	36 152,9 €	52 885,5 €	53 418,9 €	1,0%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Dépenses ASIA par types de prestation

Années civiles	2010	2011	2012	2013 (*)	2013 (*)	Evolution
Installation	12	21	30	19	19	-36,7%
Garde des jeunes enfants/restauration	174	121	211	172	121	-18,5%
Aide aux études ARS	7	17	0	0	0	-
Séjours éducatifs et bourses	2	1	0	0	0	-
Transports	2	4	0	0	0	-
Aide au départ en retraite	8	4	11	9	9	-18,2%
Nombre d'enfants bénéficiaires	205	168	252	200	149	-20,6%

Pour 2013, 149 agents correspondent à 200 enfants.

Les aides aux familles (gardes des jeunes et restauration) sont les plus sollicitées.

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

(*) Pour 2012, le mode de comptabilisation des bénéficiaires était différent, il s'agissait du nombre d'enfants. Il faut désormais entendre par bénéficiaires d'ASIA, le nombre d'agents concernés.

Bénéficiaires ASIA par catégories de personnels

Les personnels ATSS restent comme en 2012 les plus nombreux à bénéficier des ASIA. Pour les agents non-titulaires, ce sont les AED qui représentent les plus nombreux bénéficiaires.

Années civiles	2010	2011	2012	2013	Evolution
1er degré	27	28	35	24	-31,4%
2nd degré	21	29	51	29	-43,1%
ATSS	94	56	96	53	-44,8%
Contractuels	7	21	19	15	-21,1%
AED	56	21	40	28	-30,0%
Autres (Retraités)	0	13	11	0	-100,0%
TOTAL	205	168	252	149	-40,9%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Bénéficiaires ASIA par département

Années civiles	2011	2012	2013	Evolution
ALPES-MARITIMES	112	134	92	-31,3%
VAR	56	118	57	-51,7%
ACADEMIE	168	252	149	-40,9%

Les agents des Alpes-Maritimes ont sollicité davantage d'aides que ceux du Var.

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Secours

Années civiles	2010	2011	2012	2013	Evolution
Evolution des secours	192 022 €	159 460 €	173 000 €	186 760 €	8,0%
Nombre de bénéficiaires	205	191	176	187	6,3%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

Après une baisse sensible en 2011, les dépenses de 2013 sont revenues à un niveau comparable à celles de 2010. Le nombre de bénéficiaires est quant à lui stable. Les difficultés d'ordre économique (déséquilibre budgétaire ponctuel ou récurrent, avec ou sans surendettement) restent le 1^{er} motif de saisine de la commission permanente d'action sociale. Les difficultés d'ordre familial constituent le 2nd motif. 56% des agents présentant une demande d'aide sont confrontés à un cumul de difficultés.

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214 et au BOP 139 (enseignement privé).

Prêts

Années civiles	2010	2011	2012	2013	Evolution
Montant des prêts accordés	25 950,0 €	41 404,0 €	44 340,0 €	43 172,0 €	-2,6%
Nombre de bénéficiaires	22	30	25	27	8,0%
Montant moyen accordé	1 179,5 €	1 380,1 €	1 773,6 €	1 99,0 €	-9,8%

Source : Service de gestion des affaires sociales et transversales (SGAST)

On note une diminution très légère par rapport à 2012, et après une forte augmentation en 2011 et 2012.

Les chiffres ci-contre correspondent au BOP 214.

LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LE SERVICE DE SANTE DES PERSONNELS

Présentation

1090 visites de médecine de prévention

dont 61.5 % au titre de la surveillance médicale particulière

Le service de santé des personnels intervient pour tout personnel de l'éducation nationale dès lors que son état de santé et son activité professionnelle sont en cause. Interlocuteurs des personnels et conseillers de l'administration, les médecins du service interviennent dans la gestion des personnels à besoins particuliers, soit à la demande de l'administration, soit d'un personnel.

En 2012-2013, l'académie disposait d'un seul médecin de prévention, exerçant au sein des départements des Alpes-Maritimes et du Var, d'un médecin-conseiller technique et d'une infirmière (conseillère technique).

Les visites médicales des personnels (commenté)

En 2012-2013, 1090 visites ont été effectuées auprès du médecin de prévention. Ce nombre est en diminution par rapport à celui constaté en 2011-2012. Cette diminution est constatée aussi bien au niveau du nombre de visites à la demande des intéressés qu'au niveau des visites à la demande de l'administration.

Les personnes relevant d'une surveillance médicale particulière sont les agents ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, les femmes enceintes, les agents réintégré après un congé long ou après 6 mois consécutifs de congé de maladie ordinaire, les agents victimes d'un accident de service ou de trajet et les agents victimes de pathologies d'origine professionnelle.

Cette population représente 2180 personnes en 2012-2013 et progresse de 15.5% par rapport à l'année scolaire précédente. Cette progression s'observe essentiellement au niveau du nombre d'agents en situation de handicap ou en cours de reconnaissance (+141) ainsi qu'au niveau du nombre de femmes enceintes (+251 personnes).

Le nombre d'agents réintégré après un congé long ainsi que le nombre d'agents victimes d'un accident du travail ou atteints d'une maladie professionnelle sont en diminution de 13.6% (-100 personnes).

Le nombre de visites a diminué de 4.8% (34 visites de moins qu'en 2011-2012).

Répartition des visites par origine de la demande

	Année 2011-2012	%	Année 2012-2013	%
A la demande de l'intéressé	752	52,8%	603	55,3%
A la demande de l'administration ou du médecin de prévention	672	47,2%	487	44,7%
Total	1424	100,0%	1090	100,0%

Répartition des visites par typologie

	2011-2012	2012-2013	Evolution
Surveillance médicale particulière	879	670	-24%
Autres types de visites médicales	545	420	-23%
total de visites médicales	1424	1090	-23%

(*) dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (T.M.S, C.M.R et R.P.S)

Surveillance médicale particulière

Surveillance médicale particulière Population concernée et nbre de visites	2011-2012	2012-2013	Variation
Agents en situation de handicap	519	660	+141
Femmes enceintes	635	886	+251
Agents réintégré après un CLM, CLD	238	188	-50
Victimes d'un accident de service ou de trajet	488	445	-43
Victimes de pathologies d'origine prof.	8	1	-7
Population totale concernée par la surveillance médicale particulière	1888	2180	+292
Visites effectuées	704	670	-34
Pourcentage	37,3%	30,7%	

Source : Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Autres activités relevant de la médecine de prévention

Le nombre d'aménagement de poste ainsi que les études de poste de travail qui y sont liées ont presque doublé entre 2011-2012 et 2012-2013 (+87 aménagements et +29 études de poste).

Les examens de dossiers médicaux concernant les mutations ont aussi largement augmenté (+222) ainsi que les dossiers concernant les postes adaptés (+35).

	2011-2012	2012-2013	variation
Nombre d'aménagement de poste	97	184	+87
<i>dont études des postes de travail menées</i>	31	50	+19
Rapports réalisés dans le cadre du comité médical	84	50	-34
Rapports réalisés dans le cadre de la commission de réforme	8	1	-7
Avis sur dossiers d'agents relevant d'une inaptitude médicale	6	10	+4
Examens des situations médicales dans le cadre des mutations	153	375	+222
Examens des demandes d'affectation sur PACD et PALD	61	89	+28

HYGIENE, SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le **décret 2011-774 du 28 juin 2011** a modifié le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique. Il a pour objectif de rénover le dispositif d'hygiène et de sécurité applicable dans les administrations de l'Etat et les établissements publics administratifs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009. Il renforce et valorise les instances et les acteurs opérationnels intervenant dans le champ de la santé et sécurité au travail (Comités d'hygiène, de sécurité, agents chargés de fonctions de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, agents chargés de fonctions d'inspection et médecins de prévention).

Il prévoit de nommer :

- un Assistant de Prévention (niveau de proximité) dans chaque service, dans le champ de compétence des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Nommé par le ou les chefs de service concerné, parmi les personnels placés sous leur autorité, il assiste et conseille le chef de service, est placé sous son autorité et exerce ses compétences sous la responsabilité de ce dernier.
- un Conseiller de Prévention (niveau de coordination) dans le champ de compétences des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail,
- un ou des Conseillers de Prévention doivent être nommés par le chef de service concerné parmi les personnels placés sous son autorité. Ils exercent ainsi leurs compétences sous sa responsabilité.

Des conseillers de prévention peuvent être nommés en fonction de l'importance des risques professionnels ou des effectifs, de l'organisation territoriale du département ministériel ou de ses établissements publics, afin d'assurer notamment une mission de coordination du réseau des assistants de prévention.

Dans l'académie de Nice en 2012-2013, ce réseau est constitué par :

- 1 Conseiller de Prévention Académique,
- 2 Conseillers de Prévention Départementaux,
- 43 Assistants de Prévention de Circonscription (pour 36 circonscriptions),
- 229 Assistants de Prévention d'établissement et 16 Conseillers de Prévention d'établissement.

Soit un total de 291 Assistants et Conseillers de Prévention dans l'Académie de Nice pour :

- assister et conseiller les chefs d'établissement et de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
- relayer les programmes annuels de prévention académique et départementaux

La Mission Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Nice a entre autres pour missions de :

- prévenir et évaluer les risques auxquels sont soumis les personnels et les usagers de l'académie de Nice,
- relayer les programmes annuels de prévention nationaux et académiques en matière de Santé et de Sécurité au Travail,
- animer et coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (départementaux, d'établissement, de circonscription),
- contrôler le respect des règles statutaires en matière de code du travail, assister et conseiller les chefs d'établissement dans la mise en place des divers documents obligatoires (D.U.E.R., P.P.M.S., ...),

La Mission Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Nice est composée de :

- un Conseiller de Prévention Académique (assistance et conseil),
- un Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (contrôle et proposition),
- un Coordonnateur Académique Risques Majeurs (assistance à la mise en place des P.P.M.S.),
- un Coordonnateur Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.).

Les missions du Conseiller de Prévention Académique (CPA)

Le Conseiller de Prévention Académique, est chargé d'assister et de conseiller le Recteur, de relayer la politique académique, d'animer et de coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention d'E.P.L.E. et de circonscription, en liaison avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, chargé du contrôle du respect des règles statutaires en matière de code du travail et des décrets pris pour leur application.

Parmi ses missions :

- participation à l'élaboration de l'ordre du jour des C.H.S.C.T. académique et départementaux
- participation aux C.H.S.C.T.académique et départementaux
- assistance et conseil aux chefs d'E.P.L.E. dans la mise en œuvre des règles de Santé et Sécurité au Travail
- formation initiale et continue des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (de circonscription, d'E.P.L.E. et d'établissements administratifs)
- formation initiale des directeurs d'école pour la partie Santé et Sécurité au Travail
- formation initiale des professeurs des écoles stagiaires (P.E.S.) pour la partie Santé et Sécurité au Travail
- relations avec les services Santé et Sécurité au Travail des Conseils Généraux des Alpes-Maritimes et du Var, dans le cadre de la convention de formation passée entre le Rectorat de l'académie de Nice et les deux Conseils Généraux et des réunions de travail programmées régulièrement
- relations avec les services Santé et Sécurité au Travail du Conseil Régional PACA, dans le cadre de réunions de travail
- élaboration de circulaires et de procédures dans les domaines de la Santé et Sécurité au Travail
- mise en place de tableaux de bord académiques (statistiques sur les Assistants et Conseillers de Prévention, statistiques documents obligatoires D.U.E.R., P.P.M.S., Registres Santé et Sécurité au Travail, Registres destinés au signalement d'un danger grave et imminent, ...)
- actualisation et mise à jour des rubriques du site académique Santé et Sécurité au Travail

Les formations hygiène et sécurité en 2011-2012

Formations à l'Hygiène et à la Sécurité en 2012-2013		
Type de formation	Nombre de jours	Nombre de participants
Formation initiale obligatoire des assistants de prévention de circonscription de circonscription	3	12
Formation continue obligatoire des assistants de prévention de circonscription de circonscription	2	31
Formation initiale obligatoire des nouveaux directeurs des Alpes-Maritimes et du Var pour la partie Santé et Sécurité au Travail	3	72
Formation initiale obligatoire des Assistants de Prévention d'établissement collèges, lycées et d'établissements administratifs	9	49
Formation continue obligatoire des Assistants de Prévention d'établissement collèges, lycées et d'établissements administratifs	16	128
Formation des membres des Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)	4	74
Formation des infirmières du Var sur le thème "Cellule de crise et aide aux victimes"	0,5	15
Formation initiale des Professeurs des écoles stagiaires (P.E.S.) pour la partie Santé et Sécurité au Travail	0,5	60
TOTAL	38	441

* Source : Rectorat de Nice-Conseiller de Prévention Académique

Cadre national :

Accord conclu en 2003 entre le ministère et la MGEN, instituant un réseau de prévention d'aide et de suivi de personnels fragilisés (P.A.S). Ce réseau poursuit un objectif triple : faciliter l'écoute et l'accompagnement, éviter l'isolement, favoriser le maintien en activité des agents en difficulté et le retour rapide à l'emploi après un congé pour maladie.

Déclinaison académique

Une convention « cadre » signée en 2008 pour la mise en œuvre, dans les Alpes-Maritimes et dans le Var, d'Espaces d'Accueil et d'Ecoute (EAE) neutres, confidentiels et gratuits pour les personnels rencontrant des difficultés professionnelles et/ou personnelles de nature à avoir une incidence sur leur état de santé.

L'accompagnement consiste à aider, à identifier et à clarifier l'origine des difficultés. Il consiste également à soutenir et relancer l'investissement personnel, à orienter les personnels vers un service administratif approprié et/ou vers un soutien médical spécialisé.

Les origines des difficultés évoquées par les personnels en entretien auprès des psychologues cliniciens sont sensiblement les mêmes qu'en 2011-2012 : difficultés d'ordre professionnel (épuisement professionnel, difficultés relationnelles, problèmes d'autorité, violences...) et/ou personnel, qui sont le plus souvent très imbriquées. On peut noter que dans plus de 60% des cas, des problèmes personnels s'ajoutent aux contraintes professionnelles. Ainsi, les situations personnelles difficiles sont en sensible augmentation : solitude, séparation, deuil mais aussi monoparentalité et problèmes financiers.

On peut noter cette année que 30% de l'ensemble des personnes reçues par les psychologues cliniciens du réseau P.A.S. ont été orientés vers des structures médicales spécialisées dans le traitement des psychopathologies.

Fréquence des problématiques relevées par les psychologues cliniciens du réseau P.A.S.	
Problemes personnels	60%
Depressions	60% à 70%
Angoisse	40%
Arcellement	30%
Psychopathologie	30%

Source : Eric Brayer Psychologue clinicien - Docteur en Psychologie - Directeur EMAP

CHAPITRE 6

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le dialogue social	102
La rénovation du dialogue social	102
Les comités techniques	102
Les comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux	104
Les commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale	105
Les commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales	106
Les résultats des élections aux CAPA, CAPD et CCP (scrutin du 20 octobre 2011)	106
Contentieux et protection juridique	108
Le contentieux	108
La protection juridique des personnels	108

LE DIALOGUE SOCIAL

LA RENOVATION DU DIALOGUE SOCIAL

La loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 portant application des accords de Bercy conclus le 2 juin 2008 entre l'État et des organisations syndicales rénove le cadre du dialogue social dans la fonction publique.

Les changements majeurs à l'organisation du dialogue social dans l'académie se traduisent au niveau des instances de concertation académique par :

La fin du paritarisme :

Le comité technique académique est désormais élu directement sur scrutin de listes (élection du 20 octobre 2011). Seules les organisations syndicales disposant d'au moins un siège sont habilitées à négocier. Le mandat est de 4 ans.

La représentation des membres de l'administration et des représentants des personnels dans les comités techniques n'est plus égale. Seuls les représentants des personnels sont appelés à voter sur des projets ou décisions soumis à consultation.

La redéfinition des champs de compétences des instances de concertation :

Les compétences des comités techniques reprennent celles des anciens comités techniques paritaires mais elles ont été modernisées dans leur définition et englobent désormais des champs plus larges.

LES COMITES TECHNIQUES

Le ministère de l'Education nationale avait décidé d'organiser les élections professionnelles du 20 octobre 2011 sous la forme d'un vote électronique.

LES RESULTATS DES ELECTIONS AUX COMITES TECHNIQUES (scrutin du 20 octobre 2011)

Instances	Electeurs	Votants	Taux de participation	Nombre de voix obtenues par chaque liste								
				FSU	CGT	FNEC-FP-FO	UNSA	SNCA-EIL	U.E.R.	SUD Education	SGEN-CFDT	Bulletins blancs
C.T.A.	27964	11720	41,9%	5332	1080	580	2189	164	852	406	606	511
C.T.S.D 06	14601	6259	42,9%	3009	755	236	938	90	472	108	380	271
C.T.S.D.83	13363	5461	40,9%	2323	325	344	1251	74	380	298	226	240

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

N.B. Le comité technique de proximité de référence est le comité technique académique (C.T.A.). Par conséquent, la composition des deux comités techniques départementaux (Alpes-Maritimes et Var) est arrêtée à partir des résultats des votes ayant été exprimés pour le C.T.A.

REPARTITION DES SIEGES (scrutin du 20 octobre 2011)

	Taux de participation	FSU	UNSA	CGT	UER	Total
Comité Technique Académique	41,9%	6	2	1	1	10
Comité Technique Départemental 06	42,9%	6	2	1	1	10
Comité Technique Départemental 83	40,9%	6	3	0	1	10

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

En application de l'article 34 du décret n°2011-184 du 15 février 2011, Les comités techniques sont consultés sur des questions ou des projets relatifs à neuf domaines précis :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition,
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations,
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Ils sont également informés des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire. Enfin, ils reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils sont créés.

Par principe, un comité technique est compétent pour examiner les questions ou projets de texte intéressant les services pour lesquels il a été créé.

Depuis son installation et durant l'année scolaire 2012-2013, le Comité Technique Académique (C.T.A.) a siégé à 6 reprises :

- le 24 octobre 2012 : bilan de la rentrée scolaire 2012 et bilan des mesures complémentaires de rentrée, régime indemnitaire des personnels IATSS,
- le 12 novembre 2012 : bilan social académique, BOP académiques, postes spécifiques nationaux,
- le 18 janvier 2013 : répartition des moyens de rentrée 2013 en grandes masses : cartes des formations, sections internationales, sections européennes, sections sportives,
- le 28 mars 2013 : postes spécifiques académiques (rentrée 2013), carte cible des agences comptables (rentrée 2013 et 2014), situation des emplois (rentrée 2013),
- Le 22 mai 2013 : Plan académique de formation tout au long de la vie des personnels enseignants des 1^{er} et second degrés, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS,
- Le 3 juillet 2013 : Présentation du bilan académique 2011-2012, moyens de surveillance dans les EPLE (rentrée 2013).

Les Comités Techniques Départementaux (C.T.S.D.) ont siégé :

Dans les Alpes-Maritimes :

- le 7 septembre 2012 : ajustements de rentrée pour l'année scolaire 2012-2013,
- le 25 janvier 2013 : prévision des effectifs du second degré, répartition de la Dotation globale Horaire,
- le 11 février 2013 : préparation de la rentrée 2013 : effectifs 2013 et répartition des emplois,
- le 15 mars 2013 : enseignement second degré : mesures de carte scolaire,
- le 20 juin 2013 : préparation de la rentrée 2013 : mesures de carte 1er degré, organisation de la semaine scolaire des écoles des Alpes-Maritimes.

Dans le Var :

- le 7 septembre 2012 : préparation de la rentrée scolaire 2012,
- le 12 octobre 2012 : bilan de la rentrée 2012,
- le 25 janvier 2013 : dotation départementale dans les collèges et les lycées du Var, pour la rentrée 2013,
- le 7 février 2013 : préparation de la rentrée scolaire 2013, dans le premier degré,
- le 15 mars 2013 : préparation de la rentrée scolaire 2013, dans les collèges, les lycées et LP du Var,
- le 20 juin 2013 : préparation de la rentrée scolaire 2013,

Le Comité Technique Spécial :

L'arrêté du 15 juillet 2009 modifie l'arrêté du 13 juin 1983 et prévoit la mise en place des Comités Techniques Paritaires Spéciaux placés auprès des recteurs d'académie pour connaître, dans le cadre des dispositions du titre III du décret du 28 mai 1982 des questions spécifiques intéressant l'organisation des services administratifs du rectorat et des directions des services départementaux situées de son ressort :

- questions générales relatives à l'organisation du rectorat et des directions des services départementaux,
- conditions générales de fonctionnement,
- questions relatives à la politique de gestion des ressources humaines,
- rapports annuels et bilans,

Depuis le 1^{er} novembre 2011, ce comité se réunit également en formation non paritaire.

REPARTITION DES SIEGES issue des élections du 25 janvier 2010

	UNSA	FSU	CGT	SNALC CSEN	TOTAL
Comité Technique Spécial de l'académie de Nice (C.T.S.)	7	1	1	1	10

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

En 2012-2013, il s'est réuni à deux reprises :

- **le 25 octobre 2012** : régime indemnitaire des personnels IATSS, point sur les effectifs dans les services académiques
- **le 10 juillet 2013** : préparation de la rentrée 2013, emplois administratifs dans les services académiques

LES COMITES HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE ET DEPARTEMENTAUX

Les anciens Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) deviennent des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) aux compétences élargies.

Les représentants des personnels sont au nombre de 7 titulaires. Seules les organisations syndicales disposant d'au moins un siège dans l'instance sont habilitées à négocier. Ils sont désignés pour un mandat de 4 ans après élection.

Un secrétaire permanent de cette instance est désigné parmi les représentants des personnels.

Le CHSCTA a pour missions de contribuer à la protection de la santé physique et mentale des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à l'observation des prescriptions légales prises en la matière.

Tout projet de texte ou de décision en la matière est soumis à la consultation des représentants des personnels qui sont les seuls à voter.

REPARTITION DES SIEGES issue des élections au CTA (20 octobre 2011)

	FSU	UNSA	CGT	Total
C.H.S.C.T. académique	4	2	1	7
C.H.S.C.T. spécial départemental des Alpes-Maritimes	5	1	1	7
C.H.S.C.T. spécial départemental du Var	5	2	0	7

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Réunions du CHSCT académique

Le 1^{er} octobre 2012 : proposition d'une répartition académique du périmètre des compétences respectives du CHSCTA et des CHSCTD, procédure académique d'exercice du droit d'alerte et de retrait, bilan de mise en œuvre des actions de la politique académique de prévention des risques professionnels pour 2011-2012, proposition de plan d'actions de prévention (politique académique pour 2012-2013), point d'information sur la désignation et la nomination des assistants/conseillers de prévention en EPLE et en circonscriptions, information sur la campagne menée pour le recrutement de médecins de prévention pour 2012-2013, information sur la procédure d'octroi d'une assistance humaine pour les personnels handicapés, information sur les modalités d'accès aux cahiers SST des installations des collectivités territoriales.

Le 30 janvier 2013 : bilan et analyse des résultats de l'enquête académique sur les risques liés aux agents CMR et aux accidents du travail et maladies professionnelles des personnels exerçant en ateliers et laboratoires (2011-2012), cartographie des risques CMR et propositions de mesures de prévention, bilan d'étape intermédiaire sur la mise en œuvre du droit de visite des CHSCTD des Alpes-Maritimes et du Var, présentation du projet d'actualisation du DUER, bilan annuel des espaces d'accueil et d'écoute, information sur la mise en œuvre des groupes de parole relatifs à la prévention des RPS, modalités d'application du jour de carence

Le 3 juin 2013 : proposition de répartition académique du périmètre des compétences du CHSCTA et des CHSCTD, bilan des formations relatives à la prévention des risques professionnels effectuées en 2012-2013, bilan des formations prévues au Plan Académique de Formation 2013-2014, point d'information sur la mise en œuvre du droit d'alerte et de retrait en 2012-2013, mis en œuvre du « Bilan de santé à 50 ans » pour 2012-2013, bilan annuel des visites d'inspection de l'ISST, demande de réalisation d'une étude sur les modalités d'exercice de la mission d'assistant de prévention dans l'académie, réflexions sur les modalités d'étude de l'impact de l'utilisation des outils informatiques sur les conditions de travail des personnels, demande de réalisation d'une étude sur l'utilisation des « registres de santé et de sécurité dans l'académie.

Réunions des CHSCT départementaux

Le CHSCT départemental des Alpes-Maritimes a siégé le 14 décembre 2012 : présentation du réseau des assistants de prévention et bilan sur les formations des assistants de prévention et des membres de CHSCT, bilan sur les formations des assistants de prévention et des membres des CHSCT, bilan de l'enquête sur les documents obligatoires, présentation du rapport de visite de la DSDEN et calendrier prévisionnel des visites, présentation du plan académique d'actions de prévention des risques professionnels, présentation des procédures académiques sur le droit d'alerte et de retrait.

Le CHSCT départemental des Alpes-Maritimes a siégé le 5 avril 2013 : bilan de la convention PAS éducation, présentation du rapport de visite du lycée R. Gosciny à Drap, calendrier des visites du 3^{ème} trimestre de l'année 2012-2013.

Le CHSCT départemental du Var a siégé le 25 octobre 2012 : présentation du rôle et des missions de l'Equipe Académique de Sécurité, retour sur les désignations et nominations des Assistants de prévention en circonscription, résultat de l'enquête sur les documents obligatoires pour l'année 2011-2012, proposition d'une répartition académique du périmètre des compétences du CHSCTA et des CHSCTD, procédure académique du droit d'alerte et de retrait, programme des visites d'établissements, bilan de la politique académique de prévention 2011/2012, plan académique d'actions du programme annuel de prévention des risques professionnels 2012-2013, protocole à mettre en place (évacuation liée aux intempéries, agressions physiques et verbales, remontées des situations à risques dans les écoles), moyens donnés à la secrétaire du CHSCTD, recrutement des APS dans le 2nd degré, situation des CIO.

Le CHSCT départemental du Var a siégé le 20 décembre 2012 : situation des personnels d'un IME.

Le CHSCT départemental du Var a siégé le 6 mai 2013 : présentation du projet d'actualisation du DUER (informatisation du DUER et intégration des risques particuliers TMS et RPS pour enquête, bilan de l'enquête académique 2011-2012 sur les risques liés aux agents CMR et aux accidents du travail et maladies professionnelles, bilan des interventions de l'EAS de l'année en cours, bilan de la convention PAS/MGEN, bilan d'étape/intermédiaire sur la mise en œuvre du droit de visite des CHSCTD du Var, principe du questionnaire lors des visites d'établissements, composition des délégations du CHSCTD pour les visites, point sur les DUER et PPMS manquants sur le département, point sur la médecine de prévention.

LES COMMISSIONS ACADEMIQUES ET DEPARTEMENTALES DE L'ACTION SOCIALE

Ces commissions tripartites sont composées paritairement de représentants de l'administration, représentants des personnels et représentants de la MGEN.

La Commission Académique de l'Action Sociale (C.A.A.S.) a pour mission de déterminer la politique académique d'action sociale. À cette fin, elle doit :

- Recenser les besoins de l'académie,
- Etudier et proposer les mesures destinées à assurer l'information du personnel sur les dispositions d'ordre social ;
- Rechercher et proposer les moyens de développer l'action sociale ;
- Proposer les mesures destinées à favoriser la coordination de l'action sociale dans l'académie.

Commission du 24 janvier 2013 : bilan 2012 de l'action sociale, informations relatives aux évolutions de l'action sociale en 2012-2013.

Commission du 5 juillet 2013 : installation de la CAAS, politique d'action sociale (bilan pour l'année scolaire 2012-2013), point sur la restauration des personnels, politique d'action sociale (bilan de l'année scolaire 2012-2013).

Les Commissions Départementales de l'Action Sociale se réunissent en formation restreinte (C.D.R.A.S.) environ une fois par mois dans chaque département pour étudier les dossiers de demandes de secours urgents et exceptionnels et de prêts.

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES ET DEPARTEMENTALES

Le ministère de l'Éducation nationale avait décidé d'organiser le 20 octobre 2011, un scrutin sous la forme d'un vote électronique en vue du renouvellement des représentants des personnels dans les commissions administratives paritaires, sauf pour celles renouvelées lors du scrutin du 1^{er} décembre 2010 (ADAENES, SAENES, ADJAENES, Assistants de Service Social et Infirmiers).

Les commissions administratives paritaires académiques (C.A.P.A) donnent leur avis sur les notations, promotions, mutations, titularisations et sanctions disciplinaires pour les corps gérés en académie.

Les commissions administratives paritaires départementales (C.A.P.D.) sont compétentes pour la gestion des corps gérés au niveau départemental (instituteurs et professeurs des écoles).

LES RESULTATS DES ELECTIONS AUX CAPA, CAPD ET CCP (SCRUTIN DU 20 OCTOBRE 2011)

CAPA et CAPD

Les inscrits et les votants

CAPA			
Personnels	Inscrits	Votants	Taux de participation
Direction	352	296	84,1%
CASU	38	26	68,4%
IEN	61	34	55,7%
Agrégés	1724	856	49,7%
Certifiés et A.E.	7255	3190	44,0%
D-CIO et COP	102	75	73,5%
EPS et CE	869	428	49,3%
PEGC	93	49	52,7%
CPE	339	209	61,7%
PLP	1615	796	49,3%
ATEE	743	98	13,2%
ATRF	329	111	33,7%
P. ECOLES 06	5224	2644	50,6%
P. ECOLES 83	5009	2102	42,0%

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Le nombre de voix obtenues par chaque liste

Nombre de voix obtenues par chaque liste														
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNET AAFO	SUD Education	SNALC SNCL	SNCL	CSEN/ SPLEN	SNCA EIL	SNE-SCENRAC	I.D.	Bulletins blancs
Direction		222											58	16
CASU		19												7
IEN	8	25												1
Agrégés	488		63	41	48			203						13
Certifiés et A.E.	1748	108	191	161	177		158	594						53
D-CIO et COP	51		21											3
EPS et CE	368	50												10
PEGC	27								20					2
CPE	70	30	72			16		19						2
PLP	135	96	54	177		165		52			104			13
ATEE	25			69										4
ATRF	14	79		10	1					1				6
P. ECOLES 06	1562	369	59	426	112							93		23
P. ECOLES 83	1129	711	50	69	35					80				28

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Les CCP

Les inscrits et les votants

CCP			
Personnels	Inscrits	Votants	Taux de participation
A.N.T *. ENS EDU et ORI	629	111	17,7%
A.N.T. SURV et ACC	2396	240	10,0%
A.N.T. A.T.S.S.	205	46	22,4%
Directeurs adj de SEGPA	31	22	71,0%

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

Le nombre de voix obtenues par chaque liste

Nombre de voix obtenues par chaque liste											
Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFDT	CGT	FO	SNETA AFO	SUD Education	UER	UDAS	SNCA EIL	Bulletins blancs
A.N.T *. ENS EDU et ORI	51	9	8	13		13	3	6	0	4	4
A.N.T. SURV et ACC	88	43	11	19	16		19	18	0		26
A.N.T. A.T.S.S.	18	14	3	7	0		1	0	0	0	3
Directeurs adj de SEGPA	11	11									0

Source : Rectorat de Nice : secrétariat général

CONTENTIEUX ET PROTECTION JURIDIQUE

LE CONTENTIEUX

	2011-2012	%	2012-2013	%	Evolution
Recours pour excès de pouvoir	45	63,4%	38	70,4%	-15,6%
Recours de plein contentieux	15	21,1%	5	9,3%	-66,7%
Référés	11	15,5%	11	20,4%	+0,0%
TOTAL	71	100,0%	54	100,0%	-23,9%

Source : service des affaires juridiques

Cette diminution peut trouver son explication dans les éléments suivants : la volonté pour les services académiques et les établissements d'enseignement d'améliorer l'assise juridique des décisions administratives et la mise en place de dispositifs de prévention des litiges. Par ailleurs, le délai moyen de jugement devant les juridictions administratives s'élevant à plus de deux ans, la perspective d'avoir à attendre plusieurs années une décision de justice peut constituer un frein.

Le nombre de requêtes enregistrées au titre de l'année scolaire 2012-2013 traduit une diminution de près d'un quart par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution à la baisse est plus prononcée que celle observée au niveau national : 17,5 %.

LA PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNELS

	Demandes 2011-2012			Demandes 2012-2013		
	TOTAL	acceptées	%	TOTAL	acceptées	%
atteintes aux personnes	34	30	88%	36	33	92%
atteintes aux biens	51	30	59%	31	11	35%
TOTAL	85	60	71%	67	44	66%

Source : service des affaires juridiques

Les demandes de protection liées à des atteintes aux personnes (injures, diffamations, menaces, agressions physiques) demeurent stables. En revanche, les demandes liées aux atteintes aux biens (essentiellement des dégradations causées aux véhicules personnels des agents de l'éducation nationale) ont baissé de 40 % d'une année scolaire à l'autre. En la matière, le taux de refus apparaît particulièrement élevé : 65 %. Il s'explique par le fait que la protection statutaire n'a pas vocation à couvrir la totalité des dommages que viendraient à subir le véhicule personnel des agents. Seuls les dommages trouvant leur origine directe dans l'exercice des fonctions du fonctionnaire peuvent être réparés par l'administration. Or, la preuve de ce lien de causalité est rarement apportée par le demandeur.

ANNEXES

DETAIL DE LA TYPOLOGIE RETENUE

1. Les enseignants du 1er degré

Catégories ENS 1D	Effectifs
instituteur	356
instituteur suppléant	111
professeur des écoles	10214
Total des effectifs	10681

2. Les enseignants du second degré

Catégories ENS 2D	Effectifs
adjoint d'enseignement	68
chargé d'enseignement éducation physique et sportive	57
maître auxiliaire	449
professeur agrégé	1568
professeur certifié	7995
professeur contractuel	668
professeur de chaire supérieure	71
professeur de lycée professionnel	153
professeur d'éducation physique et sportive	110
professeur d'enseignement général des collèges	59
professeur des lycées professionnels	1574
professeur éducation physique et sportive	803
vacataire	99
Total des effectifs	13674

3. Les personnels d'assistance éducative et autres contractuels

Catégories Assistance éducative et autres contractuels	Effectifs
Assistant de langue vivante recruté localement	9
assistant d'éducation	2771
corps des assistants étrangers	132
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi (enseignants et non enseignants)	13
Total des effectifs	2925

4. Les personnels de Direction, d'Inspection, d'Education et d'Orientation (DIEO) dont les personnels d'encadrement.

Catégories Direction	Effectifs
Total des effectifs	366

sous catégorie	Catégories inspection	Effectifs
ENCADREMENT	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	28
ENCADREMENT	inspecteur d'académie adjoint	2
ENCADREMENT	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	2
ENCADREMENT	inspecteur de l'éducation nationale	58
	Total des effectifs	90

Catégories Education et orientation	Effectifs
conseiller d'orientation intérimaire	1
conseiller principal d'éducation	337
personnel d'orientation	106
Total des effectifs	444

5. Les personnels IATOSS (dont les personnels d'encadrement)

sous catégorie	Catégories ATSS	Effectifs
	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	566
	adjoint technique des établissements d'enseignement	60
	agent contractuel administratif	7
	assistant service social des administrations de l'état	59
	assistante sociale contractuelle	9
	attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	162
	conseiller technique de service social	9
	contractuel dix mois	114
	contractuel individuel	26
	infirmière contractuelle	12
	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A	188
	médecin contractuel santé scolaire	10
	médecin de l'éducation nationale	30
	médecin de l'éducation nationale - conseiller technique	3
	secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	399
ENCADREMENT	administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	11
ENCADREMENT	conseiller d'administration scolaire et universitaire	18
ENCADREMENT	Recteur d'académie	1
ENCADREMENT	secrétaire général d'académie	1
	ATSS	1685

Catégories ITRF	Effectifs
adjoint technique de recherche et de formation	146
assistant ingénieur	8
contractuel dix mois	18
contractuel individuel	6
ingénieur de recherche	5
ingénieur d'études	23
technicien de recherche et de formation	45
Total des effectifs	251

Source de données : Entrepôt de données BSA

SIGLES

1ORD	école du 1 ^{er} degré ordinaire	COP.INTERI	conseiller d'orientation intérimaire
A.E.	adjoint d'enseignement	COR	coordonnateur pédagogique en centre de formation d'apprentis
A.SOC.CONT	assistante sociale contractuelle	CPD	conseillers pédagogiques (31.92)
AASD	adjoint administratif des services déconcentrés	CPE	Conseiller Principal d'éducation
ACS	Accompagnement soutien et hors AIS	CTR	chef de travaux
ADA	réadaptation	DIOE	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
ADAENES	attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DIR	direction
ADF	personnels administratifs	DIV	établissements divers (foyers, centres)
ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DOC	documentation
ADM	administration	DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
ADMENESR	administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	EDU	éducation
AED	assistant d'éducation	EME	établissement medico-éducatif
AGREG	Agrégation (concours)	EPL	Etablissement public local d'enseignement
AGREGE	professeur agrégé	ENS	enseignement
AIDE	autre service d'aide médico-sociale	ENS1D	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré
ALB	laboratoire	ENS2D	Personnels enseignants du 2 nd degré
APP	apprentissage	ETP	Equivalent temps plein
APPL	école d'application du 1 ^{er} degré	FCA	formation continue des adultes
AS	Année scolaire	FIJ	formation insertion jeunes devant élèves
ASE	assistant étranger	GRET	groupement établissement pour formation continue
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	HOSP	établissement pour enfants malades
ASI	assistant ingénieur	I.A. ADJ	inspecteur d'académie adjoint
ASS LV	Assistant de langue vivante recruté localement	I.A/I.P.R.	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
ASS.SOCIAL	assistant de service social	I.E.N	inspecteur de l'éducation nationale
ASSAE	assistant service social des administrations de l'état	IA	inspection académique et services
ASS-ED	assistant d'éducation	IA-DSDEN	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale
ATEC	adjoint technique des établissements d'enseignement	IATSS	Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
ATL	adjoint technique de laboratoire des établissements d'enseignement	IEN	circonscription inspection éducation nationale
ATOS	Personnels administratif, techniciens ouvrier et de service	IEX	Intervenants extérieurs
ATRF	adjoint technique de recherche et de formation	IGE	ingénieur d'études
ATSS	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	IGR	ingénieur de recherche
AVS	assistant d'éducation-auxiliaire de vie scolaire	INF ENES	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A
BED	Besoins éducatifs AIS hors classe	INFIR.CONT	infirmière contractuelle
C ASS ETRA	corps des assistants étrangers	INFIRM.-NS	infirmière ou infirmier
C. 1B (86)	contractuel à durée déterminée de l'enseignement supérieur après 1986 et de catégorie B	INJ	coordination insertion jeunes
C.A.S.U	conseiller d'administration scolaire et universitaire	INS	inspection
C.ADM.	agent contractuel administratif	INST.SUPPL	instituteur suppléant
C.P.E.	conseiller principal d'éducation	INSTIT	instituteur
C.TC.S.SOC	conseiller technique de service social	INSTRUCT.	Instructeur
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive	INT LV 1D	intervenant langue primaire
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré	ITRF	Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique	LAB	personnels de laboratoire
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel	LP	lycée professionnel
CERTIFIE	professeur certifié	LYC	lycée
CFA	centre de formation d'apprentis	M.A.	maître auxiliaire
CFC	conseiller en formation continue	M.A.G.E.	maître auxiliaire garanti d'emploi
CFPE	centre formation professeur école	M.INTERNAT	maître d'internat
CH.ENS.EPS	chargé d'enseignement éducation physique et sportive	MAD	mise à disposition sans remboursement
CHAIRE SUP	professeur de chaire supérieure	MAR	mise à disposition avec remboursement
CLD	Congé de longue durée	MDS	personnels médico-sociaux
CLG	collège	MED.CON.S.T	médecin de l'éducation nationale - conseillé technique
CLM	Congé de longue maladie	MED.CONTR.	médecin contractuel santé scolaire
CONTR BOE	Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	MED.EN.	médecin de l'éducation nationale
CONTR.IND.	contractuel individuel	NONENS	Personnels non-enseignant
CONTRACT.	contractuel dix mois	ORI	orientation
COP	Conseiller d'orientation psychologue	OUV	personnels ouvriers et de service
		P. ORIENT.	Personnel d'orientation
		P.L.P.	professeur des lycées professionnels
		PACTE	parcours d'accès à l'emploi
		PEGC	professeur d'enseignement général des collèges

PPA	Pilotage et animation pédagogique	SOC	établissement socio éducatif
PROF. EPS	professeur éducation physique et sportive	SPEC	école du 1 ^{er} degré spécialisée
PROF.CONTR	professeur contractuel	STG	stagiaire en formation
PROF.ECOLE	professeur des écoles	SUR	surveillance
PROF.EPS	professeur d'éducation physique et sportive	T.LAB (94)	technicien de laboratoire
RECT.	Recteur d'académie	TC CNRS	contractuel technique du C.N.R.S.
REM	Remplacement	TCHRF	technicien de recherche et de formation
S.EXTERNAT	surveillant d'externat	TEC	personnels techniques
S.G.A.	secrétaire général d'académie	TECH RF	technicien de recherche et formation
S.G.A.S.U.	secrétaire général d'administration scolaire et universitaire	TECH.	technicien de l'éducation nationale
S.G.U.	secrétaire général d'université	TR. HAND.	Travailleur handicapé sous contrat
SAENES	secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	UNIV	université
SASU NV.ST	secrétaire administratif d'administration scolaire et universitaire	ZA	zone réservée aux maîtres auxiliaires garantis d'emploi
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (anciennement SES)	ZBA	zone brigade remplacement Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
SEP	section professionnelle en lycée	ZBF	zone brigade remplacement formation continue
SES	section d'éducation spécialisée	ZBI	zone brigade de remplacement congé Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
SGT	section générale et techno en lycée professionnel	ZBL	zone brigade remplacement stage long
SMUT	service mutualisé entre Etablissement public local d'enseignement	ZDA	zone départementale d'ajustement
		ZIL	zone intervention localisée
		ZR	zone de remplacement
		ZSA	zone secteur ajustement

Directeur de la publication :

Claire Lovisi,
Rectrice de l'académie de Nice
Chancelière des Universités

Responsable de la publication :

Cécile Brieau,
Secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Coordination :

Service d'appui au pilotage des ressources humaines

Avec la contribution des services académiques :

Département des prospectives et de la performance
Département de la gestion des personnels
Département des établissements d'enseignement
Service d'appui au pilotage des ressources humaines
(conseil mobilité carrière/correspondante handicap)
Service de la formation tout au long de la vie
Département des examens et des concours
Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Service des affaires juridiques
Service social
Mission santé et sécurité au travail